



HAL
open science

Le point sur la formation des traducteurs & interprètes dans les 12 derniers pays membres de l'U.E. : Vers une réforme du régime linguistique de l'Europe ?

Jullien Fernand

► To cite this version:

Jullien Fernand. Le point sur la formation des traducteurs & interprètes dans les 12 derniers pays membres de l'U.E. : Vers une réforme du régime linguistique de l'Europe ?. Linguistique. Université de Provence - Aix-Marseille I, 2008. Français. NNT: . tel-00355967

HAL Id: tel-00355967

<https://theses.hal.science/tel-00355967>

Submitted on 26 Jan 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE AIX-MARSEILLE I – Université de Provence
U.F.R. Lettres, Arts, Communication et Sciences du langage (LACS)

N°attribué par la bibliothèque :

□□□□□□□□□□

THESE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE AIX-MARSEILLE I

Formation doctorale : Parole et langage
Présentée et soutenue publiquement

par

Jullien Fernand

2^{ème} semestre 2008

**Le point sur la formation des traducteurs & interprètes
dans les 12 derniers pays membres de l'U.E :
Vers une réforme du régime linguistique de l'Europe ?**

Directeur de thèse : M. Louis-Jean Calvet

JURY

Mme Inès Oseki-Dépré, Professeur à l'Université de Provence
M. Philippe Blanchet, Professeur à l'Université Rennes 2
M. Louis-Jean Calvet, Professeur à l'Université de Provence
M. Didier de Robillard, Professeur à l'Université de Tours

- Remerciements -

La présente étude n'aurait pu voir le jour sans le concours de toutes les personnes physiques et morales qui ont contribué à son bon déroulement par leur aide dans ma quête d'informations, par leurs précieux conseils, leur disponibilité et leurs encouragements.

Je tiens également à adresser mes remerciements les plus sincères et les plus chaleureux à mon directeur de thèse, Monsieur Louis-Jean Calvet, pour la confiance qu'il m'a toujours accordée depuis l'année 2001 et pour le soutien constant qu'il m'a apporté durant ces trois années de recherches.

A vous tous, merci.

Jullien Fernand,

Mars 2008.

« La traduction est la véritable langue européenne. »

José Manuel Barroso.

Table des matières

Prolégomènes	p.10
---------------------	------

1^{ère} partie. Le point sur la formation des traducteurs et interprètes dans les nouveaux pays membres de l'U.E.
--

Introduction	p.14
---------------------	------

I. Pays Baltes	p.20
-----------------------	------

I-1) Estonie	p.21
I-1-1) Données démo-linguistiques	p.21
I-1-2) Formation des traducteurs et interprètes en Estonie	p.23
I-2) Lettonie	p.32
I-2-1) Données démo-linguistiques	p.32
I-2-2) Formation des traducteurs et interprètes en Lettonie	p.34
I-3) Lituanie	p.36
I-3-1) Données démo-linguistiques	p.36
I-3-2) Formation des traducteurs et interprètes en Lituanie	p.37

II. Pays d'Europe centrale	p.40
-----------------------------------	------

II-1) Hongrie	p.41
II-1-1) Données démo-linguistiques	p.41
II-1-2) Formation des traducteurs et interprètes en Hongrie	p.41
II-2) Pologne	p.53
II-2-1) Données démo-linguistiques	p.53
II-2-2) Politiques linguistique générale de la Pologne	p.54
II-2-3) Formation des traducteurs et interprètes en Pologne	p.57
II-3) Slovaquie	p.60
II-3-1) Données démo-linguistiques	p.60
II-3-2) Formation des traducteurs et interprètes en Slovaquie	p.60
II-4) Slovénie	p.63
II-4-1) Données démo-linguistiques	p.63
II-4-2) Formation des traducteurs et interprètes en Slovénie	p.65
II-5) République Tchèque	p.71
II-5-1) Données démo-linguistiques	p.71
II-5-2) Formation des traducteurs et interprètes en République Tchèque	p.72

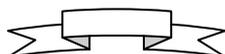
III. Pays insulaires	p.75
III-1) République de Chypre	p.76
III-1-1) Données démo-linguistiques	p.76
III-1-2) Formation des traducteurs et interprètes en République de Chypre	p.77
III-2) Malte	p.83
III-2-1) Données démo-linguistiques	p.83
III-2-2) Formation des traducteurs et interprètes à Malte	p.84
IV. Pays Balkaniques	p.94
IV-1) Bulgarie	p.95
IV-1-1) Données démo-linguistiques	p.95
IV-1-2) Formation des traducteurs et interprètes en Bulgarie	p.96
IV-2) Roumanie	p.99
IV-2-1) Préambule	p.99
IV-2-2) Données démo-linguistiques	p.101
IV-2-3) Formation des traducteurs et interprètes en Roumanie	p.101
V. Cas de l'irlandais	p.108
VI. Des disparités qualitatives	p.112

2^{ème} partie. Traduction et interprétariat dans les institutions européennes : Théorie vs Pratique.
--

Introduction	p.122
I. A la Commission	p.126
I-1) Théorie et pratique de la traduction à la Commission	p.126
I-2) Théorie et pratique de l'interprétation à la Commission	p.132
II. Au Parlement	p.137
II-1) Théorie et pratique de la traduction au Parlement	p.137
II-2) Théorie et pratique de l'interprétation au Parlement	p.139
III. Coût du multilinguisme	p.148

3^{ème} partie. Vers une modification du régime linguistique de l'Union européenne ?

Introduction	p.160
I. Une éventualité discutée	p.162
II. L'espoir d'un miracle technologique	p.166
II-1) La traduction automatique : mythe ou réalité	p.166
II-2) Les bases de données terminologiques : dictionnaires du futur ?	p.174
III. Propositions pour un nouveau régime linguistique de l'U.E	p.178
III-1) Une seule langue véhiculaire	p.179
III-1-1) L'anglais, unique langue officielle	p.179
III-1-2) L'hypothèse d'une langue universelle	p.187
IV. Solutions alternatives	p.196
IV-1) Pour une (re-)valorisation de l'enseignement des langues à l'école	p.197
IV-2) Développement de l'intercompréhension dans les institutions européennes	p.204
IV-3) Le compromis possible d'une « limitation démocratique » : les mandats linguistiques	p.209
Conclusion	p.217
Bibliographie	p.226



**Le point sur la formation des traducteurs & interprètes
dans les 12 derniers pays membres de l'U.E :
Vers une réforme du régime linguistique de l'Europe ?**

Prolégomènes

Avec ses 23 langues officielles et ses 506 combinaisons de traduction possibles, l'Union Européenne doit aujourd'hui faire face à une quantité de problèmes logistiques dont les médias (tous supports confondus) et les nombreux colloques organisés partout dans le monde se sont largement fait l'écho depuis quelques années, parfois non sans une ironie caustique.

Qu'il s'agisse des domaines de la traduction écrite ou de l'interprétation orale, on sait notamment que pour certaines combinaisons (par exemple : finnois-letton, grec-estonien ou encore maltais-slovène) le personnel fait cruellement défaut dans les institutions telles que la Commission ou le Parlement.

Face à ce constat quasi-unanime, qui remet clairement en cause les capacités de l'Europe des vingt-sept à assurer le multilinguisme officiel dont elle s'enorgueillit régulièrement (pour mieux en dissimuler les failles ?), les réactions sont très divergentes et les propositions théoriques pour lutter contre l'anglicisation générale tant redoutée ne manquent pas. Nous aurons l'occasion de revenir sur certaines d'entre elles, des moins originales (type ONU ; l'espéranto) aux plus farfelues (europanto, etc.)

Or, quelles que soient les décisions à prendre pour éviter la probable « babélisation » de l'U.E. tout en préservant la diversité linguistique – et donc culturelle – qui fait sa force, il nous paraît indispensable de faire préalablement le point sur les capacités réelles de chacun de ses 12 nouveaux membres (10 en 2004 + 2 en 2007) à gérer le multilinguisme officiel tel qu'il est préconisé par les textes.

Aussi, dans un premier temps, notre propos aura-t-il pour objectif de donner un aperçu aussi précis que possible de la façon dont les traducteurs et les interprètes sont formés dans chacun de ces nouveaux pays membres.

Un bref aperçu des données démo-linguistiques nous conduira à l'évocation des formations universitaires aux métiers de la traduction et de l'interprétariat, qui seront traitées de façon exhaustive : description des départements implantés dans les Facultés, durée et contenu des formations, effectifs, combinaisons linguistiques proposées aux étudiants etc. seront détaillés aussi précisément que possible en fonction des informations dont nous aurons pu disposer.

C'est seulement au regard des données ainsi recueillies qu'il sera possible de mettre en lumière d'éventuels déséquilibres, afin que des propositions visant à renforcer (voire simplement instaurer) certaines formations langagières dans les pays concernés puissent être envisagées le cas échéant.

Dans un second temps, notre étude s'attachera à faire le point sur le fonctionnement des services de traduction et d'interprétation de l'Union européenne, dont les méthodes de travail ont considérablement évolué ces dernières années : à la lumière des directives officielles concernant le multilinguisme, une étude comparative sera donc effectuée entre la théorie et la pratique au sein des deux principales institutions, à savoir la Commission et le Parlement.

Les problèmes posés par l'augmentation exponentielle du nombre de combinaisons linguistiques seront évidemment abordés, ainsi que certaines propositions réalistes visant à limiter les effets d'une « babélisation » tant redoutée.

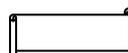
L'éventualité d'une modification du régime linguistique actuel (multilinguisme officiel) constituera l'élément clé de cette étude, qui s'articulera autour des suggestions émanant de linguistes et de politiques afin d'optimiser la communication européenne : celles-ci seront développées et analysées avec la plus grande impartialité.

Au regard des informations recueillies, quelques propositions personnelles seront enfin rédigées, avec l'espoir qu'elles pourront servir de bases théoriques à d'éventuels aménagements ultérieurs.

Dans cette tâche à la fois simple et ambitieuse, les difficultés rencontrées (en particulier dans la récupération de statistiques officielles ou, plus généralement, dans le manque de chiffres disponibles) seront interprétées comme des indices révélateurs du « malaise linguistique » dont souffre aujourd’hui l’Europe. Fort heureusement, ces obstacles sont désormais identifiés avec une clairvoyance croissante de la part de nos dirigeants, conscients que l’angélisme diplomatique dont on a longtemps fait preuve devant la prévisible impasse langagière ne permet plus d’occulter les enjeux politiques et économiques qui en découlent directement.

Aux multiples analyses théoriques et glottophiles¹, dont on redoute par expérience les conclusions partisans, notre étude préférera donc se fonder sur des enquêtes inédites et personnelles. Sans négliger pour autant les données officielles (en particulier les statistiques et les directives légales), une démarche originale s’attachera donc à privilégier les informations dont on pourra garantir la primeur et la fiabilité en s’appuyant sur la bonne foi de celles et ceux qui nous les auront transmises.

Précisons toutefois que l’objectif de ce travail ne consiste en aucun cas à juger la façon dont les différents pays appréhendent les problèmes posés par le multilinguisme, mais qu’il s’en tiendra à l’identification de certains facteurs pouvant expliquer (partiellement, certes) le manque de postulants aux métiers de la traduction dans et vers certaines langues.



¹ Faute de l’avoir préalablement rencontré, nous assumons sans honte la paternité de cet affreux néologisme.

1^{ère} partie :

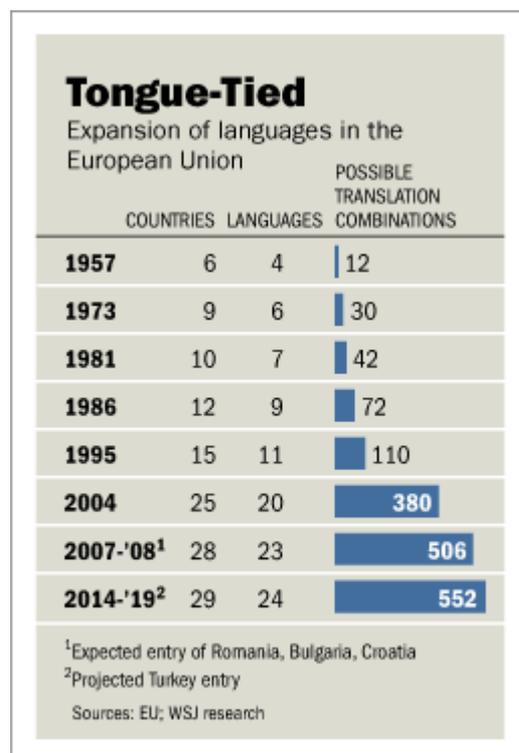
Le point sur la formation des traducteurs et des interprètes dans les nouveaux pays membres de l'U.E

Introduction

Depuis les premiers élargissements de la Communauté Economique Européenne (CEE), les questions concernant la gestion de la communication entre ses différents membres ont préoccupé les linguistes et les politiques de façon quasi continue.

La prévision d'une augmentation exponentielle des combinaisons linguistiques, impliquée par les élargissements à venir, a suscité de nombreuses interrogations et de multiples débats, sans qu'aucune décision ferme ne soit prise pour autant.

Naturellement, ce phénomène s'est amplifié à mesure que de nouveaux pays ont rejoint l'Union, si bien que la gestion du multilinguisme est apparue comme un élément déterminant de la construction européenne : en 2004, lors du passage de 15 à 25 membres, les questions linguistiques dues à la crainte d'une « babélisation » de l'Europe se sont multipliées de façon spectaculaire, donnant naissance à des centaines de colloques organisés à travers le monde, et à une quantité d'articles et d'ouvrages consacrés à la question des langues, dont le graphique qui suit permet d'illustrer clairement toute la complexité :



En 1993, soit onze ans avant l'élargissement de l'Union Européenne de 2004, Norman Labrie s'interrogeait déjà avec lucidité sur les conséquences prévisibles du phénomène :

« Le changement social étant étroitement lié au changement linguistique, on peut supposer que la construction européenne contribuera à modifier les rapports entre les langues de l'Europe. En effet, une quarantaine de langues sont parlées dans l'Europe des Douze, sans compter les centaines de langues apportées plus récemment par les immigrants, sans compter non plus les dizaines de langues parlées dans les pays voisins qui espèrent être accueillis au sein de la communauté. De quoi sera fait le destin d'un aussi grand nombre de langues au fur et à mesure que progressera la construction européenne ? [...] Existe-t-il une politique linguistique communautaire ? [...] Les politiques de soutien aux langues minoritaires menacées seront-elles encouragées, ou au contraire marginalisées ? La Communauté peut-elle et doit-elle intervenir dans l'enseignement des langues étrangères ? » (1993 : 14-16)

Notons que derrière ces interrogations, dont on vérifie aujourd'hui la légitimité, le lecteur perçoit clairement la crainte sous-jacente d'une hégémonie linguistique, qui s'effectuerait au détriment de la diversité culturelle dont l'Europe se félicite depuis les premières heures de sa construction. Très régulièrement, d'ailleurs, une petite piqûre de rappel diplomatique est nécessaire pour apaiser les consciences :

« Une langue, c'est d'abord une ouverture sur une autre culture. Et donc une autre vision des choses. De ce point de vue, c'est très important. Même des langues qui apparaissent peu parlées, apportent quelque chose sur le plan culturel. [...] Et rien ne serait pire, je crois, pour l'humanité, que de progresser vers une situation où il y aurait une seule langue. Parce que cela conduit forcément à une espèce de rétrécissement de la pensée. Une langue, c'est également l'expression d'une pensée. Parler tous la même langue, c'est forcément rétrécir la pensée, et cela finirait par avoir des conséquences graves. » (Jacques Chirac, Président de la République Française, Hanoï, 7 octobre 2004).

Dix ans avant l'ouverture aux nouveaux membres, Hugo Baetens Beardsmore (1995 : 11) se penchait lui aussi – non sans un certain scepticisme – sur les implications de l'élargissement de l'Union dans l'utilisation des langues dans ses organes internes.

Son article s'ouvrait par la citation d'un document de séance du Parlement européen² que l'on se permet de citer partiellement à notre tour :

« A l'heure actuelle, les organes de la Communauté tiennent chaque année quelque 10.000 réunions qui bénéficient de services d'interprétation. Neuf langues : ceci veut dire 72 combinaisons d'interprétation, et la présence de 27 interprètes, à chaque réunion. On a évalué à 156 le nombre de combinaisons possibles dans une communauté de 13 langues. On aurait alors besoin de 42 interprètes à chaque réunion. Avec 16 langues, 240 combinaisons sont possibles. Ceci veut dire qu'il faudrait prévoir 54 interprètes pour la réunion d'une seule commission. [...] »

Par sa politique, l'Union élargie influera directement sur le destin de plus de 350 millions de citoyens. Sa politique et ses lois doivent être compréhensibles. La sécurité juridique, la coopération et le contrôle démocratique commandent que la langue officielle de chaque Etat membre accède aussi au rang de langue officielle de l'Union. Chaque citoyen et chaque député élu au suffrage universel direct doivent donc avoir le droit d'être entendu dans la langue de leur pays. [...] Il conviendra toutefois de rechercher des solutions, nouvelles et plus souples, pour l'utilisation des langues à l'intérieur des organes (institutions) de l'Union.»

Dès 1994, donc, Hugo Baetens Beardsmore considère que la multiplicité croissante des langues susceptibles d'intervenir dans les travaux des institutions européennes constitue un problème difficile à résoudre. Pour lui, *« l'Union européenne se trouve confrontée à un défi majeur et [...] l'aspect linguistique de sa construction future se devra d'être au moins à la hauteur des réalisations politiques, sociales et économiques de son intégration. »* (1995 : 13)

² Parlement européen, document de séance, rapport de la Commission institutionnelle, rapporteur : M. Klaus Hänsch, réf. : A3-0189/92.

Il ajoute – et c'est un élément essentiel du débat – que *« le problème le plus important réside dans [...] le rapport entre union politique et comportement linguistique. [...] Les principes de base de l'Union semblent comporter suffisamment de garanties et de compréhension pour la nécessité de la traduction de documents dans les langues officielles des pays membres, aussi nombreuses soient-elles. Des problèmes éventuels avec les textes écrits semblent relativement faciles à résoudre. L'essentiel semble résider dans la question de savoir s'il est souhaitable, voire [...] réalisable, d'accepter un accroissement des langues officielles lors des interventions orales aux débats parlementaires et dans les commissions. »* (1995 : 13-14)

Autrement dit, il s'agit de vérifier si les instances européennes veulent ou non limiter le nombre de langues officielles dans certaines instances.

« Ce qui se passe dans les instances européennes à l'heure actuelle est un aménagement linguistique à l'échelle d'un continent, ce qui ne s'est jamais produit dans l'Histoire, conclut-il. Toute décision concernant l'emploi des langues dans les instances officielles [...] aura, à long terme, une influence sur l'emploi des langues entre citoyens »... (1995 : 16)

Parallèlement à ces constats, un certain nombre de linguistes et de politiques commençaient à déplorer l'absence d'une politique linguistique européenne claire : en 1997, dans un document de travail sur la question de la (non) communication dans l'Union européenne³ (25 août 1997), l'eurodéputé Gianfranco Dell'Alba faisait part de ses inquiétudes à propos de l'avenir linguistique de l'U.E. :

« S'il existe une question importante et urgente dans le processus de la construction européenne et sur laquelle il y a un silence coupable et embarrassé, c'est bien celle de la (non) communication à l'intérieur de l'Union. S'agissant de la communication entre les citoyens et, surtout au sein des institutions communautaires, il n'existe pas d'analyse sérieuse sur les limites du système choisi par les pères fondateurs (pour une Europe à 6) et sur la compatibilité avec une Europe démocratique et des citoyens susceptibles de regrouper demain 25 pays. C'est précisément ce retard

³ Pour un agenda 2000 de la communication européenne.

dans l'analyse et la recherche de nouvelles solutions que nous devons absolument combler. »

En 2005, soit huit ans après le constat de Dell'Alba, cette analyse continuait d'être partagée par les linguistes : dans une interview publiée sur Internet⁴, Henri Giordan, spécialiste depuis plusieurs années dans l'étude pluridisciplinaire des minorités linguistiques européennes, osait même l'affirmer sans détour :

«Aujourd'hui, il n'existe pas de politique linguistique bien pensée au niveau européen.»

Et pour cause ! serait-on tenté d'ajouter. Car avant d'établir une quelconque politique, il est indispensable d'avoir une connaissance précise des éléments dont on dispose pour la planifier. Plus métaphoriquement, on n'invente pas une recette de cuisine sans connaître préalablement les ingrédients dont on va disposer pour la réaliser. Or, si la politique linguistique actuelle de l'Union européenne semble aussi vague et imprécise, c'est justement parce que les moyens dont dispose chacun de ses membres pour participer à son élaboration n'ont encore jamais été clairement définis.

Parmi ces moyens, il est évident que la formation des traducteurs et des interprètes constitue l'un des éléments fondamentaux dont il faut tenir compte. Pourtant, alors que l'Union européenne est capable d'établir des normes concernant la pasteurisation du fromage ou la longueur des filets de pêche, aucune mesure n'a encore été prise afin d'harmoniser les formations des traducteurs et des interprètes.

A ce jour, chaque pays membre est libre de décider, en toute souveraineté, du contenu de ses programmes scolaires et de ses formations universitaires : qu'il s'agisse des langues étrangères enseignées à l'école ou des combinaisons linguistiques offertes aux étudiants en traduction / interprétation, aucune loi européenne n'impose la moindre contrainte. Comme le rappelait récemment Henri

⁴ <http://www.europeplusnet.info/article552.html>

Giordan, « *il aura fallu attendre le Traité de Maastricht [en 1992] pour qu'une mention soit faite de la dimension linguistique de la Communauté. L'article 126 (article 149 de la version consolidée) indique en effet que " l'action de la Communauté vise à développer la dimension européenne dans l'éducation, notamment par l'apprentissage et la diffusion des langues des États membres "*. Mais cet article précise que la Communauté respecte pleinement " *la responsabilité des États membres pour le contenu de l'enseignement et l'organisation du système éducatif ainsi que leur diversité culturelle et linguistique "*. Le texte de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, adopté à Nice le 7 décembre 2000 n'est guère plus précis dans son article 22 : " *L'Union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique "*. Il n'est nulle part fait mention dans ces textes des langues régionales ou minoritaires. » (2002)

Par conséquent, et sans que l'on sache précisément dans quelles mesures, les offres varient considérablement sur les plans qualitatif et quantitatif selon les pays.

Ce sont justement quelques une de ces *variations* que nous allons tâcher de mettre en lumière dans les pages qui suivent, et qui sont le résultat de plusieurs mois de recherches, de lectures (le plus souvent en anglais) et de correspondances privées (près de 250 courriers électroniques envoyés pour environ 90 réponses !) avec les responsables locaux des formations qui nous intéressent.

Pour chacun des dix pays entrés dans l'U.E le 1^{er} mai 2004, puis pour les deux derniers (Bulgarie et Roumanie) qui ont intégré la famille européenne le 1^{er} janvier 2007, un bref rappel de quelques données démo-linguistiques servira d'introduction avant d'aborder la question des formations aux métiers de traducteur et d'interprète.

Toutefois, dans le but d'éviter le caractère rébarbatif d'une présentation trop méthodique, les pays seront rassemblés en fonction de certaines spécificités d'ordre géographique ou linguistique : Pays baltes, Pays d'Europe centrale, Pays insulaires, Pays balkaniques.

I) Pays baltes

Compte tenu de leur histoire moderne commune et de leur proximité à la fois géographique et culturelle (on cite souvent l'architecture hanséatique de leurs capitales respectives pour illustrer cette dernière), les trois Etats baltes que sont l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie sont souvent considérés comme un ensemble, et l'on évoque rarement l'un de ces pays sans que les deux autres ne soient mentionnés.

Pour cette raison, il nous a paru opportun de regrouper la présentation de ces derniers, d'autant plus qu'en matière de politique linguistique et éducative, de nombreux points communs sont à relever entre eux. Parmi ceux-ci, on relèvera notamment le caractère très récent de la mise en place des formations qui nous intéressent. C'est d'ailleurs la préoccupation relativement tardive de ces pays à l'égard des sciences du langage qui explique la faible quantité d'informations dont on dispose à l'heure actuelle : sur les sites Internet des universités concernées par la formation des traducteurs et des interprètes dans les pays baltes, les renseignements fournis sont souvent très vagues, rendant particulièrement risquée l'interprétation que l'on pourrait en faire.

I-1) Estonie

I-1-1) Données démo-linguistiques.

Contrairement aux apparences, l'estonien n'est pas une langue balte : il appartient à la famille ouralienne, dont les origines remontent à plusieurs siècles dans les régions situées à l'ouest de l'Oural. Egalement appelée « finno-ougrienne », cette famille linguistique rassemble une population de plus de 25 millions de locuteurs se partageant une trentaine de langues dont le *hongrois* et le *finnois*.

Selon les sources, l'estonien serait parlé par 1,1 à 2,5 millions de locuteurs ! Cet écart dans les estimations est particulièrement révélateur de l'histoire politique mouvementée du pays : les nombreuses invasions qui se sont succédé, mais surtout les quarante-cinq années de domination soviétique qui ont entraîné la fuite de dizaines de milliers d'habitants ne permettent pas de dresser un bilan précis.

Tout comme dans les deux autres pays baltes (la Lettonie et la Lituanie), la langue de la majorité est la langue officielle. En l'occurrence, les Estoniens représentent environ 68 % de la population actuelle, alors que les russophones forment un groupe très important estimé à environ 25 %, principalement installé dans les zones urbaines et industrielles. Le fait que l'estonien ne soit ni une langue balte ni une langue indo-européenne constitue d'ailleurs une difficulté supplémentaire pour ces derniers.

La troisième communauté est formée des Ukrainiens, qui représentent environ 2 % de la population. Suivent enfin, dans une moindre mesure, le Biélorusses, les Finnois, les Tatars, les Lettons, les Polonais, les Juifs, les Lituanais et les Allemands.

On estime que la grande majorité des citoyens estoniens (83 %) peuvent s'exprimer en estonien, alors que 15 % seulement peuvent le faire en russe.

Les relations interethniques entre les Estoniens et les Russes se sont d'ailleurs considérablement dégradées en juin 1993, à la suite de l'adoption d'une loi sur les étrangers demandant aux «non-citoyens» – en majorité russophones – de choisir entre la citoyenneté estonienne ou de rester *étrangers*, munis d'un permis de séjour.

La loi d'acquisition de la nationalité, entrée en vigueur le 25 février 1992, prévoyait une période de résidence de trois ans, assortie d'un test de compétence de l'estonien et d'une déclaration d'allégeance à la république d'Estonie. En janvier 1995, le *Riigikogu* (Parlement) a adopté une nouvelle *Loi sur la citoyenneté* dont les exigences ont été sensiblement accrues, en particulier sur le plan linguistique qui nous intéresse. Selon son article 8, portant sur les exigences linguistiques, les citoyens désirant acquérir la nationalité estonienne doivent notamment :

- être capable de comprendre en estonien les déclarations et documents officiels, les avis de danger ou de sécurité, les nouvelles de l'actualité, les descriptions d'événements ;
- être capable de soutenir une conversation en estonien, soit raconter quelque chose, formuler des questions, des explications, des hypothèses, donner des ordres, exprimer des opinions ou des demandes personnelles ;
- être capable de lire en estonien des documents à caractère public, des avis, des formulaires simples, des articles de journaux, des messages, catalogues, modes d'emploi, questionnaires, rapports et des guides ;
- être capable de rédiger en estonien des demandes de candidature, des lettres officielles, des textes explicatifs, des curriculum vitae, des questionnaires, des formulaires standards, etc., et de remplir un test.

Toutes ses compétences en langue estonienne sont évaluées par le biais d'un examen, dont la réussite conditionne la remise d'un certificat sans lequel il est impossible d'obtenir la naturalisation. Toutefois, toute personne qui a complété son

instruction primaire, secondaire ou post-secondaire, en estonien est dispensée de cet examen.

I-1-2) Formation des traducteurs et interprètes en Estonie.

En Estonie, il n'existe que trois universités formant les étudiants aux métiers de traducteur et/ou d'interprète. Parmi celles-ci, deux sont publiques (Tartu et Tallinn) et une est privée (Euroülikool).

Bien que les sites Internet de chacune d'entre elles soient partiellement disponibles en anglais, il est particulièrement difficile d'en tirer des informations précises : les quelques renseignements que l'on trouve rédigés dans cette langue ne sont bien souvent que des généralités vantant les qualités pédagogiques de l'Université en question.

Toutefois, par le biais d'une traductrice locale travaillant à l'ambassade de France, et grâce au contact établi avec la directrice du centre d'interprétariat de Tartu, il nous a été permis d'obtenir des précisions importantes concernant la formation des futurs traducteurs et interprètes estoniens.

Université de Tartu.

Cette université, considérée par de nombreux Estoniens comme la principale université nationale, est également la plus ancienne du pays : celle-ci fut en effet fondée en 1632 et possède plus de 150 bâtiments, dont 31 sont reconnus comme des monuments nationaux. Elle regroupe onze facultés spécialisées dans des disciplines aussi diverses que la théologie, le droit, la médecine, la biologie, les sciences sociales, ou encore la philosophie.

C'est d'ailleurs dans cette dernière faculté que se situe le Département de langues et littérature germaniques et romanes, qui propose des cours d'interprétation et de traduction.

Ces deux cours sont séparés, tout comme leurs examens d'entrée : la seule partie commune aux deux cursus est le bloc théorique (Institutions de l'U.E ; Droit ; Economie ; Terminologie de la gestion ; Théorie de la traduction). En outre, dès le niveau du Baccalauréat, des cours optionnels de traduction et d'introduction à l'interprétation sont proposés. Les postulants aux cours de Master doivent être titulaires du bac (filiale libre) et disposer d'une connaissance solide des langues choisies.

La traductrice estonienne travaillant à l'ambassade de France ayant elle-même suivi sa formation d'interprète dans cette université, il nous paraît intéressant de faire figurer son témoignage ci-dessous :

« Cela fait une dizaine d'années qu'il est possible d'étudier l'interprétariat en Estonie, nous écrit-elle. Les premières langues enseignées étaient l'anglais et l'allemand. Le français n'est enseigné à l'Université de Tartu que depuis l'année 2003. Il y a d'ailleurs toujours eu très peu d'étudiants en français (3 étudiants pour l'année 2003-2004 ; 2 étudiants pour l'année 2004-2005 ; et 3 étudiants pour l'année 2005-2006).

La formation aux métiers de la traduction et de l'interprétariat en Estonie se fait en général au cours du deuxième cycle des études universitaires. Il y a des cours de traduction dans le premier cycle des facultés de langue étrangère, mais cette formation ne débouche pas sur un diplôme de traducteur / interprète. Pour avoir accès aux études de traduction dans le deuxième cycle, il faut d'abord posséder un diplôme universitaire équivalent au niveau Licence (soit 3 ans, 4 jusqu'à l'an dernier). A l'Université de Tartu, à l'examen d'entrée, il faut traduire (traduction consécutive) deux discours de 5 minutes, sans prise de note. Après la traduction, le jury pose quelques questions (sur l'Union européenne ; la politique intérieure) et puis... c'est tout ! Les études durent 1 ou 2 ans.

En Estonie, il existe à ma connaissance deux universités publiques et une université privée qui forment les traducteurs et les interprètes. [...]

A l'Université de Tartu (publique), que je connais le mieux, la langue la plus enseignée est bien évidemment l'anglais. L'an dernier (2004-2005), pour le cursus d'interprétariat, une dizaine d'étudiantes ont étudié l'anglais, et deux (dont moi) ont étudié le français.

De temps en temps, deux étudiantes ont suivi des cours d'interprétariat de l'allemand vers l'estonien, tandis qu'une autre prenait des cours de suédois. Toutefois, aucune d'elles n'a passé l'examen final dans ces langues : seule une étudiante a passé l'examen en allemand.

Dans la section de traduction, les langues les plus représentées étaient l'anglais et l'allemand. Il n'y avait pas d'étudiant en français. Pour les autres langues, je n'ai pas d'information. »

Afin d'obtenir des précisions complémentaires sur les formations dispensées à l'Université de Tartu, nous avons contacté la directrice du centre d'interprétariat qui nous a communiqué (à titre personnel) les informations reproduites ci-dessous :

« L'université étant en période de transition (réforme de l'éducation supérieure liée au processus de Bologne) nous avons accepté au printemps 2005 deux classes d'étudiants pour l'interprétation et la traduction : une classe selon l'ancien programme qui dure une année, et l'autre selon le nouveau programme de deux ans. Cette année, le nombre d'étudiants est donc supérieur à la normale, mais la situation devrait se normaliser dès le printemps 2006 puisque nous n'accepterons plus que les étudiants s'inscrivant pour deux ans.

Nos étudiants sont répartis de la manière suivante :

- Pour la formation sur une année : 31 traducteurs et 14 interprètes*
- Pour la formation sur deux ans : 8 traducteurs et 8 interprètes.*

La première année, les étudiants reçoivent une formation préparatoire (cours de langues et sujets généraux) ce qui leur permet de bien réfléchir sur le choix des combinaisons linguistiques qu'ils étudieront l'année suivante.

Les étudiants en traduction doivent obligatoirement parler deux langues étrangères : une langue « B » (anglais, allemand ou français) qu'ils doivent savoir traduire en aller-retour ; et une langue « C » (n'importe quelle langue de l'U.E) qu'ils doivent être capable de traduire en retour simple.

Comme langue « B », 18 étudiants ont choisi l'anglais, 10 ont choisi l'allemand, et 3 le français. Je ne connais pas encore leurs choix pour la langue « C ».

En 2004-2005, nous n'avons pas ouvert de groupe de français en raison du manque de demande.

En ce qui concerne la langue « C », la tendance générale veut que les étudiants ayant suivi les cours de français ou d'allemand en « B » choisissent l'anglais, et que ceux ayant opté pour l'anglais en « B » s'orientent vers l'allemand, le finnois ou le suédois en « C ».

Les étudiants en interprétariat doivent avoir une langue « B » ou deux langues « C ». La liste suivante illustre la répartition de nos étudiants actuels selon leurs combinaisons linguistiques :

3 pour l'anglais en langue « B »

1 pour l'anglais en langue « B » et le français en langue « C »

3 pour l'allemand en langue « B »

1 pour l'allemand et l'anglais en langue « C »

3 pour l'anglais et le français en langue « C »

3 pour l'anglais et le suédois en langue « C »

Avant de s'inscrire aux cours, les étudiants sont classés en fonction de leur aptitude à travailler comme interprète (compétence de communication ; présentation ; tolérance au stress ; rapidité de pensée etc.) et de leurs facultés

langagières. Dans le cas où des critères supplémentaires sont nécessaires, nous privilégions les étudiants disposant des langues dont nous manquons, comme le français, l'espagnol ou l'italien. Certaines langues sont en effet sous représentées dans les cabines estoniennes des institutions européennes, et dans le cas du français, également dans le marché local.

Toutefois, il est difficile de trouver des postulants pour ces langues (aussi bien en interprétation qu'en traduction) car le manque de liens culturels avec ces pays en particuliers signifie que les possibilités pour que les étudiants acquièrent ces langues sont moindres.

Nous nous attendons à une augmentation des étudiants choisissant l'espagnol dans les 5 années à venir, puisque cette langue est devenue de plus en plus populaire : de nombreux jeunes gens se rendent fréquemment en Espagne et un grand nombre d'entre eux sont diplômés en philologie espagnole. L'italien et le français vont rester problématiques pour quelques années encore : l'italien n'est enseigné qu'à titre optionnel dans les universités estoniennes, et à un niveau très rudimentaire. En ce qui concerne le français, la plupart de nos étudiants n'ont pas suffisamment passé de temps dans un environnement francophone pour être confrontés aux exigeants standards d'expression active et de compréhension pour l'interprétation, ni pour maîtriser les standards idiomatiques ou grammaticaux que requièrent la traduction en français. (L'expérience montre qu'une année passée dans un programme du type Erasmus à un niveau trop précoce n'est pas suffisante, lorsqu'elle n'est pas simplement impossible pour des raisons financières).

Notre équipe permanente est capable d'enseigner la traduction et l'interprétation pour l'anglais, l'allemand, le français, l'italien, le portugais, le danois et le suédois. Parmi ces langues, le français est enseigné par des professeurs natifs. L'italien et le portugais le seraient également si la demande se faisait sentir. Pour les autres langues, nous faisons en sorte d'impliquer temporairement des professeurs natifs. En cas de demande pour une autre langue européenne, nous recrutons des professeurs parmi les traducteurs en interprètes disponibles.

La mobilité du personnel est capitale dans la mesure où les meilleurs professeurs sont également traducteurs ou interprètes dans les institutions européennes : ces trois dernières années, nous avons d'ailleurs dû renouveler le personnel tous les ans dans bon nombre de cours. »

Afin d'en savoir davantage sur les éventuels effets de l'élargissement sur la formation des traducteurs et interprètes estoniens, nous avons demandé à notre interlocutrice si des évolutions avaient été constatées dans ce domaine ces dernières années. Sa réponse témoigne d'une certaine anticipation dans l'appréhension du phénomène :

« L'augmentation subite de la demande d'interprètes et traducteurs ne s'est pas produite après l'élargissement, mais 2 ou 3 ans plus tôt. En fait, la demande effrénée de traducteurs et interprètes (quiconque ayant la moindre expérience dans ces domaines était alors immédiatement embauché pour travailler dans l'U.E) s'est même au contraire ralentie.

La formation des interprètes a débuté dès 1999, bien que tous les interprètes en poste avant cette date aient été formés pour ce métier. La demande de l'U.E. pour les interprètes estoniens est désormais devenue plus spécifique et concerne les combinaisons problématiques mentionnées plus haut, ainsi que les traductions retour en anglais, allemand, français ou espagnol. Désormais, les étudiants doivent répondre à des normes très élevées pour accéder aux postes de l'U.E ou du marché local. Le besoin en traducteurs est toujours très important, aussi bien pour les institutions européennes que pour le marché local, le français restant l'une des langues les plus problématiques. »

L'optimisme est néanmoins permis si l'on en juge par la quantité de contrats de coopération interuniversitaire établis entre Tartu et d'autres universités européennes. En effet, plus de trente partenariats sont établis à ce jour entre l'université de Tartu et des pays tels que la Belgique, la Finlande, l'Allemagne, la Lettonie, la Lituanie, les Pays-Bas, la Russie, l'Espagne, la Suède, le Japon, le Canada et les Etats-Unis.

Université pédagogique de Tallinn.

Avec ses 7500 étudiants inscrits, l'université de Tallinn occupe la troisième place dans le palmarès des plus grandes universités estoniennes. Elle est composée de six facultés (Sciences Sociales ; Philologie ; Sciences de l'éducation ; Mathématique & Sciences naturelles ; Arts ; Education physique) et fut créée au printemps 2005 lors de la « fusion » des quatre institutions suivantes : l'Université Pédagogique (fondée en 1919), la Bibliothèque académie estonienne, l'Institut estonien de Sciences Humaines et l'Institut d'Histoire.

Aujourd'hui reconnue comme un important promoteur des nouvelles conceptions pédagogiques, elle est le principal centre de formation et de recherche à Tallinn. Outre la formation des enseignants, ses activités portent essentiellement sur les Sciences Humaines, Sociales et Naturelles.

Depuis l'année scolaire 2001-2002, un Centre de formation pour traducteurs et interprètes existe au sein de son département de philologie. Ce centre organise un master de deux ans en traduction et en interprétation à propos duquel le site Internet de l'Université ne fournit aucune information.

En revanche, compte tenu de la quantité relativement faible de langues étrangères proposées par le département de philologie (anglais, finnois, français, allemand, russe, et suédois), on peut supposer que les combinaisons linguistiques proposées aux étudiants sont, elles aussi, très limitées.

Les domaines de spécialisation des traducteurs / interprètes formés à Tallinn (tous de langue maternelle estonienne) sont le Droit, l'Economie et la Technologie.

La première année de formation est consacrée à des modules d'enseignement général tels que la théorie de la traduction ou l'introduction à l'interprétation de conférence, ainsi qu'à des cours de terminologie et des classes pratiques dans une seconde langue étrangère. Ce n'est qu'au cours de la deuxième

année que les étudiants peuvent choisir de s'orienter vers la traduction ou l'interprétation.

La spécialisation en interprétation de conférence s'effectue grâce à des cours d'interprétation consécutive et simultanée (de / vers la langue maternelle des étudiants), avec deux langues étrangères. L'accession au titre de Master se fait en fonction des résultats obtenus dans le contrôle continu et à l'examen final.

La spécialisation en traduction, quant à elle, repose sans grande surprise sur la pratique de textes à dimension juridique, économique ou technique.

Université Euroülikool (Tallinn).

Fondée en 1997, puis soutenue financièrement par une organisation à but non lucratif à partir de 1999, l'université privée Euroülikool (ou Eurouniversité, en français) se veut avant tout élitiste si l'on en croit la présentation qui en est faite sur son site Internet⁵ : *“Notwithstanding the difficulties, the EuroUniversity became an elite university in Estonia.”*

Avec ses cinq facultés dans lesquelles sont inscrits environ 850 étudiants, celle-ci ne semble pourtant pas jouir d'une très bonne réputation en ce qui concerne la formation des jeunes traducteurs et interprètes qu'elle propose : *« Je n'ai encore jamais rencontré de diplômés issus de cette université sur le marché du travail, qui n'a d'ailleurs pas très bonne réputation »*, nous confiait la directrice du Département de l'Université de Tartu.

« We welcome those keenly interested in translation and in foreign languages. The job of a translator / interpreter is highly valued worldwide and so is well paid » peut-on lire en guise d'introduction sur la page d'accueil du site Internet de la faculté de traduction et d'interprétation.

⁵ www.eurouniv.ee

C'est donc le rendement financier, sans doute plus que la volonté de former des traducteurs et des interprètes compétents, qui semble être au centre des préoccupations de cette université, dont les prestations sont facturées 15.000 couronnes / semestre (soit environ 960 €) alors que le salaire moyen est de 520 €⁶ !

Cette formation sur trois ans, qui permet d'obtenir un titre pompeux de « Traducteur / Interprète, Philologue », ne propose pourtant qu'un nombre très limité de combinaisons linguistiques : en effet, seuls l'anglais et l'allemand sont disponibles en tant que langue B.

Cette université, autoproclamée « européenne » (non sans quelques difficultés diplomatiques qu'il n'est pas utile de développer), ne constitue donc pas un modèle d'ouverture vers ses partenaires. Surfant sur la vague de la pénurie de professionnels et profitant de l'engouement naissant pour les métiers de la traduction, elle semble privilégier son profit personnel au détriment d'une formation de qualité de ses étudiants.

⁶ Selon un rapport du Sénat en juillet 2005.

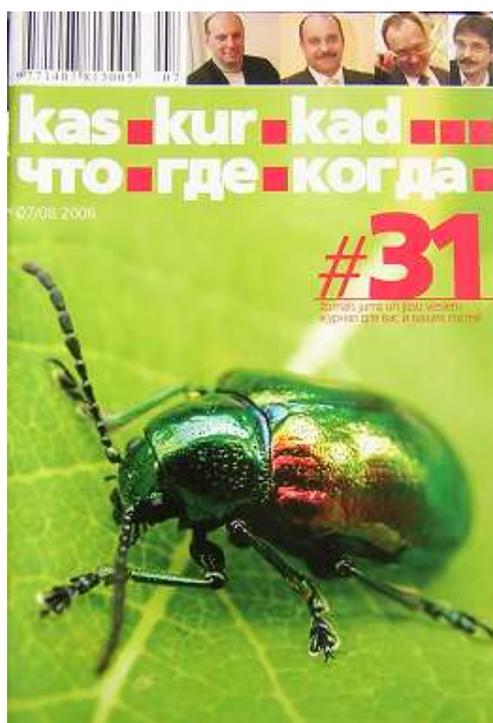
I-2) Lettonie

I-2-1) Données démo-linguistiques.

De tous les pays baltes, la Lettonie est celui qui possède la plus importante minorité : la langue lettone (unique langue officielle du pays) n'est en effet parlée que par 58,7% d'une population estimée en 2004 à 2,3 millions d'habitants.

Les Russes constituent le groupe minoritaire le plus important (près de 30%), suivis des Ukrainiens (2,6%), des Polonais (2,5%) et des Lituaniens (1%). La proportion de Russes est telle que dans certaines zones urbaines industrialisées, il arrive que les Lettons « de souche » soient minoritaires.

Pour cette raison, les questions linguistiques préoccupent évidemment une large part des citoyens. Le letton, langue indo-européenne très apparentée au lituanien, cohabite quotidiennement avec le russe, comme en témoigne la couverture de magazine suivante – récupérée par nos soins dans une discothèque de Riga – et dont le contenu est rédigé dans les deux langues :



C'est d'ailleurs à Riga, justement, que s'est tenu (le 17 novembre 2005) le 4^{ème} symposium sur les aspects pragmatiques de la traduction. Sous la plume d'Elisabeth Freudenstein-Weijer, la direction générale de l'interprétation de la Commission européenne (Unité Interprétation Lettonne) en a publié un résumé⁷ qui dresse un tableau intéressant de la situation actuelle. Les besoins futurs ainsi que les opportunités de travail pour les interprètes lettons y sont succinctement abordés, au même titre que les critères de sélection des interprètes désireux d'intégrer les institutions européennes.

Ce document révèle que le nombre d'interprètes lettons répartis dans les institutions européennes était alors de 61, dont 39 étaient des interprètes indépendants accrédités, alors que seulement 22 constituaient le personnel permanent. Parmi ces derniers, 10 travaillaient à la Commission, 10 au Parlement, et 2 à la Cour de Justice.

Etant donné que la compréhension passive du letton n'est assurée par aucun autre interprète de cabine, ce sont les professionnels lettons eux-mêmes qui doivent systématiquement en assurer la traduction retour. Pour couvrir la demande des interprètes lettons (dans les deux sens) pour l'ensemble des trois Institutions (Commission, Parlement, Cour de Justice), 40 professionnels seraient actuellement nécessaires.

Les Institutions recherchent des interprètes de conférence qualifiés, ayant une parfaite maîtrise de la langue maternelle, une très bonne compréhension orale des langues passives, une solide culture générale, une bonne connaissance des affaires européennes et internationales, une bonne maîtrise des techniques d'interprétation consécutive, et de bonnes facultés de concentration et de mémorisation, ainsi qu'un sens développé de l'analyse et de la synthèse.

Lors des tests de sélection de ses professionnels, non seulement le fond mais également la forme des traductions sont évalués. Or, il semble que beaucoup de

⁷ Abstract for contribution to the 4th Riga symposium on pragmatic aspects of translation, 17 novembre 2005. (Commission européenne, DGI)

candidats aux tests aient tendance à sous-estimer le degré de précision que l'on attend d'eux. En effet, compte tenu de l'importance des enjeux, la précision dans la formulation du message et le choix de la terminologie ou de l'expression est une nécessité absolue.

Ce manque de compétence s'explique très certainement par la quasi-absence de formations aux métiers de la traduction et de l'interprétariat en Lettonie : selon nos sources, parmi les trois universités lettonnes, une seule propose des cours de ce genre à ses étudiants.

I-2-2) Formation des traducteurs et interprètes en Lettonie.

L'université de Lettonie, fondée en 1919 à Riga sur la base de l'école Polytechnique (elle-même fondée en 1862) compte 13 facultés couvrant des secteurs variés : biologie ; chimie ; économie ; éducation ; histoire et philosophie ; droit ; médecine ; sciences sociales ; physique ; philologie ; théologie ; langues modernes.

C'est dans cette dernière faculté que se trouve le Département de linguistique comparée, de traduction et d'interprétation. Malheureusement, en dépit d'une présentation attrayante et qui pourrait laisser croire que son contenu est consultable dans toutes les langues⁸, le site Internet du département n'est disponible qu'en letton. Par conséquent, il est impossible à quiconque ne parle pas letton d'accéder au contenu des programmes. Nous pouvons donc déduire de cet état de fait que ces formations sont avant tout destinées aux étudiants locaux, et non aux éventuels étudiants étrangers désirant se spécialiser sur place dans la traduction / interprétation en letton.

Toutefois, si l'on en juge par les autres départements de la faculté de langues modernes (études anglaises ; langues germaniques ; langues romanes ; langues

⁸ <http://www.lu.lv/mvf/>

slaves), on peut en déduire que les combinaisons linguistiques proposées sont sans doute, là encore, relativement limitées.

Par l'intermédiaire d'un député européen de notre connaissance, nous avons pu contacter l'une des toutes premières traductrices lettonnes travaillant à la Commission européenne. Cette femme, particulièrement sympathique, a accepté de répondre à nos questions concernant d'une part sa formation universitaire, et d'autre part ses activités actuelles au sein de la Commission. Nous livrons ci-dessous un extrait de sa réponse, traduite de l'anglais par nos soins :

« J'ai reçu une formation initiale en linguistique (langue et littérature anglaises). Je traduis principalement à partir de l'anglais, mais également à partir du suédois (ma seconde langue source) et de l'espagnol. Pour l'instant, je suis en train d'apprendre le français car j'en ai besoin pour mon travail. C'est une langue que je peux lire plus ou moins, mais dans laquelle je ne me sens pas assez compétente pour écrire un long e-mail. Désolée ! Toutefois, il m'arrive de traduire des textes courts et faciles à partir du français (par exemple, les documents relatifs au budget). Dans mon unité, nous travaillons principalement dans les domaines de la finance, de l'économie et des textes législatifs. J'ai travaillé comme traductrice pendant la plus grande partie de ma carrière, jusqu'à ce que j'atterrisse ici, au Luxembourg. »

Sans remettre en cause les compétences de cette traductrice, force est de constater que cette dernière, qui travaille pourtant au sein d'une institution aussi prestigieuse que la Commission, n'a pas reçu de réelle formation de traductrice, du moins au niveau universitaire :

« En ce qui me concerne, nous confiait-elle, il n'y a pas grand-chose de spécial à dire à propos de mon travail. J'ai commencé à travailler à la Commission en février 2004, parmi les toutes premières traductrices lettonnes. D'ailleurs, je dispose encore d'une dérogation temporaire valable jusqu'en février 2007, puisque je n'ai pas encore passé de concours EPSO me permettant d'accéder à un poste permanent. »

Ce témoignage illustre de façon particulièrement évidente la pénurie de traducteurs lettons, et met en lumière les artifices auxquels les institutions telles que la Commission ont besoin de recourir pour embaucher le personnel qui leur fait défaut pour certaines combinaisons langagières.

I-3) Lituanie

I-3-1) Données démo-linguistiques.

Parlé par 83,4% d'une population estimées à 3,4 millions (en 2001), le lituanien, unique langue officielle du troisième pays balte, est très apparenté au letton.

Tout comme dans les autres pays baltes, les russophones constituent en Lituanie la plus importante minorité linguistique : ces derniers représentent en effet 9,4% de la population. La population parlant polonais, quant à elle, représente 7% des habitants de cette ancienne république socialiste soviétique, indépendante depuis 1991.

Depuis cette date, un certain nombre de mesures de valorisation ont d'ailleurs été prises pour protéger le lituanien en tant que langue officielle de la nouvelle République, même si *la loi sur la langue officielle* de 1995 n'interfère pas avec l'usage des langues minoritaires précitées. A titre d'exemple, si l'unilinguisme lituanien est prescrit par l'article 3 (*« Les lois de la république de Lituanie et autres actes juridiques sont adoptées et promulgués dans la langue officielle »*) certains cas d'exceptions sont précisés par l'article 93 du règlement du Parlement : *« Les invités, experts ou témoins qui ne connaissent pas le lituanien auront le droit de s'exprimer dans une autre langue, à la condition qu'ils avertissent le secrétariat du Parlement au moins six heures avant la séance. »*

Unique langue officielle de l'administration, de l'économie et de l'éducation (sauf dérogation), le lituanien doit être maîtrisé par quiconque prétend à un poste dans la fonction publique : en ce sens, des examens d'aptitude linguistique sont imposés à tous les citoyens et non-citoyens n'ayant pas suivi leur scolarité dans les écoles de langue lituanienne, avec des niveaux d'exigence correspondant aux sphères sociales dans lesquelles travaillent les individus.

Cette politique, qui peut sembler particulièrement sévère à certains égards, n'est cependant pas incompatible avec la volonté des Litvaniens de protéger leurs langues minoritaires : en effet, la réhabilitation de la langue nationale – légitime après tant d'années de domination soviétique – n'implique pas nécessairement l'exclusion des langues des minorités. L'article 37 de la Constitution de la république de Litvanie, par exemple, reconnaît que les minorités nationales ont « *le droit de veiller à l'épanouissement de leur langue, de leur culture et de leurs coutumes* ».

En outre, alors que le baromètre des Etats membres de l'U.E indique que moins de la moitié de la population des nouveaux adhérents de 2004 est capable de participer à une conversation dans une langue autre que sa langue natale, 92% des Litvaniens sont bilingues : 83 % parlent le russe, 20 % parlent l'anglais, 13% parlent l'allemand, et 2 % le français. Et si le russe a été appris sous la pression par les Litvaniens, l'apprentissage volontaire d'autres langues européennes constitue plutôt un défi pour cette population désireuse de s'ouvrir sur le monde.

I-3-2) Formation des traducteurs et des interprètes en Litvanie.

Hors des frontières de son pays, le lituanien est une langue très peu parlée. Pour cette raison évidente, les Litvaniens ont très vite pris conscience des avantages que présente la maîtrise des langues autres que le lituanien ou le russe.

Par contre, si l'enseignement des langues étrangères est ancré depuis de nombreuses années dans le système éducatif local, la formation des traducteurs et

des interprètes, quant à elle, est beaucoup plus récente et de nombreux progrès sont encore à réaliser dans ce domaine.

Selon un article signé Vytautas Bikulcius, publié en 2004 par la Société Française des Traducteurs, chaque université lituanienne formant des spécialistes en langues étrangères (l'allemand, l'anglais, le français) initie également un certain nombre d'étudiants à la traduction.

Il ne s'agit en effet que d'une simple « initiation », dans la mesure où ces cursus (« Théorie et pratique de la traduction ») ne durent qu'un semestre dans les deux universités de Vilnius et celle de Klaipeda, et s'étendent à une année dans les universités de Kaunas et de Siauliai.

L'université de Vilnius propose néanmoins aux étudiants de niveau licence un programme d'*études professionnelles de la traduction*, qui dure un an.

Les étudiants, dont le choix se limite à seulement trois langues (l'anglais, le français et l'allemand), suivent des cours d'initiation à la théorie de la traduction, des cours de langue de spécialité, de traduction spécialisée, de civilisation du pays, d'interprétation ou de traduction (au choix), et de terminologie. Ils peuvent en outre choisir deux options parmi les cours suivants : traduction consécutive, théorie de l'économie, traduction assistée par ordinateur, techniques de rédaction, stylistique contrastive.

L'université de Vilnius offre également un programme de maîtrise en *traduction et interprétation consécutive*, destiné à former des traducteurs professionnels aussi bien pour les secteurs public que privé.

Celui-ci, qui dure deux ans, n'est réservé qu'aux étudiants de niveau licence, après un concours d'entrée. Durant la première année de formation, les étudiants suivent des cours d'initiation à la théorie de la traduction, de linguistique générale, de méthodologie de la recherche en interprétation, de théorie de la langue spécialisée, et sur les méthodes de la linguistique contemporaine. En outre, ils doivent choisir

quatre cours parmi la traduction générale, l'interprétation consécutive, la stylistique comparée, la traduction assistée par ordinateur, la théorie de l'économie, la terminologie, l'interprétation simultanée, et les langues étrangères (B, C et D).

Durant la deuxième année, ils suivent des cours sur la structure de l'Union européenne et les sources du droit, ainsi que des cours d'interprétation consécutive, d'interprétation simultanée, et de méthodologie de la recherche. Ils doivent par ailleurs choisir parmi les disciplines optionnelles que sont la stylistique comparée, la traduction assistée par ordinateur, la terminologie, les techniques de rédaction, et les langues étrangères (B, C et D).

La majorité des étudiants inscrits dans ces disciplines sont lituaniens, dont un nombre très restreint de russophones.

En 2004, il n'existait en Lituanie aucun système permettant d'évaluer les compétences des traducteurs. Encore aujourd'hui, de nombreux autodidactes connaissant une langue étrangère se prétendent « traducteurs », bien que n'ayant jamais suivi le moindre cours de traductologie.

II) Pays d'Europe centrale

Considérée historiquement comme le centre de l'Europe, la *Mittel Europa* (Europe médiane) regroupe les anciens Empires allemand et austro-hongrois.

Habituellement, on considère aujourd'hui que les pays qui constituent cette zone géographique située entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest sont l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la Pologne, la République Tchèque, la Slovaquie et la Slovénie.

Le fait que les cinq derniers de cette liste aient rejoint l'Union européenne simultanément nous a paru suffisant pour légitimer leur regroupement dans notre étude, en dépit de leurs importantes différences.

Aussi peut-on affirmer qu'à l'heure actuelle, tous les pays d'Europe centrale font désormais partie de l'Union européenne.

II-1) Hongrie

II-1-1) Données démo-linguistiques.

Aussi étonnant que cela puisse paraître, la Hongrie ne dispose d'aucun texte juridique proclamant que le hongrois est la langue officielle du pays. Cette étrangeté peut sans doute s'expliquer par le fait que le hongrois, langue non indo-européenne appartenant à la famille ouralienne, est parlé par 90% d'une population estimée à 10,5 millions d'habitants, et que l'on ne parle cette langue dans aucun autre pays du monde⁹.

Cet isolement linguistique est sans doute à l'origine des politiques des différents gouvernements hongrois, qui ont toujours accordé une grande importance à l'apprentissage des langues étrangères, et ce dès le plus jeune âge.

Pour la même raison, la formation des traducteurs et des interprètes hongrois, constitue depuis près de 35 ans un élément important du système éducatif local.

II-1-2) Formation des traducteurs et interprètes en Hongrie.

On dénombre au moins trois universités hongroises proposant des formations aux métiers de traducteurs et interprètes.

La plus importante d'entre elles, l'Université Lorand Eötvös à Budapest¹⁰ dispose ainsi d'un Centre de Formation d'Interprètes et de Traducteurs (CFIT ELTE) depuis l'année 1973.

Egalement située à Budapest, l'Université de Technologie et d'Economie (USTEB) dispose elle aussi d'un centre du même type¹¹.

⁹ Source : Jacques Leclerc, <http://www.tfq.ulaval.ca/ax1/europe/hongriegenral.htm>

¹⁰ <http://www.elte.hu>

Enfin, l'Université de Szeged propose des formations aux métiers de la traduction et de l'interprétariat¹², mais le contenu des cours figurant sur le site Internet n'est encore disponible qu'en hongrois pour l'instant. Pour la présente étude, nous nous limiterons donc à la présentation complète des deux principaux centres de formation : le CFIT ELTE et l'USTEB.

Parmi les différents centres, c'est le CFIT ELTE qui a la plus longue expérience¹³ : depuis sa création, plus de 1200 traducteurs et interprètes professionnels y ont été formés, dans un cadre d'un enseignement post-universitaire.

Ces professionnels représentent par ailleurs une partie importante de la main d'œuvre qualifiée travaillant sur le marché hongrois, et leur compétence est officiellement reconnue.

Unique établissement capable d'organiser des examens d'accréditation nationaux dans toutes les langues (sur demande), le CFIT renouvelle ses programmes de façon constante afin de répondre aux plus grandes exigences internationales. On relèvera notamment :

- La formation de traducteurs et interprètes en sciences sociales et économiques avec une combinaison linguistique A (hongrois) et B (anglais, français, allemand, espagnol), pour 600 heures d'études ;
- La formation d'interprètes de conférence spécialisés sur l'Union européenne avec une combinaison linguistique A (hongrois) B (anglais, français, allemand, espagnol) et C (anglais, français, allemand, espagnol) pour 400 heures d'étude ;
- La formation de traducteurs spécialisés sur l'Union européenne (selon les mêmes combinaisons, et pour le même nombre d'heures d'étude).

¹¹ <http://www.traduc-inter.bme.hu>

¹² <http://www.u-szeged.hu>

¹³ Nous tirons les informations qui suivent de la documentation « Histoire et fonctionnement du CFIT ELTE », par Krisztina Nikowitz (2004), publiée sur le site de l'Université Lorand Eötvös.

Il est à souligner que le CFIT ELTE est un centre de renommée internationale : en jetant les bases théoriques de la formation et de la méthodologie au début des années 70, période durant laquelle la formation des traducteurs et interprètes constituait encore un champ de recherche pratiquement vierge, les fondateurs de ce qui n'était alors qu'un petit atelier ont fait œuvre de pionniers.

Aujourd'hui, ce centre est parvenu à établir un réseau de relations internationales très étendu avec des organismes professionnels tels que l'Association Internationale des Interprètes de Conférence (AIIC), mais aussi avec de nombreuses universités européennes partenaires, ainsi que les services de traduction et d'interprétation des institutions européennes (Parlement, Commission et Banque centrale).

Parmi ses réalisations récentes, on notera le lancement (l'année 2003/2004), du Programme de doctorat en sciences de la traduction.

En outre, le CFIT a pu bénéficier d'importantes subventions qui ont grandement facilité le développement ses programmes. Les projets TAIEX et Phare (1998) ont ainsi permis l'introduction des formations professionnelles en rapport avec l'interprétation de conférence, notamment grâce au versement d'une subvention de 50.000 €.

Dans le courant de l'année 2002-2003, des cours intensifs destinés aux interprètes de conférence se préparant à l'examen d'accréditation de l'Union Européenne ont également été financés par le Ministère de l'Education : une subvention de 10 millions de forints (soit environ 40.000 €) a ainsi été versée à cet effet.

Par ailleurs, la même année, le service d'interprétation de la Commission européenne a fourni au CFIT une aide professionnelle : 48 interprètes de conférence hongrois ont pu participer à une formation qui s'est révélée efficace, puisqu'une partie d'entre eux a obtenu une accréditation à Bruxelles.

Il va de soi que le placement des traducteurs et interprètes hongrois à Bruxelles constitue une priorité pour le CFIT, qui en assure la formation.

Pour cette dernière fonction, le *European Masters in Conference Interpreting* (EMCI), constitue un sésame internationalement reconnu, en particulier par l'organisme professionnel international des interprètes de conférence (AIIC). Or, en Hongrie, il n'est possible d'acquérir ce diplôme que par l'intermédiaire des cours assurés par le CFIT.

Cette exclusivité constitue un avantage considérable pour l'Université Lorand Eötvös dont il dépend : en 2004, année de l'intégration de la Hongrie dans l'union européenne, 7 des interprètes et 4 des traducteurs hongrois travaillant à Bruxelles avaient été formés par le CFIT.

Formation des traducteurs spécialisés en affaires européennes.

Cette formation des traducteurs en terminologie spécialisée dure une année, et requière un diplôme d'études supérieures prouvant que le candidat présente des aptitudes précises, à savoir :

- Une formation en traduction ou une expérience suffisante dans ce domaine ;
- Une excellente maîtrise de la langue maternelle ;
- Une connaissance parfaite des langues B et C ;
- Une bonne connaissance de l'actualité internationale, en particulier dans les domaines économique, culturel et social des pays dans lesquels leur langue de travail est parlée.

Une épreuve de sélection est également organisée, afin de vérifier la capacité de raisonnement, la faculté d'analyse et de synthèse et la maîtrise des langues du candidat. Ce test de compétence comprend notamment des traductions intégrales et partielles (langue source → langue cible ; langues cible → langue source), ainsi qu'une dissertation en hongrois sur un thème en rapport avec l'Union européenne.

Des dispenses sont néanmoins accordées aux étudiants ayant des connaissances préliminaires de traduction ou ayant passé un examen de traduction national.

Selon le site internet de l'Université, « l'objectif du cursus consiste à former des traducteurs, terminologues et rédacteurs hautement qualifiés, aptes à accomplir des tâches de médiation linguistique à partir de deux langues de l'U.E. vers le hongrois (B-A, C-A) et de la langue A vers la langue B, tout ceci au niveau requis par l'U.E. Les futurs traducteurs professionnels bénéficient d'une formation méthodologique qui leur permettra de s'adapter rapidement aux différents domaines, d'aborder n'importe quel texte et d'exploiter les technologies avancées. Une attention particulière sera consacrée aux affaires européennes, au protocole et à la déontologie propres à la médiation linguistique. »

Parmi les matières enseignées durant la formation figurent les quatre modules suivants :

- Etudes européennes (actualités, réformes, etc.) en particulier l'élargissement de l'U.E. et le droit communautaire ;
- Traduction de textes communautaires B/C → A ; traduction de texte A → B ; techniques de rédaction et de révision ;
- Industries de la langue (applications) Traduction assistée par ordinateur ;
- Initiation à la terminologie (pratiques terminologiques) + le métier de terminologue dans la fonction publique.

La rédaction d'un mémoire (et sa soutenance devant un jury de professionnels) vient enfin couronner cette formation. Il comprend la traduction d'un texte communautaire en langue B vers la langue A. Il s'accompagne d'une analyse approfondie de la méthode de travail appliquée, des problèmes soulevés lors du processus de traduction et d'une terminologie expliquée ayant trait au mémoire.

Formation des interprètes de conférence.

Cette formation, qui dure une année, permet l'obtention d'un diplôme d'interprète de conférence spécialisé en affaires européennes.

En effet, depuis 1998, le CFIT adhère au projet dénommé *European Masters in Conference Interpreting* (EMCI). Ce programme universitaire de niveau maîtrise a été élaboré par quinze membres du réseau européen dans le but de promouvoir l'intégration des nouvelles langues de l'Union européenne, d'en assurer le contrôle de qualité et de disséminer la bonne pratique de la formation des interprètes de conférence en Europe.

Ainsi, depuis une dizaine d'années, le CFIT offre des cours en interprétation avec les combinaisons ABA et ABC, correspondant aux langues suivantes :

A : hongrois.

B : allemand, anglais, français et espagnol

C : toute autre langue officielle de l'U.E.

L'objectif de ce cours est de former des interprètes de conférence de haut niveau, capables de travailler non seulement à partir d'une ou deux langues officielles de l'U.E vers le hongrois (B-A, C-A) mais également de leur langue A vers une langue B au niveau requis par les institutions européennes.

Pour cela, ces interprètes doivent fournir une traduction orale de haute qualité dans leur langue cible, et avoir des connaissances approfondies des systèmes politique, économique et culturel des pays liés à ces langues. Il leur est également demandé de bien connaître les institutions et le fonctionnement de l'U.E, ainsi que l'éthique professionnelle du métier d'interprète.

Pour être admis dans ce cours, les candidats (nécessairement titulaires d'un diplôme d'études supérieures) doivent pouvoir justifier :

- d'une formation en interprétation ou une expérience suffisante dans ce domaine
- d'une excellente maîtrise de la langue maternelle (langue A)
- d'une connaissance parfaite des langues B et C
- d'une bonne connaissance de l'actualité internationale, en particulier dans les domaines économique, culturel et social des pays dans lesquels leur langue de travail est parlée.

Il est en outre demandé aux candidats de pouvoir s'exprimer avec aisance, de se concentrer en toutes circonstances, d'avoir une large ouverture d'esprit et une bonne capacité d'analyse et de synthèse, ainsi qu'une habileté à travailler en situation de stress. Ces qualités sont vérifiées lors d'une épreuve de sélection, qui a également pour but d'évaluer les facultés de réaction des candidats, leur aisance linguistique et leur aptitude à communiquer.

Ce test débute par un entretien en hongrois et en langue étrangère avec les membres du jury, et se poursuit sur une interprétation consécutive de longues séquences (langue B → A ; langue A → B et C)

Comme pour l'épreuve de sélection des traducteurs, les étudiants ayant des connaissances préliminaires d'interprétation ou ayant passé un examen national d'interprétation peuvent demander à être dispensés de certaines épreuves.

La formation proprement dite dure deux semestres (480 heures de cours) et se déroule selon le programme défini par les quinze universités européennes participant au consortium *European Masters in Conference Interpreting*, avec l'aide de la Commission et du Parlement européen.

Tous les cours faisant partie de la formation sont obligatoires. L'accent y est mis sur les sujets liés à l'Union européenne et à la vie économique mondiale.

Le contenu des deux semestres se décompose de la façon suivante :

1^{er} semestre :

- Pratiques d'interprétation consécutive de longues séquences avec prises de notes
- Pratiques d'interprétation simultanée
- Pratiques de communication, entraînement de la voix
- Techniques de préparation pour une conférence
- Ethique professionnelle
- Etudes des institutions de l'U.E. (avec le concours d'experts et de négociateurs du gouvernement hongrois)
- Stage d'une semaine à la Commission, au Parlement ou une autre institution de l'U.E.

2^{ème} semestre :

- Pratiques avancées d'interprétation consécutive de longues séquences avec prises de notes
- Pratiques avancées d'interprétation simultanée
- Mini-conférence multilingue, interprétation avec relais, cabine muette dans des conférences réelles
- Stage dans une université partenaire à l'étranger : Westminster pour les étudiants ayant l'anglais comme langue B ; Mons-Hainaut pour les étudiants ayant le français comme langue B ; Johannes Gutenberg pour les étudiants ayant l'allemand comme langue B)

C'est seulement à l'issue du deuxième semestre que l'examen final d'interprète de conférence est organisé, évalué par un jury d'examineurs composé d'interprètes professionnels expérimentés, de représentants du Parlement européen et de la Commission, ainsi que d'autres membres du consortium EMCI.

La rédaction d'un mémoire de fin d'études comportant un glossaire multilingue en rapport avec un sujet lié à l'U.E couronne enfin cette formation.

Parmi les centres de formation aux métiers de traducteur et interprète que compte la Hongrie, L'Ecole de Traducteurs et Interprètes Internationaux jouit également d'une excellente réputation. Dépendant de l'Université des Sciences Techniques et Economiques de Budapest (USTEB), celui-ci a ouvert ses portes en 1997 avec l'ambition de former des traducteurs et interprètes trilingues capables d'évoluer dans un contexte international.

Selon un message de la direction figurant en tête de son site internet¹⁴, la création de ce centre s'est *inscrite « dans la perspective de l'intégration de la Hongrie dans l'Union européenne, afin que les jeunes traducteurs – interprètes [formés au sein de cette école] soient capables de satisfaire pleinement les critères exigeants de ce métier ».*

Cette formation, mise en place avec le soutien d'une subvention du programme Tempus, s'est fixé quatre objectifs principaux :

- Former des étudiants à la traduction et à l'interprétation selon les critères européens les plus pointus ;
- Privilégier l'excellence et la qualité, en particulier par des promotions accueillant une vingtaine d'étudiants au maximum ;
- Répondre aux besoins des institutions hongroises et européennes ou des entreprises ;
- Favoriser l'insertion des diplômés dans le milieu professionnel.

Le corps enseignant se compose de 34 professeurs ayant bénéficié d'une formation en Hongrie et en contexte international grâce à des échanges avec leurs homologues européens : aux professeurs de Droit, de hongrois langue maternelle ou encore de techniques nucléaires et environnementales, s'ajoutent 12 professeurs de traduction et 13 professeurs d'interprétation.

¹⁴ <http://www.traduc-inter.bme.hu>

La première année de formation aboutit au Diplôme Universitaire (DU) de l'Université Marc Bloch (Strasbourg) et privilégie avant tout la traduction. Toutefois, une solide initiation à l'interprétation consécutive est prévue dans la formation. Un mémoire de traduction est également imposé en fin d'année en vue de l'obtention du diplôme.

Une importance particulière est également accordée à l'utilisation des technologies modernes (Logiciels terminologiques et d'aide à la traduction – Trados – Internet) et à l'initiation à la traduction spécialisée (technique nucléaire, environnement).

Un stage obligatoire de 4 semaines en milieu professionnel est enfin imposé aux étudiants, afin que ces derniers puissent exercer leurs acquis et se familiariser au milieu professionnel de la traduction et / ou de l'interprétation. Généralement, les étudiants sont placés dans divers ministères hongrois (Affaires étrangères, Justice, Education Nationale, Patrimoine Culturel, Agriculture) ou à la Cour des Comptes.

Depuis l'année académique 2001-2002, une deuxième année de formation est envisageable. Celle-ci débouche sur l'obtention d'un Master en Interprétation de conférence, décerné par l'Université Marc Bloch. Les langues proposées au D.U. comme au Master sont l'allemand, l'anglais, le français et l'italien, selon les combinaisons suivantes :

- français-anglais-hongrois,
- français-allemand-hongrois
- français-italien-hongrois
- anglais-allemand-hongrois
- anglais-italien-hongrois
- allemand-italien-hongrois

Toutefois, ces langues peuvent également être combinées avec le roumain, le russe ou l'espagnol.

Pour être admissibles à la préparation du D.U., les étudiants doivent obligatoirement disposer d'un diplôme sanctionnant un niveau Bac +3 ; d'une excellente culture générale ; d'une très bonne maîtrise de la langue maternelle ; d'une très bonne connaissance des deux langues étrangères et enfin, d'une maîtrise du traitement de texte.

Les épreuves orale et écrite de l'examen d'entrée se composent chacune de deux parties.

L'épreuve écrite consiste en un résumé dans la langue maternelle de deux textes donnés dans les langues étrangères portant sur un même thème, et d'une rédaction sur un sujet donné dans les deux langues étrangères.

L'épreuve orale, quant à elle, consiste en une traduction à vue de quelques lignes des deux langues étrangères vers la langue maternelle, suivie d'une discussion libre avec le jury dans les deux langues étrangères, portant sur un thème d'actualité ou de civilisation et sur la motivation professionnelle du candidat.

Les critères d'admission au Master sont les suivants :

- Diplôme universitaire de niveau bac + 4 ou bac + 5 ;
- Bonne maîtrise de l'interprétation consécutive et de la technique de prise de notes ;
- Très bonne connaissance des deux langues étrangères
- Capacité à communiquer, faculté d'apprendre vite et bien
- Excellente culture générale et maîtrise parfaite de la langue maternelle.

L'examen d'entrée, qui ne peut être présenté que deux fois au maximum, se présente sous forme d'entretien avec des professeurs et (surtout) des interprètes, soit 5 à 8 personnes en moyenne.

Il comprend 5 parties :

- une interprétation consécutive (3 ou 4 minutes) des langues B et/ou C vers la langue A (avec retour éventuel), sur un sujet d'ordre général ou un thème d'actualité, avec prise de notes et restitution des notes ;
- une traduction à vue (3 ou 4 minutes) des langues B et/ou c vers la langue A (avec retour éventuel) sur un sujet général ou un thème d'actualité ;
- un exercice de synthèse durant lequel le candidat doit écouter attentivement (et sans prendre de note) un texte lu en langue maternelle avant de le résumer et le reformuler oralement ;
- des questions de culture générale (institutions européennes et internationales, art, médecine, sport, actualité, Histoire...)
- des questions de motivation (sur la formation, le métier, les attentes du candidat).

Les frais de scolarité, identiques pour l'inscription au D.U. ou au Master, sont particulièrement élevés : ils s'élèvent en effet à 795.000 HUF (soit environ 3327 €), alors que le salaire hongrois moyen serait d'environ 500 €¹⁵.

¹⁵ Ce chiffre correspond à la moyenne des salaires fournis par différentes sources, qui proposent des chiffres très variables.

II-2) Pologne

II-2-1) Données démo-linguistiques.

Parlé par près de 98% de la population (soit environ 40 millions de locuteurs), le polonais, langue officielle de l'Etat, est aujourd'hui la seule langue à avoir un statut légal dans le pays.

Particulièrement proches du biélorusse et du slovaque, la plupart des mots polonais sont aisément compréhensibles à la lecture pour tous les locuteurs d'une autre langue slave, dans la mesure où les règles d'écriture propres au polonais ont été assimilées.

Doté d'un alphabet latin modifié, le polonais (seule langue slave à utiliser des voyelles nasales) compte 7 voyelles et 36 consonnes. Réputée difficile à apprendre par les locuteurs étrangers en raison de ses différents graphèmes homophones, l'orthographe polonaise possède en outre des signes diacritiques et deux façons d'écrire les consonnes, ce qui complique encore son apprentissage.

Langue officielle des organes constitutionnels de l'Etat, des organes des collectivités territoriales, des institutions, et de l'administration publique, le polonais l'est aussi dans l'activité commerciale sur le territoire national lorsqu'au moins l'une des parties est polonaise. Des amendes sont même prévues (et souvent distribuées !) pour quiconque, dans l'activité commerciale sur le territoire polonais, emploierait uniquement des dénominations étrangères.

Sauf dispositions particulières, le polonais est également la langue de l'éducation dans les écoles privées ou publiques de tous les genres.

La très faible minorité nationale (3 % de la population) qui caractérise la Pologne depuis la seconde guerre mondiale (nombreuses déportations, déplacements de populations, modifications des frontières) en fait un pays particulièrement homogène sur le plan linguistique

II-2-2) Politique linguistique générale de la Pologne.

Compte tenu du caractère relativement récent de l'instauration des formations qui nous intéressent, un bref aperçu préalable de la politique linguistique polonaise nous paraît trouver sa place dans notre étude.

Dans le contexte européen, la politique linguistique de la Pologne s'articule autour de deux axes bien distincts : l'un concerne la protection et la promotion de la langue polonaise à l'étranger, l'autre concerne l'enseignement des langues étrangères sur le territoire national.

Ainsi, la *loi sur la langue polonaise*, votée en 1999 puis amendée en 2003 car jugée trop vague, avait-elle pour objectif de promouvoir la diffusion du polonais à travers le monde.

Ce n'est donc qu'en 2004 qu'ont eu lieu les premiers examens certificateurs de langue polonaise comme langue étrangère, passés par 106 personnes de 24 pays, venant principalement l'Allemagne (30%), d'Ukraine (11,5%), d'Espagne, de Russie et des Etats-Unis (respectivement 7,5%).

Toutefois, ces chiffres encourageants doivent être nuancés compte tenu du fait que les dirigeants polonais eux-mêmes semblent encore septiques sur le développement de la langue polonaise à travers le monde : selon le professeur Miodunka¹⁶, recteur de l'Université de Cracovie, *« la petite confiance des hommes politiques polonais dans le bien-fondé de l'enseignement de la langue polonaise comme langue étrangère reflète la conscience sociale qui, le plus souvent, s'exprime par une surprise agréable de ce qu'un étranger apprend le polonais et par la question sincère : « Pour quoi faire ? ». [...] L'état de la conscience polonaise dans ce domaine est proche de l'état de conscience des pays de « petites » cultures et de « petites » langues. »*

Malgré ce sentiment, il serait faux de croire que la société polonaise n'est pas attachée à sa langue : de nombreux Polonais considèrent par exemple que l'entrée de leur pays dans l'Union européenne constitue une chance pour leur langue

¹⁶ 2006

nationale, et celle-ci n'a jamais connu une telle promotion à l'échelle mondiale que durant ces cinq dernières années.

Dans un article récent publié dans la revue *Terminologie & Traduction*, Maria Rzewuska (directrice du Département de Traduction de Varsovie), dressait un tableau assez précis de la situation en ce qui concerne les disciplines qui nous intéressent.

Selon elle, l'un des premiers constats que l'on peut formuler est le suivant : les Polonais n'habitent pas les villes universitaires et les grandes cités touristiques ne parlent généralement pas les langues étrangères. Ce phénomène s'expliquerait notamment par l'utilisation obligatoire du russe à l'école durant des années, principe aujourd'hui révolu :

« One of the reasons for this situation is that until recently Poland was one of the countries where Russian was obligatory at school, often without the possibility to learn any other language. At present, the need to master foreign languages, and in particular English, is clear. Many language schools have been set up, private institutions which teach foreign languages. Apart from the typical language schools, several higher-education establishments offer the possibility to study language philology. » (2001 : 85)

(« L'une des raisons à cela, c'est que la Pologne fut jusqu'à une date récente l'un des pays où le russe était obligatoire à l'école, souvent sans qu'il ne soit possible d'apprendre une autre langue. Aujourd'hui [en 2001], l'apprentissage des langues étrangères, et en particulier de l'anglais, s'est clairement développé. De nombreuses écoles de langues se sont implantées, notamment des instituts privés. Parallèlement à ce phénomène, plusieurs établissements d'enseignement supérieur offrent désormais la possibilité d'étudier une ou plusieurs langues étrangères. »)

En effet, selon les termes de la réforme de 1999, l'enseignement d'une langue étrangère est obligatoire dès le second cycle de l'école primaire (à raison de deux séances de 45 minutes), au collège (trois séances de 45 minutes) et dans les lycées techniques et professionnels. Deux langues sont d'ailleurs obligatoires dans les

lycées d'enseignement général (à raison de deux ou trois séances de 45 minutes hebdomadaire pour chacune des langues).

Il est important de préciser que le choix de la ou des langue(s) enseignées revient au directeur et aux élus locaux : sauf dans le cas des langues choisies à titre optionnel, les élèves ne peuvent pas décider de la langue étrangère qu'ils désirent acquérir.

Au collège, où seul l'apprentissage d'une langue est obligatoire (la seconde étant facultative), l'anglais ou l'allemand sont imposés de façon quasi systématique : pour l'année 2004-2005¹⁷, le français n'a été enseigné qu'à 1,7 % des collégiens polonais.

Dans les lycées d'enseignement général, où deux langues sont obligatoires, la proportion d'élèves apprenant le français est nettement plus élevée qu'au collège, même si ces derniers ne représentent que 13,4 % des apprenants. Le français, passe ainsi devant le russe, devenant du même coup la troisième langue étrangère enseignée à ce niveau dans le pays, devant l'italien (4 %) et l'espagnol (5 %).

L'entrée de la Pologne dans l'U.E a très certainement contribué à cet engouement pour l'apprentissage des langues étrangères, et l'on peut supposer que ce phénomène ne va que s'amplifier au cours des prochaines années, comme en témoigne la conclusion très enthousiaste de Maria Rzewuska :

« Becoming a member of the biggest translation service in the world and safeguarding the status and beauty of the polish language is most certainly a very prestigious and important task. Polish will take all possible measures in order to bring Polish – although it is said to be a difficult language – closer to all citizens of the European Union. » (2001 : 93)

(« Devenir membre du plus grand service de traduction au monde, et œuvrer pour la protection du statut et de la beauté de la langue polonaise, est une tâche à la fois très prestigieuse et importante,

¹⁷ Sources : statistiques publiées par le Centre de formation continue (CODN) reprises sur le site Internet de l'ambassade de France en Pologne www.ambafrance-pl.org

concluait Maria Rzewuska. *La Pologne prendra toutes les mesures possibles afin de rendre le polonais – bien qu'il ait la réputation d'être une langue difficile – plus proche des tous les citoyens européens. »)*

II-2-3) Formation des traducteurs et des interprètes en Pologne.

En 2001, le seul institut de formation des traducteurs et interprètes était l'Institut de Linguistique Appliquée de l'Université de Varsovie. Toutefois, en prévision de l'élargissement, certains établissements d'enseignement supérieur commençaient déjà à organiser des formations de troisième cycle. Ces cours consistaient notamment en une formation au droit européen et en l'apprentissage d'une langue étrangère. Ainsi, la majorité de ses établissements offraient des cours de traduction et interprétariat, mais... uniquement pour l'anglais !

Pour beaucoup, cette quasi-exclusivité s'expliquait par le manque de professeurs suffisamment qualifiés, ainsi que par les caractéristiques du marché, pour lequel la majorité des opérations de traduction et d'interprétariat concernaient presque toujours l'anglais.

Aujourd'hui, selon les informations qui nous ont été fournies par M. Kobielsky, attaché de coopération universitaire à l'ambassade de France en Pologne, il existe pourtant quatre universités polonaises principales dans lesquelles il est possible de suivre de cours de formation aux métiers de traducteur et / ou d'interprète. Ces universités se trouvent dans les villes de Varsovie, Poznan, Cracovie et Lublin.

Malheureusement, en dépit de plusieurs tentatives, il ne nous a pas été possible de contacter toutes les personnes en charge de ces différents départements, et qui auraient éventuellement pu nous fournir les informations détaillées dont nous aurions eu besoin : adresses de courrier électronique invalides, absence de réponse à nos demandes de renseignements, barrière linguistique etc. ont constitué autant d'obstacles à notre quête de précisions concernant les

combinaisons linguistiques proposées, les effectifs, ou encore la durée des formations.

En outre, les sites Internet des universités précitées ne sont pas systématiquement disponibles en anglais et lorsqu'ils le sont, il arrive bien souvent que la présentation des différentes facultés qui les constituent ne se limite qu'à... un diaporama dépourvu de texte !

Toutefois, en mai 2005, nous sommes parvenus à contacter, le directeur du département de linguistique appliquée de l'Université de Lublin, M. Abramowicz, qui a très gentiment accepté de nous apporter quelques éclaircissements sur l'évolution des formations polonaises en traduction et en interprétation, et que l'on se permet de reproduire ici :

« Jusqu'à l'ouverture de la Pologne et des pays du centre-est en général, les langues étaient enseignées en Pologne dans les lycées (4 ans) excepté le russe – 8 ans. Dans les universités, il existait des départements de langues étrangères qui offraient un enseignement plutôt littéraire.

Depuis 1989, le fonctionnement de la Pologne dans le contexte international, couronné par l'adhésion à l'UE, a réorienté les objectifs et les profils de formation. Ainsi, à côté du département de linguistique appliquée de Varsovie, institution élitiste qui existe depuis toujours, on a commencé à créer, à partir des départements dont je viens de parler, des tentatives de l'enseignement de la traduction / interprétation sans que les anciennes institutions disparaissent pour autant.

*Le département de linguistique appliquée de l'Université Marie Curie de Lublin en est un exemple. Il existe depuis 4 ans et forme soit des enseignants de deux langues, soit des traducteurs / interprètes (dans l'énorme majorité des cas, les étudiants choisissent les deux options à la fois). Les combinaisons de langues sont les suivantes : anglais-allemand, allemand-anglais, anglais-français et anglais-russe.
[...]*

Quant aux méthodes de travail, nous n'avons pas adopté un modèle de formation pratique dans d'autres pays (écoles de traduction), mais cherchons, sans doute un peu à tâtons, notre modèle à nous.

En ce qui concerne d'autres universités, elles cherchent d'autres solutions : celle de Cracovie [récemment élue « meilleure université polonaise »] a mis sur pied des études post-diplômées, s'adressant aux diplômés de départements traditionnels (appelés ici « philologies », tradition germanique oblige !). A Poznan [université fondée en 1919], ils ont fondé un département qui ressemble au nôtre, sauf qu'il est très centré sur l'enseignement de l'allemand. D'autres tentatives sont moins spectaculaires. »

De par leur mise en place relativement récente, ces programmes sont évidemment loin de rivaliser avec les formations établies depuis de nombreuses années dans d'autres pays européens. Toutefois, on peut espérer que la Pologne est en bonne voie dans l'instauration d'une formation de qualité, et que les efforts seront poursuivis afin de multiplier les combinaisons linguistiques proposées aux futurs traducteurs et interprètes.

Preuve que la Pologne est activement impliquée dans le développement de ses programmes universitaires, c'est en effet à Varsovie que fut organisée, le 8 mai 2005, une importante conférence internationale ayant pour titre : « *L'Europe unie et ses langues. Entre diversité culturelle et langues communes : défis présents et futurs du multilinguisme dans l'Union européenne* ».

II-3) Slovaquie

II-3-1) Données démo-linguistiques.

Avec ses quelques 5,4 millions d'habitants, dont 85 % parlent slovaque (la langue officielle), la Slovaquie fait partie des pays les moins peuplés d'Europe. Etat souverain depuis sa séparation avec la république tchèque en 1992, ce pays d'Europe centrale compte une importante minorité hongroise (10% de la population), dont l'emploi de la langue est régi par des lois particulières.

En Slovaquie, l'éducation supérieure est régulée par le Code des Universités du 21 février 2002.

On dénombre une trentaine d'universités réparties dans tout le pays. Parmi celles-ci, vingt sont des universités publiques et sept sont privées, tandis que les trois restantes sont des universités d'Etat. Les secteurs d'activité les plus divers sont ainsi représentés par des dizaines de facultés implantées sur le territoire.

II-3-2) Formation des traducteurs et interprètes en Slovaquie.

Compte tenu du fait que les sites Internet de ces facultés ne sont pas systématiquement disponibles dans une langue autre que le slovaque, il nous est difficile d'accéder au contenu détaillé des différents programmes proposés. En outre, certaines adresses sont erronées ou caduques, ce qui complique encore la collecte des informations.

Ajoutons que dans cette dernière tâche, le service culturel de l'ambassade de France ne fut pas d'une aide très précieuse, dans la mesure où son attaché de coopération s'est contenté de nous rediriger vers un délégué de la Commission européenne en poste à Bratislava, en nous fournissant une adresse non valide.

Nous interpréterons donc ce désintérêt – auquel se conjugue un certain laxisme – comme l’aveu d’un manque évident (et espérons-le ponctuel) de coopération entre le service culturel français et les organismes locaux. D’après nos sources, il semble que seule l’Université Constantine, à Nitra, propose des formations aux métiers de la traduction et de l’interprétation.

Composée de cinq facultés (Arts ; Etudes d’Europe centrale ; Education ; Sciences naturelles ; Sciences sociales et santé), cette université a développé, depuis sa création en 1959, une grande expérience dans le domaine des sciences de l’éducation.

Le Département de Traduction, dépendant de la faculté des Arts, n’a été fondé que très récemment, sans doute en prévision de l’adhésion de la Slovaquie en 2004. En effet, ce n’est qu’en 2002 que ce Département fut créé et intégré au sein même du Département d’Etudes anglaises et américaines.

Les programmes de formation peuvent durer jusqu’à cinq ans, durant lesquels les étudiants suivent un enseignement théorique et pratique les préparant au métier de traducteur ou d’interprète. Les cours sont assurés par des professeurs issus d’autres départements de l’Université : études anglaises et américaines ; allemand ; russe ; langue slovaque ; littérature slovaque ; philosophie ; sciences politiques ; études européennes, ainsi que de l’institut de communication littéraire et artistique.

Les combinaisons linguistiques sont cependant limitées, puisqu’à l’issue de leur formation, les étudiants ne peuvent prétendre à la maîtrise que de l’une des combinaisons suivantes :

- Anglais / allemand
- Anglais / russe
- Allemand / russe
- Anglais / slovaque
- Allemand / slovaque
- Russe / slovaque.

Toutefois, l'Université propose également des cours d'autres langues étrangères telles que le français, l'italien ou encore l'espagnol.

Les professeurs qui œuvrent pour la formation des futurs professionnels slovaques sont issus du Département des études de traduction, mais également des départements d'études germaniques, russes, slovaques, d'études culturelles, de philosophie, d'études européennes et politiques ou de communication. Des maîtres de conférences originaires d'autres universités (slovaques ou étrangères), experts dans l'enseignement des langues étrangères, ainsi que des traducteurs et interprètes professionnels apportent également leur concours à la formation des étudiants.

Bien que de création relativement récente, le Département de traduction rencontre un certain succès auprès des étudiants slovaques, puisque pour l'année 2006 / 2007, 650 demandes d'inscription ont été formulées.

Leur candidature est évidemment retenue sous réserve de l'obtention d'un examen d'entrée. Pour l'année 2005-2006, on dénombrait 95 étudiants inscrits en première année, 75 en deuxième année, 35 en troisième année, et 13 en quatrième année, soit un total de 218 inscrits.

Ces chiffres, qui peuvent sembler particulièrement peu élevés en comparaison avec d'autres pays européens possédant une plus longue expérience dans la formation des traducteurs et des interprètes, témoignent donc d'une volonté naissante de la part de la Slovaquie, dont l'objectif serait de proposer à moyen terme des formations répondant aux exigences du marché international...

II-4) Slovénie

II-4-1) Données démo-linguistiques.

Forte d'une population de 1,9 millions d'habitants¹⁸, la Slovénie est l'un des plus petits pays d'Europe, avec une superficie comparable à celle de la Bretagne.

La langue slovène, proche du serbe et du croate (qui sont les principales langues minoritaires parlées dans le pays), s'écrit avec un alphabet latin et comporte trois lettres de plus que le français (Č, Š, Ž) et quatre de moins (Q, W, X et Y n'existent pas en slovène). A l'oral, cette langue compte de nombreuses variétés dialectales qui peuvent être réparties en sept groupes, mais l'intercompréhension demeure relativement aisée.

Le slovène est l'une des plus « petites » langues slaves en termes de locuteurs, et on estime à environ 500.000 le nombre d'entre eux vivant à l'étranger.

Les dispositions qui déterminent l'emploi du slovène, langue parlée par 88% de sa population sont réparties et présentes dans pas moins de soixante-huit lois en vigueur. Le slovène est bien sûr la langue officielle du pays, mais les langues de certaines minorités nationales possèdent, dans certaines mesures, un statut d'officialité.

Selon l'article 5 de la Constitution, les communautés italienne et hongroise, qui comptent respectivement 3762 et 7713 locuteurs¹⁹, sont, avec la communauté tsigane, les seules minorités officiellement reconnues comme « autochtones ». En effet, pour le gouvernement slovène, les autres groupes minoritaires (croates, serbo-croates, bosniaques, serbes, etc.) ne sont considérés que comme des communautés « immigrantes ». Cette non-reconnaissance peut s'expliquer partiellement en raison

¹⁸ En 2002.

¹⁹ Recensement de 2002

de leurs langues respectives, très proches du slovène, mais surtout pour des raisons historiques et politiques sur lesquelles on ne s'étendra pas.

Ainsi, l'article 1 de la *loi relative à l'emploi de la langue slovène* de 2004 définit les statuts et les politiques linguistiques nationales à l'égard de la langue slovaque, mais réserve également une place à l'italien et au hongrois :

Article 1 : *La langue slovène est la langue officielle de la République de Slovénie qui s'applique à tous les domaines de la communication écrite et orale et à la vie publique en Slovénie, excepté dans les cas où, en vertu de la Constitution slovène, la langue officielle est aussi l'italien ou le hongrois, et lorsque les dispositions des contrats internationaux qui lient la Slovénie n'excluent pas la présence d'une autre langue.*

Le slovène étant l'une des langues officielles de la Communauté européenne, la Slovénie est ainsi présente sur la scène internationale.

Cette sorte de co-officialité est d'ailleurs clairement formulée dans l'article 11 de la Constitution de 1991 :

Article 11 : *La langue officielle en Slovénie est le slovène. Dans des circonscriptions de communes où vivent les communautés nationales italienne ou hongroise, la langue officielle est aussi l'italien ou le hongrois.*

L'article 4, quant à lui, témoigne d'une volonté de « dynamisation » de la langue slovène sur l'échiquier international, dans les domaines économique-culturels :

Article 4 : *La Slovénie garantit au slovène un statut à l'aide d'une politique linguistique active dont le souci est de fournir une base juridique à l'emploi de la langue afin d'accompagner la vie linguistique orientée vers la recherche scientifique et l'élargissement des possibilités linguistiques mais aussi dans le souci du développement et de la culture linguistique.*

Cette promotion de la langue slovène, sur son propre territoire mais aussi à l'échelle internationale, est d'ailleurs réaffirmée dans l'article 12 de la même loi.

En vertu des dispositions constitutionnelles, le slovène est évidemment la langue officielle de l'Assemblée Nationale, et les lois sont promulguées uniquement dans cette langue. Toutefois, l'article 80 de la Constitution garantissant que chacune des deux communautés italienne et hongroise soit représentée par un député à l'Assemblée, les propos de ces derniers peuvent être traduits en slovène sur demande préalable.

En revanche, pour l'administration publique, seul le slovène est reconnu comme langue officielle (article 4 de la loi du 20 octobre 1994).

L'enseignement, du niveau préscolaire jusqu'au niveau universitaire est également dispensé en slovène, mais l'utilisation de l'italien et du hongrois est toutefois autorisée, selon des dispositions spécifiques prévues pour les minorités concernées dans les articles 5, 6 et 8 de la loi sur l'école de 1996.

II-4-2) Formation des traducteurs et interprètes en Slovénie.

On dénombre quatre universités en Slovénie, dont deux sont très récentes. La première, établie à Ljubljana en 1919 sur les fondations d'un héritage pédagogique datant de 1595, est la plus grande et la plus ancienne. L'université de Maribor, quant à elle, fut fondée dans les années 60 et compte 24 facultés. L'année 2004-2005, un total de 24.000 étudiants y étaient inscrits dans des filières juridiques, scientifiques, techniques et artistiques. La troisième université slovène est celle de Primorska. C'est l'une des plus récentes puisqu'elle fut fondée très récemment, en 2003. Elle ne compte, à ce jour, que trois facultés : éducation, sciences humaines et gestion. La toute dernière, enfin, est celle de Nova Gorica. Elle fut fondée en mars 2006, avec pour origine l'Ecole de Sciences Environnementales, elle-même établie en 1995.

En dépit de leurs dates de création particulièrement récentes, les Universités de Maribor, de Primorska et de Nova Gorica n'offrent pas de formations aux métiers de traducteurs et interprètes : les seuls cours de ce type sont proposés par l'Université de Ljubljana, qui possède un département dépendant de la Faculté des Arts, et qui a été créé durant l'année 1997-1998 après trois ans de préparation dans le cadre du projet international TEMPUS.

L'enseignement présente plusieurs options et combinaisons réparties sur un peu plus de quatre années d'études, soit 8 semestres. Les langues enseignées sont le slovène, l'anglais, l'allemand, le français et l'italien. Les combinaisons possibles sont donc à trois langues : le slovène (obligatoirement langue A) ; l'anglais et l'allemand (langue B ou C) ; le français et l'italien (langue C uniquement).

Ce nombre de combinaisons, qui peut sembler excessivement faible, s'explique principalement par des impératifs budgétaires et des disponibilités en personnel réduites.

Compte tenu des barrières linguistiques et du fonctionnement très aléatoire de son site Internet, il est difficile d'obtenir des renseignements précis sur le contenu des formations dispensées à l'Université de Ljubljana.

Toutefois, par le biais du service culturel de l'ambassade de France, et en particulier grâce à son attachée de coopération pour le français, il nous a été possible d'entrer en contact avec une enseignante de traduction à l'Université, et d'obtenir ainsi quelques précieuses informations concernant le contenu des cours qui y sont dispensés : celles-ci datent de l'année 2001 et ont été publiées dans le n°2-2001 de la revue « Terminologie et Traduction » (T&T)²⁰. Cependant, il semble que les programmes n'aient pas évolué de façon très significative depuis la parution de cet article. C'est la raison pour laquelle il nous paraît utile d'en reproduire quelques extraits, d'autant plus que l'organisation de l'enseignement à la section de français

²⁰ Terminologie et Traduction (T&T) n°2.2001, *La revue des services linguistiques des institutions européennes*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, Commission européenne.

du Département de Traduction et Interprétation est sans doute très proche de celle qui concerne les sections d'anglais, d'allemand ou d'italien.

Cette organisation repose sur deux phases distinctes.

Dans un premier temps, le travail du professeur consiste à améliorer et perfectionner les connaissances acquises à l'école secondaire : d'une part, il s'agit de « *développer la compréhension et l'expression orale et écrite* ». D'autre part, l'objectif est de faire « *acquérir les bases en thème et version* ».

Dans un second temps, l'enseignement est axé sur le perfectionnement linguistique et l'apprentissage des langues de spécialité : « *La traduction à finalité professionnelle, c'est-à-dire l'acquisition des bases de vocabulaire spécifique aux diverses situations professionnelles, la connaissance des langues de spécialité et surtout la traduction (thème et version) à finalité professionnelle* » sont les principales composantes de cette seconde phase.

Pour la langue française (langue C), les cours se présentent de la manière suivante :

Première année :

- module de langue (grammaire, labo, phonétique et phonologie, pratique orale, expression écrite, lecture) ;
- module de civilisation ;
- module de traduction générale (version)

Deuxième année :

- module de langue (syntaxe, pratique orale et expression écrite)
- module de traduction générale (thème et version)

Troisième année :

- module de langue (lexicologie, renforcement de la compétence linguistique et introduction au français de spécialité : économie, commerce, sciences, techniques)
- module de traduction spécialisée (thème et version) et/ou d'interprétation

Quatrième année :

- module de langue (entraînement à la dissertation et français de spécialité : droit, politique et Union européenne)
- module de traduction spécialisée (thème et version) et/ou d'interprétation

Diplôme équivalent à la maîtrise :

- rédaction en slovène d'un mémoire, suivie d'une soutenance orale.

Les études de traduction / interprétation sont sanctionnées chaque année sous forme de contrôle continu et/ou par des examens de fin d'année.

En ce qui concerne l'interprétation de conférence, l'Université de Ljubljana propose également une formation de troisième cycle, dont l'objectif est de préparer les étudiants qui travailleront dans les organisations internationales ou les institutions européennes.

Ce programme n'est d'ailleurs pas exclusivement destiné aux étudiants issus du Département de traduction, mais s'adresse à tous les diplômés en langues étrangères désirant se préparer aux examens d'interprétation consécutive et simultanée organisés par le SCIC (Service Commun d'Interprétation de Conférence) ou le Parlement européen.

Il s'agit d'un cours intensif à plein temps qui totalise 650 heures à raison de 19 heures par semaine. Les cours s'étalent sur une année (soit deux semestres) et sont divisés en trois stages :

- D'octobre à décembre (12 semaines)
- De janvier à mars (10 semaines)
- D'avril à juin (12 semaines)

Chaque étudiant suit un programme de formation individuel (en fonction des combinaisons linguistiques qu'il a choisies et des compétences linguistiques dont il dispose) principalement constitué de cours théoriques (20%), de séminaires et de travaux pratiques (80%).

La sélection des combinaisons linguistiques s'effectue toujours d'après le nombre d'étudiants inscrits, sachant que ces derniers doivent être au minimum 5 pour que chacune d'entre elles puisse être assurée.

Aujourd'hui, seul le slovène est disponible en tant que langue A et les étudiants n'ont le choix qu'entre l'anglais, le français, l'allemand, l'italien, ou l'espagnol en tant que langue B. Toutefois, en fonction des éventuelles demandes futures, le Département envisage de proposer le slovène en tant que langue B ou C. En outre, si les circonstances le permettent, il n'est pas exclu que d'autres langues (russe, polonais, tchèque, slovaque, croate, serbe et macédonien) soient également proposées.

Les examens que doivent subir les étudiants pour obtenir leur diplôme consistent en diverses épreuves d'interprétation consécutive et simultanée, et en la rédaction d'une dissertation sur un sujet de spécialité présentée devant un jury :

Interprétation consécutive :

- 5 minutes de la langue B vers la langue A
- 5 minutes de la langue C vers la langue A
- 5 minutes de la langue A vers la langue C

Interprétation simultanée :

- 10 minutes de la langue B vers la langue A
- 10 minutes de la langue C vers la langue A
- 10 minutes de la langue A vers la langue C

A ce jour, tous les étudiants ayant obtenus des résultats satisfaisants aux examens du Département ont également passé avec succès les tests d'accréditations organisés par le SCIC.

Ce succès s'explique certainement (au moins en partie) par une coopération efficace entre la Slovénie et la France.

En effet, depuis 2001, il existe une collaboration étroite entre le Département de Traduction et d'Interprétation (DTI) de la Faculté des Lettres et des Arts de l'Université de Ljubljana et l'institut de Traducteurs et d'Interprètes de l'Université Marc Bloch de Strasbourg (ITI-RI) pour la traduction, et l'Université d'Angers pour l'interprétation. Cette collaboration a été rendue possible grâce à la mise en place d'un projet COCOP. Ce projet, proposé et élaboré en collaboration avec l'institut Charles Nodier de Ljubljana, a été agréé par le Ministère pour une période de trois ans. La collaboration est aujourd'hui toujours soutenue activement par l'Institut Français Charles Nodier.

Cet institut attribue également des bourses de perfectionnement (linguistique, méthodologique et pratique) aux étudiants de traduction et d'interprétation. Ces bourses leur permettent notamment de suivre des modules de formation intensive en France, à la Sorbonne, à l'INALCO, à l'université de Toulon, à Lille et à Dijon.

Enfin, ces bons résultats découlent certainement du dynamisme et de l'intérêt dont fait preuve la Slovénie dans les domaines de la traduction et de l'interprétation : c'est en effet à Ljubljana qu'a eu lieu le 5^{ème} congrès de la *European Society of Translation Studies*, les 3, 4 et 5 septembre 2007.

II-5) République tchèque

II-5-1) Données démo-linguistiques.

Egalement appelée Tchéquie, ce pays d'Europe centrale compte environ 10,3 millions d'habitants, dont une large majorité (près de 96%) est constituée de Tchèques.

Représentant 2,3 % de la population, les Slovaques représentent la plus importante minorité du pays, qui accueille également des minorités polonaise (0,5%) allemande (0,5%), hongroise, ukrainienne, russe, bulgare, etc. dans des proportions relativement faibles.

Cette république démocratique est donc ethniquement homogène, bien que sa division en deux grandes régions (la Bohême à l'ouest et la Moravie à l'est) forme deux identités plus ou moins indépendantes sur le plan politique.

La langue officielle du pays, le tchèque, partage avec le slovaque, le polonais et le sorabe l'appartenance au groupe occidental des langues slaves. Le tchèque est d'ailleurs très proche du slovaque, si bien que les locuteurs de ces deux langues se comprennent aisément sans qu'aucune traduction ne soit nécessaire.

Compte tenu du fait que l'immense majorité de la population parle le tchèque, cette langue s'impose naturellement dans tous les secteurs de la vie politique, sociale, culturelle et économique du pays sans qu'il ait été nécessaire d'en recommander l'usage par des textes : la nouvelle Constitution de la république Tchèque, adoptée le 16 décembre 1992, ne contient aucune disposition linguistique, et il n'existe d'ailleurs pas de véritable loi tchèque pour déterminer la langue officielle du pays.

En revanche, un certain nombre de textes permettent de garantir aux citoyens le droit à l'instruction dans leur propre langue et d'utiliser celle-ci dans leurs rapports avec les autorités. Dans la pratique, ces cas demeurent néanmoins exceptionnels.

II-5-2) Formation des traducteurs et interprètes en république Tchèque.

Selon nos sources (Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France à Prague), il semble qu'il n'existe qu'une seule université tchèque proposant des formations aux métiers de la traduction et de l'interprétation.

Fondée à Prague en 1348, l'Université Charles est l'une des plus anciennes du monde, et fait aujourd'hui partie des établissements à vocation éducative et scientifique tchèques les plus prestigieux. Rassemblant plus de 42.000 étudiants par an – soit environ un cinquième du total des étudiants du pays – au sein de ses quelques 17 facultés (dont 14 à Prague), l'Université Charles est en quelque sorte la vitrine internationale de l'enseignement en République Tchèque.

Celle-ci possède donc un Institut de traductologie, établi au sein de la Faculté de Philosophie et d'Art. Malheureusement, les deux enseignantes (maîtres de conférences) qui nous ont été recommandées par le SCAC de l'ambassade afin de répondre à nos questions concernant la formation des futurs traducteurs et interprètes tchèques, n'ont pas répondu à nos courriers. En outre, le site Internet²¹ présentant cet institut n'est disponible qu'en langue tchèque, ce qui peut sembler d'autant plus surprenant que ce type d'établissement est en principe à vocation internationale, et qu'en l'occurrence il existe depuis plus de 40 ans !

Par conséquent, il nous est impossible d'accéder aux détails concernant le contenu des cours, la durée des formations ou encore le succès rencontré par cette formation auprès des étudiants tchèques. Après une navigation « à l'aveugle » sur le site Internet en question – fort peu fourni au demeurant – il nous a toutefois été

²¹ <http://utrl.ff.cuni.cz/cs/index.php>

possible de deviner quelles sont les langues qui sont enseignées. C'est donc sans grande surprise que l'on apprend que seules les langues *angličtina, francouzština, němčina, ruština et španělština* (respectivement l'anglais, le français, l'allemand, le russe et l'espagnol) sont enseignées aux futurs traducteurs et interprètes tchèques.

Un master européen d'interprétation de conférence est également disponible, mais là encore, les pages d'information sont exclusivement disponibles en langue tchèque, et il ne nous est pas possible, par conséquent, d'en savoir davantage.

Il est important de noter que des cours d'initiation à la traduction sont également dispensés dans les départements d'anglais et d'allemand (Faculté d'Education). Pour ces deux langues, en effet, un certain nombre de modules permettent aux étudiants d'acquérir des compétences variées : des cours d'introduction à la langue, de phonétique, de phonologie, de morphologie, de lexicologie, de syntaxe et... de traduction sont donc dispensés à raison de 2 heures par semaines.

Le site Internet de ces deux départements nous apprennent par ailleurs que les cours de « traduction » du premier semestre (baptisé T1) ont pour objectif de *« développer les compétences linguistiques des étudiants par le biais de la traduction d'une sélection de textes de l'anglais [ou l'allemand] vers le tchèque, et vice-versa. »*

Les cours du second semestre (T2), *« reposent essentiellement sur la comparaison entre l'anglais [ou l'allemand] et le tchèque, afin de développer la prise de conscience des différences qui résident entre leurs systèmes respectifs. »* L'importance de la prise en compte des contextes culturels dans la traduction, ainsi que la fonction esthétique de la communication sont également abordés dans ce cours.

Le moins que l'on puisse dire à propos de la formation des traducteurs et interprètes en République Tchèque, c'est que de sérieux efforts sont encore à fournir en terme de communication. Bien qu'idéalement situé, au cœur de l'Europe, ce pays

semble rencontrer des difficultés similaires à celles que rencontre la Slovaquie, dont elle fut séparée en 1993.

Peut-être la récente indépendance de ces deux pays est-elle à l'origine du retard dont ils font preuve par rapport aux autres membres de l'U.E dans le domaine de la formation des traducteurs et interprètes. Qu'elle qu'en soit la cause, de nombreuses lacunes sont encore à combler avant que la République Tchèque ne dispose d'un nombre suffisant de traducteurs et interprètes, lui permettant de répondre à toutes les demandes – publiques ou privées – des les nombreuses combinaisons linguistiques de l'Union européenne.

III) Pays insulaires

Bien que très éloignés géographiquement et n'ayant que fort peu de points communs sur les plans linguistique et politique, il nous a paru pertinent de rassembler dans le même chapitre les républiques de Malte et de Chypre.

En effet, ces deux pays possèdent des caractéristiques similaires que peu d'autres pays européens partagent : non seulement il s'agit des deux états les plus petits de l'Union européenne, mais leur caractère insulaire leur confère une position géostratégique très enviée.

En outre, si Malte et Chypre constituent aujourd'hui des destinations touristiques très prisées, ces deux petits pays ont également connu des histoires mouvementées marquées par des colonisations successives.

Enfin, les langues officielles parlées à Malte et en République de Chypre (respectivement le maltais et le grec) appartiennent à des groupes peu ou pas répandus dans l'Union européenne.

III-1) République de Chypre

III-1-1) Données démo-linguistiques.

Compte tenu de son histoire et de sa situation politique particulièrement complexe, l'île de Chypre, dont la possession de la partie nord est revendiquée par la Turquie au mépris des principales organisations internationales, est un pays que l'on pourrait qualifier de bicéphale : mi-grec, mi-turc.

En raison des enjeux diplomatiques brûlants et des dispositions juridiques plus ou moins obscures – sur lesquels il n'est pas de notre devoir de se prononcer – qui régissent ces deux entités politiques distinctes, notre étude ne concernera que de la partie grecque de l'île, la seule qui soit officiellement reconnue comme « membre de l'Union » par les deux parties.

Avec sa superficie d'à peine 9251 km², Chypre est l'un des plus petits pays de l'Union européenne, et compte environ 835.000 habitants dont 78% de Grecs et 18% de Turcs (estimation de 2005). Les Chypriotes grecs parlent une variété de grec légèrement différente de celui parlé Grèce, que l'on nomme « dialecte chypriote » et qui comporte certains éléments issus du grec ancien. De même, les Chypriotes turcs parlent une variété quelque peu archaïsante du turc continental.

Bien que les deux langues soient reconnues comme officielles à Chypre, les dispositions constitutionnelles sont nombreuses : celle de 1960 stipule dans son article 3 que « *les langues officielles de la République sont le grec et le turc* », et que toute personne aurait par conséquent le droit de s'adresser aux autorités de la République dans l'une ou l'autre des deux langues.

En revanche, alors qu'un long article (171) précisait de façon très stricte les temps d'antenne accordés à chacune des deux communautés dans un souci d'impartialité linguistique, rien n'était prévu les langues à utiliser dans le secteur

éducatif : compte tenu de la partition clairement délimitée de l'île, les politiques linguistiques des deux communautés sont donc à considérer de façon individuelle.

Ainsi, dans la partie grecque de l'île (ou *République de Chypre*) 95% des habitants parlent le grec. La plupart des lois sont rédigées dans cette langue, qui est également celle de l'administration et de l'éducation (sauf exception). En clair, la politique linguistique de la République de Chypre repose sur un unilinguisme grec, mais permet toutefois (dans des cas relativement limités) le recours aux langues minoritaires.

En revanche, dans la partie nord du pays, (la *République turque de Chypre du Nord*, Etat reconnu par l'ONU) environ 97% de la population s'expriment naturellement en turc et l'unilinguisme territorial est de rigueur. Seul le turc est employé dans les tribunaux (des interprètes sont néanmoins accordés en cas de force majeure), et la quasi-totalité des écoles de la zone occupée sont désormais unilingues turques. Dans ce contexte, on l'aura bien compris, les politiques linguistiques d'ouverture ou les formations aux métiers de la traduction et de l'interprétation ne sont évidemment pas vraiment à l'ordre du jour, même s'il semble que dans ce dernier domaine, la République de Chypre puisse être sur le chemin du développement.

III-1-2) Formation des traducteurs et interprètes en République de Chypre.

Contrairement à d'autres pays, dont l'adhésion à l'Union européenne ne semble pas avoir bouleversé les pratiques concernant la formation des traducteurs et interprètes, la République de Chypre semble actuellement faire preuve d'une certaine bonne volonté dans ce domaine particulier.

Au moment de son entrée dans l'Union, en 2004, il n'existait en effet aucune formation locale aux métiers de la traduction et de l'interprétation. Cet état de fait nous avait d'ailleurs été confirmé en mai 2005 par une spécialiste Chypriote de la

planification linguistique, Mme Kariolemou, (également auteur d'une thèse sous la direction de L.-J. Calvet) : « *la plupart (sinon la totalité) des traducteurs / interprètes chypriotes sont formés à l'étranger, étant donné qu'il n'y a pas de formation sur place* », nous confiait-elle.

Cette information aussi claire que précise aurait pu sembler décourageante : elle avait d'ailleurs été confirmée par une autre enseignante de l'Université (Mme Katsoyannou) qui nous assurait également que « *l'enseignement de la traduction professionnelle à Chypre [était] inexistant* ».

Cependant, la situation n'était pas tout à fait désespérée puisque notre interlocutrice nous confiait dispenser personnellement des cours de terminologie dans le cadre d'un Master européen, auquel Chypre participe depuis 2004. Selon Mme Katsoyannou, quelques cours de traductologie étaient également proposés dans les départements d'anglais et de français de l'Université, au niveau Maîtrise.

Toujours en 2005, nous avons pris contact avec la présidente de l'union Pan chypriote des traducteurs et des interprètes : M. Anastasia Pilottou, présidente, membre de la FTI, avait ainsi accepté de répondre – sans langue de bois – à quelques une de nos interrogations dans l'entretien reproduit ci-dessous.

Existe-t-il aujourd'hui des centres locaux (publics ou privés) préparant aux métiers de la traduction et / ou de l'interprétariat ?

Non. Les futurs traducteurs à Chypre peuvent être formés dans les différents pays suivants :

- *en Grèce, à l'Université de Corfou ;*
- *en France (LEA et par la suite s'ils désirent poursuivre leurs études au 3^{ème} cycle en traduction ou en interprétation, ils peuvent poursuivre leurs études soit à Paris : à l'ESIT / à l'ISIT ou à Strasbourg peut-être à l'ITI-RI) ;*
- *la Belgique, à Mons, reste encore un bon choix ;*
- *en Angleterre (ALS : Applied Language Studies, étant l'équivalent de LEA ainsi que la discipline la plus recommandée. Je dois avouer que les modules proposés en*

matière de traduction / interprétation au Royaume Uni entraînent une confusion si l'on établit une comparaison avec le système français) ;

- *en Autriche à l'Université de Vienne de laquelle dépend l'Institut des traducteurs et des interprètes*
- *en Allemagne à Heidelberg ou à Mainz*
- *en Italie à Trieste, à Milan ou à Rome.*

Quelles sont les langues les plus enseignées dans les écoles chypriotes ?

On commence dès l'âge de 6 ou 7 ans à apprendre l'anglais. Beaucoup plus tard, au collège, on a le choix entre le français, l'italien, l'espagnol et l'allemand.

Deux ans avant l'accession de Chypre à l'Union européenne le Ministère de l'Education et de la Culture avait approuvé une réforme du système d'apprentissage des langues aux écoles publiques et les élèves ont eu le choix parmi les langues susmentionnées. Avant cette réforme, on commençait à apprendre le français quand on était en terminale du collège. On n'avait pas la possibilité d'apprendre d'autres langues dans une école publique. Cependant, à Chypre, les trois-quarts des élèves suivent des cours privés en langues pour renforcer leur niveau, puisque celui enseigné dans les écoles publiques n'est pas considéré comme étant suffisant.

Peut-on relever des évolutions dans ce secteur depuis l'élargissement de l'Union européenne ?

Voir réponse ci-dessus.

Quelles sont les places respectivement tenues par le grec et le turc dans la formation des traducteurs et interprètes locaux ?

Les deux peuples sont séparés depuis 1974, un peu après l'invasion.

Monsieur Clérides, qui était à l'époque le président de la Chambre des représentants (l'équivalent de l'Assemblée Nationale en France) et qui remplissait des fonctions de président de la République en l'absence du Président élu (à l'époque l'archevêque Makarios, contre lequel la junte d'Athènes avait organisé le coup d'état) avait signé le déplacement des

chypriotes turcs qui habitaient le sud de l'île, vers le nord qui reste toujours sous l'occupation des troupes turques.

Le turc n'est pas enseigné dans les écoles publiques du sud de l'île et le grec ne l'est pas non plus dans celles du nord. Or, aucune possibilité de formation de traducteur ou d'interprète n'est offerte aux deux peuples. A l'Université de Chypre il y a une section de turc mais le module proposé n'est pas celui de formation de traducteurs.

Quand des séminaires bi-communaux sont tenus au sud, des chypriotes turcs offrent des services d'interprète sans avoir reçu de formation adéquate, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle leur performance est bien loin d'être excellente.

Il doit sûrement y avoir de vrais professionnels du métier en Turquie mais le gouvernement de la République de Chypre ne veut pas embaucher de citoyen(ennes) turc(que)s pour travailler en tant qu'interprètes sur le territoire de la République. D'ailleurs, même quand j'ai été contactée par les services de traduction de Luxembourg en 2002 pour les mettre en contact avec des traducteurs de turc, on m'avait souligné qu'il fallait que les éventuel(le)s traducteur(trice)s de turc soient des chypriotes turc(que)s, par conséquent citoyen(enne)s de la République de Chypre. »

Aujourd'hui, à la fin de l'année 2007, il semble que la situation soit néanmoins en train d'évoluer en ce qui concerne la formation des traducteurs et interprètes chypriotes : si l'on se réfère au site Internet de l'Université²², la prise de conscience de l'intérêt que représente la mise en place d'un tel programme semble enfin avoir eu lieu.

En effet, la faculté de Sciences humaines de l'Université de Chypre compte quatre départements, et il apparaît que des préparations aux métiers de traducteurs et / ou interprètes sont envisagées.

Ainsi, selon son site Internet, le Département d'Etudes anglaises entend proposer *un large choix de cours concernant le développement des compétences langagières, de linguistique théorique et appliquée, de littérature, d'histoire et de*

²² <http://www.ucy.ac.cy>

culture anglaises etc. qui pourrait permettre aux étudiants ayant suivi le programme d'embrasser (entre autres possibilités) une carrière de traducteur professionnel.

Il est vrai que parmi les nombreux cours (littérature, grammaire, poésie, sémantique, morphosyntaxe, sociolinguistique etc) proposés aux étudiants inscrits en premier cycle universitaire, figure un module dénommé « Etudes de la traduction », dont le but est de « *développer les capacités de pratique, d'analyse et d'évaluation de la traduction ; de pratiquer la traduction d'une large variété de textes (grec – anglais / anglais – grec) ; d'aborder différents aspects de la formation à la traduction (corrections, révisions, et stratégies d'édition) et de sensibiliser les étudiants à la théorie de la traduction* ».

A un niveau plus élevé, le département d'Etudes anglaises propose par ailleurs un programme de second cycle (master 2), destiné aux étudiants qui disposent de très solides compétences linguistiques en anglais.

Intitulé « Interprétation de conférence », ce programme a été mis en place afin de répondre aux besoins du marché chypriote qui manque cruellement d'interprètes qualifiés. Elaboré selon les normes prescrites par le Master Européen d'Interprétation de Conférence, ce programme a pour objectif de dispenser une formation professionnelle dans l'interprétation consécutive et simultanée, et ce pour des combinaisons linguistiques dont le nombre aspire à se développer : à ce jour, seul le grec moderne et l'anglais (bientôt le turc ?) sont disponibles en tant que langue cible, tandis que les langues sources se limitent au français, à l'italien, à l'espagnol et à l'allemand.

La formation est assurée par des professionnels expérimentés dans le domaine de l'interprétation, tandis que les fondamentaux théoriques sont enseignés par des professeurs issus de l'Ecole de Sciences Humaines ou d'autres départements de l'Université de Chypre.

La formation, qui s'étale sur douze mois (deux semestres, plus la période estivale) est composée des modules suivants :

1^{er} semestre (de septembre à décembre)

- Interprétation simultanée (1)
- Interprétation consécutive (1)
- Approches théoriques de la traduction et de l'interprétation
- Un cours optionnel à choisir dans l'un des autres départements de l'université (Droit européen et international ; Etudes européennes, Economie, etc.)

2^{ème} semestre (de janvier à mai)

- Interprétation simultanée (2)
- Interprétation consécutive (2)

Période d'été (de juin à août)

- Terminologie comparative
- Discours privé et affaires courantes

Dans cette formation, les cours d'interprétation consécutive et simultanée représentent bien entendu la majeure partie de l'enseignement, avec une moyenne d'environ 15 heures hebdomadaire.

A ceux-ci doit également s'ajouter une large part de travail personnel : à cette fin, un important matériel (cabines d'interprétation, ordinateurs équipés de logiciels et d'Internet, photocopieuses, téléviseurs et autres lecteurs de DVD) sont à la disposition des étudiants.

Selon le site Internet du Département d'études anglaises, une formation doctorale est également disponible dans le domaine de l'interprétation, mais les informations la concernant ne sont pas encore accessibles au public.

III-2) Malte

III-2-1) Données démo-linguistiques.

Pour bien comprendre la façon dont les quelques 400.000 Maltais appréhendent le problème des langues, il est indispensable de tenir compte du caractère de ce peuple, marqué par de nombreuses vagues de domination successives : en l'espace de trois siècles, Italiens, Français et Anglais ont en effet revendiqué la possession du stratégique archipel méditerranéen, situé au carrefour de l'Orient et de l'Occident.

Or, la question de l'identité Maltaise est un point particulièrement épineux de la politique linguistique locale. En conclusion d'une enquête inédite réalisée par nos soins²³ en 2002, Oliver Friggieri, célèbre auteur maltais et spécialiste de l'enseignement de cette langue à l'université, nous faisait part de sa vision personnelle de la situation :

« Toutes les langues du monde sont en mouvement : elles marchent, elles avancent, elles se construisent... Le problème du maltais, c'est que ses locuteurs n'avancent pas sur un terrain ferme : ils marchent comme sur un tremblement de terre. »

Les divers rebondissements qui ont précédé l'adoption du maltais comme langue officielle de l'Union sont la plus nette illustration de la « bicéphalie linguistique » des Maltais, le maltais et l'anglais étant les deux langues officielles de l'archipel : *« Le bilinguisme à Malte est une réalité sociale ainsi qu'un principe politique, explique Charles Briffa, le président de la prestigieuse Akkademija tal Malti²⁴. En raison du rôle essentiel que joue l'anglais dans les communications internationales, l'usage du maltais dans le processus d'intégration à l'U.E. et de la mondialisation doit faire l'objet d'une considération attentive. »*

²³ *Le point sur la traduction et l'interprétariat à Malte*. Enquête réalisée entre le 20 janvier et le 20 mars 2002, dans le cadre du stage de DESS « Coopération Linguistique et éducative » (dir. Louis-Jean Calvet ; Aix-Marseille I)

²⁴ The relevance of the Maltese language in the European context. The Malta year book 2001.

Or, l'immense majorité de la population étant parfaitement bilingue (voire trilingue, puisque l'italien est très répandu à Malte), la question de la formation des traducteurs / interprètes maltais a été négligée jusqu'à une date très récente : « *Le maltais possède une forte valeur instrumentale sur la scène locale*, poursuit Charles Briffa. *Néanmoins, son poids dans les communications mondiales est très faible comparé à l'anglais.* »

III-2-2) Formation des traducteurs et interprètes à Malte.

C'est sans doute pour les raisons précitées qu'en 2002, il n'existait toujours pas de formation locale aux métiers de la traduction et de l'interprétariat : dans une indifférence collective doublée d'une certaine insouciance, la question de former de professionnels de la traduction semblait se perdre dans une multitude d'autres priorités jugées « plus importantes ». L'idée qu'une très probable adhésion de Malte à l'U.E. exigerait un recours constant aux traducteurs et interprètes ne semblait pas affoler les autorités locales, qui ne mesuraient pas vraiment les conséquences d'une telle éventualité. Pour l'anecdote, il est à noter que la traduction en maltais de l'Acquis Communautaire a été effectuée par de simples particuliers, recrutés par le biais d'une petite annonce publiée dans la presse locale, sans qu'aucune formation en traduction (ni même en droit ou en politique !) n'ait été exigée.

Malte semblait jusqu'alors s'accommoder de la situation, puisque les quelques professionnels maltais (formés à l'étranger) suffisaient à assurer les demandes ponctuelles en la matière. Ce sont pourtant ces derniers, qui, conscients de l'absence de relève lorsqu'ils cesseraient leur activité, se sont interrogés les premiers sur la mise en place d'une formation locale aux métiers de la traduction. La plupart de ceux (officiels ou occasionnels) rencontrés durant la réalisation de notre enquête de 2002, en déploraient clairement l'absence : « *Il serait judicieux de mettre en place une structure systématique dont le rôle serait de canaliser les compétences de chacun*, nous suggérait un traducteur spécialisé dans les domaines scientifique et technique. *Il ne s'agit pas de placer uniquement le débat dans une optique commerciale ou lucrative : la dimension culturelle tient en effet une place essentielle*

dans un tel projet, et une action de cette envergure serait bénéfique non seulement pour Malte, mais aussi pour tous les pays concernés », concluait-il.

L'Université elle-même refusant alors d'ajouter un tel programme à ceux qu'elle proposait par ailleurs, le chef du Département de Français de l'époque nous faisait également part de son incompréhension, non sans une certaine aigreur : *« J'étais capable de mettre en place ce programme. J'avais des idées précises pour cela. Mais à cause de l'injustice d'une politique partisane, on m'a empêché de le faire ! Tout ce que j'ai fait jusqu'ici ne représente rien pour eux. [...] Je suis écœuré de voir que tout ce que j'entreprends est dévalorisé par l'Université, qui fait preuve d'une attitude complètement ingrate à mon égard. »*

A cette époque récente, la presse quotidienne locale – consciente de l'intérêt porté par ses lecteurs sur les questions linguistiques – n'était pas en reste dans ce « combat » pour la mise en place d'une formation des traducteurs en interprètes maltais.

Ainsi, le 19 mai 2002, le journal « Malta Today » ouvrait ces colonnes à M. Emmanuel Mifsud (écrivain local en vogue et professeur de littérature contemporaine à l'Université) qui déplorait à son tour l'absence d'une telle formation : *« Toute nouvelle fonction adoptée par une langue implique certains développements de sa structure. En raison de la quantité de traductions qui devront être effectuées, nous devons développer et affiner nos techniques de traduction, si possible en établissant notamment un diplôme pour traducteurs ».*

Ce n'est qu'en février 2003 que la formation des traducteurs et interprètes maltais a officiellement débuté, n'attirant curieusement qu'une cinquantaine d'étudiants.

En effet, s'il est aujourd'hui admis de façon unanime que la récente formation des traducteurs et interprètes maltais constitue une avancée considérable, la question des délais n'est pas encore résolue. Posté le 14 décembre 2003 sur

le populaire « Malta Independent daily website »²⁵, un article signé Karl Schembri attirait ainsi l'attention des lecteurs sur la représentativité de la langue maltaise dans l'Union Européenne : « *En dépit de la fanfare du gouvernement à l'annonce, l'année dernière, de l'acceptation du maltais comme langue officielle de l'U.E, il apparaît aujourd'hui que notre langue nationale ne peut pas être utilisée dans les institutions européennes. La raison ? Pas assez de traducteurs et d'interprètes maltais* » écrivait-il en introduction de son article, avant de laisser la parole à Arnold Cassola (Secrétaire général du *Green Party* européen et professeur de littérature comparée à l'Université), pour qui « *La langue maltaise risque sérieusement d'être complètement absente du Parlement européen lors de l'accession de Malte en mai prochain, en raison du manque certain d'interprètes maltais qualifiés* ».

Selon Karl Schembri, c'est au gouvernement, et à son manque d'anticipation, qu'incombe la faute : « *Cela fait plus de dix ans que Malte s'est portée candidate à l'U.E, et c'est seulement aujourd'hui que l'on prend conscience du problème des traducteurs / interprètes dont on aura besoin à Bruxelles* », écrit-il.

Le Pr. Cassola a lui aussi condamné l'attitude passive du gouvernement qui, selon lui, « *ne s'est tout simplement pas préoccupé de la formation des interprètes professionnels durant toutes ces années : les interprètes qualifiés n'apparaissent pas sur un claquement de doigts ! [...] En d'autres termes, le combat que nous avons mené pour la reconnaissance du maltais n'aura servi à rien [...] Nous n'avons aucune conscience, ajoute-t-il. A cause de cette gaffe, nous avons étalé notre médiocrité au monde entier!* »

M. Dominic Fenech (Département d'Histoire) à qui la parole est également donnée dans l'article, ne mâche pas ses mots pour expliquer le retard pris par l'Université : « *Avant cela, personne n'avait pris conscience du besoin urgent de former des traducteurs / interprètes. C'est malheureusement de cette façon que tout fonctionne par ici : chaque problème est réglé à la dernière minute. Nous devrions*

²⁵ Dans un souci de lisibilité, nous avons pris le parti de traduire en français les extraits de cet article dont la version originale, en anglais, figure en annexe.

avoir honte de nous car aujourd'hui, nous sommes en pleine panique pour tenter de résoudre ce problème le plus rapidement possible...

Nous avons à Malte un énorme potentiel pour les métiers de la traduction et de l'interprétariat, ajoute-t-il, mais je suppose que les Maltais n'en prendront réellement conscience que lorsque les très bons salaires des traducteurs à la Commission commenceront à être connus de tous. »

Pour l'heure, le nombre de postulants est encore trop insuffisant. C'est également ce que constate M. Goetschalckx, dont le métier consiste à recruter sur place du personnel susceptible de combler ce manque de main d'œuvre : *« Nous pouvons offrir du travail pour une partie importante de la population maltaise (jusqu'à 0,1% des actifs). Mais il est impossible d'attribuer ces postes à la dernière minute, alors que presque personne n'est formé pour ces métiers, déplore-t-il. Nous n'aurons pas suffisamment d'interprètes d'ici le mois de mai prochain [2004, date de l'adhésion de Malte à l'U.E.] et une période de transition sera sans doute nécessaire : les critères de sélection de la Commission sont très stricts, et le nombre de personnes compétentes dont nous disposons est actuellement très limité ».*

Il faut noter que pour le Parlement Européen à lui seul, entre 50 et 100 personnes qualifiées sont nécessaires pour traduire depuis et vers le maltais. La Commission Européenne, quant à elle, a pour objectif de recruter jusqu'à 135 traducteurs maltais afin de réécrire en maltais tous les documents officiels de l'union.

Devant cette impasse, il a fallu prendre des décisions : la seule issue possible pour Malte consista donc à obtenir des délais supplémentaires dans la formation de ses traducteurs et interprètes, avec le soutien des instances européennes. Un rapport d'information sur l'adhésion de Malte à l'U.E, présenté à l'Assemblée Nationale par M. le député Jacques Floch en 2003 (enregistré à la Présidence de l'Assemblée Nationale le 8 avril 2003), nous renseigne sur ce « traitement de faveur » particulier :

La protection de l'identité nationale, si souvent invoquée par les opposants à l'adhésion, ne passe pas seulement par le respect de la souveraineté politique, mais aussi par la reconnaissance d'une singularité culturelle dont la langue est un élément constitutif essentiel.

Rappelons que, si l'anglais est la deuxième langue officielle de l'Etat de Malte, ses citoyens restent très attachés à l'idiome national. Mêlé de quelques éléments d'anglais et d'italien, le maltais présente l'originalité d'être la seule langue sémitique au monde à s'écrire et se transcrire en alphabet latin.

En mai 2002, la décision a été prise que le maltais serait admis au nombre des langues officielles de l'Union. L'autre solution aurait été qu'il n'en soit qu'une des langues reconnues. Il aurait alors partagé le sort du gaélique ou du luxembourgeois qui, tout en étant langues officielles d'un Etat membre et reconnus comme tels par l'Union européenne, ne sont pas cependant langues officielles de l'Union européenne elle-même. Un traitement de faveur donne ainsi au maltais une dimension internationale telle qu'il n'en a jamais connue. Certes, il a peu de chances de devenir langue de travail à Bruxelles, mais toute la réglementation communautaire existante et à venir devra être disponible en version maltaise.

Cela ne va pas sans implication pratique, à commencer par l'embauche immédiate de 180 traducteurs et interprètes maltais par les institutions européennes, dès le jour de l'adhésion. Dans le même ordre d'idées, les ressortissants maltais pourront tirer parti de leur bilinguisme naturel s'ils veulent entrer dans la fonction publique communautaire. Deux langues officielles de l'Union étant exigées aux concours d'entrée, ils pourront en effet composer en anglais et en maltais, sans avoir à apprendre la langue d'un autre Etat membre.

Peu nombreux sont les chapitres des négociations d'adhésion où la Commission ait fait preuve de plus de compréhension à l'égard d'un pays candidat.

Cette souplesse est d'ailleurs confirmée quelques mois plus tard par le règlement (CE) n° 930 / 2004 du Conseil (1^{er} mai 2004), « relatif à des mesures dérogatoires temporaires concernant la rédaction en maltais des actes des institutions de l'Union européenne »²⁶, publié dans le journal officiel de l'Union européenne :

(1) A la suite de l'adhésion de Malte à l'Union européenne, et conformément à l'article 1^{er} du règlement n°1, le maltais est une langue officielle et une langue de travail des institutions de l'Union.

²⁶ Une dérogation temporaire à l'obligation de rédiger et de publier les actes en maltais au Journal officiel de l'Union européenne a été adoptée par le Conseil le 1^{er} mai 2004. Cette dérogation devait s'appliquer pendant une période de trois ans, prorogeable d'un an, à tous les actes sauf aux règlements adoptés en codécision [voir règlement (CE) n° 930/2004 (JO L 169 du 1.5.2004, p. 1). Le Conseil a décidé de mettre fin à cette dérogation en 2007, après la période initiale de trois ans.

- (2) Par conséquent, les règlements et les autres textes de portée générale doivent être aussi rédigés en maltais, conformément à l'article 4 du règlement n°1 [...]
- (3) Il ressort de contacts entre les autorités maltaises et les institutions de l'Union européenne que, compte tenu de la situation actuelle en ce qui concerne le recrutement de linguistes maltais et du manque de traducteurs qualifiés qui en résulte, il n'est pas possible de garantir que tous les textes adoptés par les institutions existeront en maltais.
- (4) Cette situation va se prolonger quelque temps, jusqu'à ce que soient mises en œuvre des mesures transitoires prises en étroite coopération entre les autorités maltaises et les institutions de l'Union européenne pour pallier le manque de traducteurs qualifiés. Entre-temps, cette situation ne devrait pas avoir d'incidence négative sur les activités de l'Union, en ralentissant les travaux de ses institutions.
- (5) L'article 8 du règlement n°1 permet au Conseil, à la demande de l'Etat intéressé, de décider de l'usage des langues pour les états membres où existent plusieurs langues officielles. Conformément à la constitution de Malte, le maltais et l'anglais sont les langues officielles de Malte et toutes les lois doivent être promulguées en maltais et en anglais, le texte maltais prévalant en cas de conflit, sauf disposition contraire.
- (6) Compte tenu de la situation décrite ci-dessus et à la demande du gouvernement maltais, il convient de décider que, à titre exceptionnel et transitoire, les institutions de l'Union ne doivent pas être liées par l'obligation de rédiger ou de traduire en maltais tous les actes, y compris les jugements de la Cour de justice. Il convient cependant que cette dérogation soit partielle et d'exclure par conséquent de son champ d'application les règlements adoptés conjointement par le Parlement européen et le Conseil.

Toutefois, en dépit de ce coup de pouce politico-linguistique, on peut se demander si les résultats seront à la hauteur : force est de constater que le scepticisme est encore de rigueur pour certains.

C'est le cas du journaliste Alexei Barrionuevo²⁷, qui mettait en évidence les limites de l'orientation polyglotte de l'Union européenne, dans un article publié le 5 janvier 2005 intitulé *L'Europe fait entendre sa voix de plus en plus loin, mais elle cherche ses mots*²⁸. Un extrait concerne justement la situation maltaise :

« Dans le cas du maltais, [...] le manque d'interprètes et de traducteurs signifie que cette langue ne sera pas reconnue au nombre des langues officielles de l'Union Européenne avant trois ans. Quand il est devenu manifeste que Malte disposait d'un très petit nombre d'interprètes et de traducteurs et que de surcroît elle

²⁷ Reporter au Wall Street Journal

²⁸ <http://webreprints.djreprints.com/1143190880997FrTrans.html>

n'avait engagé aucune action de formation pour y remédier, l'Union Européenne est intervenue pour l'y aider. Patrick Twidle, de la Direction de l'Interprétation du Parlement Européen, a conduit une délégation à Malte afin de sélectionner 10 profils prometteurs sur 60 candidats et de les inscrire au programme de Westminster. Cependant, au cours des semaines précédant le démarrage des cours de septembre, quatre de ces personnes ont renoncé, faisant valoir des motifs personnels.

A Westminster, les formateurs proposent des discours en maltais ou en anglais aux nouvelles recrues maltaises qui doivent alors les interpréter dans l'autre langue. Au printemps, il leur sera demandé d'effectuer des travaux d'interprétation simultanée en cabine afin de simuler l'environnement qui les attendra dans le cadre de leur mission pour l'Union Européenne. »

Dans le même article, Alexei Barrionuevo met également en évidence le fait que ce traitement de faveur est la porte ouverte à de nouvelles revendications de reconnaissance linguistique :

« Madame Cosmidou [Direction de l'interprétation et des conférences] déclare qu'il faudra une ou plusieurs générations pour former un nombre suffisant d'interprètes maltais en vue de couvrir l'ensemble des langues de cette Union Européenne polyglotte. De plus, l'exemple de Malte l'inquiète en cela qu'il pourrait inciter certains pays multilingues comme l'Irlande, le Luxembourg et l'Espagne à solliciter des ressources en interprétation pour leurs différentes langues nationales. Le gouvernement espagnol a déjà demandé à ce que quatre des dialectes régionaux de l'Espagne, dont le catalan et le basque, reçoivent le statut de langue officielle. L'Irlande a également fait savoir qu'elle allait demander à ce qu'il en soit de même pour le gaélique. Le Parlement Européen a décidé en octobre de laisser ses membres s'exprimer dans la langue de leur choix en leur rappelant néanmoins que seules les langues officielles pourraient être traduites. »

Dans le cadre de cette nouvelle étude, afin de savoir si la situation avait évolué, nous avons pris contact en mai 2005 avec la responsable du Service Culturel de l'Ambassade de France, également directrice de l'Alliance Française.

En raison de cette double casquette, notre interlocutrice est particulièrement bien placée pour nous décrire la situation sans tabou, et le moins que l'on puisse dire, c'est que ses constatations sont inquiétantes :

« Je me suis intéressée à la formation au français des fonctionnaires [maltais] dès mon arrivée à Malte ; ancienne communautaire moi-même, c'est un sujet qui me parle et me tient à cœur... J'ai été effarée de l'état de la question quand je suis arrivée !!! Pratiquement aucun fonctionnaire formé (on me disait ici : « ils ne veulent pas »...) et néant pour les traducteurs et interprètes.

Pire encore : c'est en Angleterre qu'on a envoyé se former 2 étudiants à la traduction au français !!! Au moins, j'ai du pain sur la planche et ça donne beaucoup d'intérêt à mon travail ici...

Depuis, on vient de démarrer, sur un financement AIF, un programme de formation des fonctionnaires au français, qui va s'étaler sur une année pour sa première phase ; on verra à la fin où on en est.

Concernant la traduction et l'interprétation : il existe depuis 2 ans [en 2005] un centre de formation à ces métiers, à l'Université. [...] Les choses avancent, mais quel retard pris !!! Cela me paraît invraisemblable... Certes, les Maltais sont comme ils sont, mais il me paraît que le poste n'a pas pris la mesure du problème et a été mou [...] je crains que ça n'ait coûté leur place à une ou deux personnes... »

Certes, la vision de notre interlocutrice concerne uniquement la formation des interprètes maltais au français, mais elle se révèle particulièrement éclairante puisque le français est l'une des langues étrangères les plus fréquemment étudiées dans l'archipel : on n'imagine même pas quelle pourrait être la formation des futurs traducteurs maltais aux langues telles que le finnois ou le letton !

Evidemment, cet avis n'est pas partagé par l'Université, dont l'Office des Communications, le 14 octobre 2006, se félicite publiquement de la récente mise en place de cette formation :

« De plus en plus d'interprètes maltais passent des essais d'accréditation au travail pour des établissements de l'U.E. », peut-on lire sur le site Internet de l'Université²⁹.

On y apprend qu'en 2005, quatre interprètes maltais ont ainsi passé avec succès les tests d'accréditation à Bruxelles, après avoir bénéficié d'une bourse d'un an à l'université de Westminster, au Royaume-Uni.

En 2006, ce sont cinq étudiants supplémentaires qui ont étudié à la faculté des Arts afin d'obtenir le tout premier « Diplôme de qualification dans l'interprétation ». En tout, dix étudiants ont suivi un cours intensif de trois semaines à Bruxelles au sein du SCIC, l'organisme officiel des interprètes pour la Commission. La formation a été rendue possible grâce aux contacts intensifs que le directeur des cours, le professeur Joseph Eynaud, a établi avec des fonctionnaires dans les départements d'interprétation à la Commission et au Parlement européen.

On nous précise par ailleurs que ce succès est également dû à M. Preben Saugstrup, chef de l'unité d'interprétation maltaise à la Commission, qui a non seulement organisé le cours à Bruxelles, mais a constamment supervisé les enseignements dispensés à Malte, envoyant sur place des experts interprètes afin qu'ils contribuent au bon fonctionnement du cours. Enfin, l'article nous informe que cette formation n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien de la Commission et du Parlement européens, qui en ont assumé tous les coûts.

La cabine maltaise peut donc désormais compter sur neuf nouveaux jeunes interprètes qui rejoignent les sept « anciens ».

²⁹ http://www.um.edu.mt/pressreleases/2006/maltese_interpreters_accréditation.html

Le deuxième cours universitaire supérieur de l'interprétation a juste commencé à la faculté des Arts en même temps que le 4^{ème} cours universitaire supérieur des Etudes de la Traduction. Selon la même source, beaucoup d'étudiants recevant un diplôme dans des études de traduction trouvent rapidement du travail dans les institutions de l'U.E, au Luxembourg et à Bruxelles. Le nombre de traducteurs maltais se monte désormais presque à 80, ce qui signifie qu'en tout juste trois ans, la faculté des Arts a parcouru un long chemin lui permettant de combler le vide dans ces deux domaines d'étude (traduction et interprétation) complètement nouveaux pour l'université de Malte.

En outre, six cabines d'interprétation pour la formation simultanée d'interprétation ont été inaugurées à l'université de Malte par le Ministre de l'éducation Louis Galea et par M. Marco Benedetti (Service d'Interprétation de la Commission européenne).

Ces cabines d'interprétation, qui peuvent accueillir jusqu'à douze étudiants à la fois ont été financées par le fonds de transition de l'U.E.

Selon M. Benedetti, « *le travail fournit jusqu'ici une base solide pour le développement ultérieur de ce département spécialisé à l'Université.* »

A noter qu'une base de données terminologique maltaise est également en cours de compilation, dans le but d'aider les traducteurs dans les unités de traduction à Malte, à Bruxelles et au Luxembourg.

Quant au Ministre de l'Education maltaise, il a réitéré dans son discours la volonté politique du gouvernement de s'assurer que maltais est régulièrement utilisé comme moyen de communication dans l'établissement de l'U.E., comme convenu dans le Traité. Il a également assuré à la délégation de l'U.E. que le gouvernement et l'Université continueraient à travailler ensemble pour former le nombre nécessaire d'interprètes professionnels.

IV) Pays balkaniques

Le terme « Balkan », d'origine turque et qui désignait originellement les montagnes traversant la Bulgarie, est apparu dans la langue française au XVIII^{ème} siècle en référence à une région située au sud-est de l'Europe.

Aujourd'hui, l'adjectif « balkanique » est principalement utilisé pour décrire une aire culturelle linguistiquement hétéroclite, mais regroupant des pays ayant un certain nombre de traits similaires hérités d'un passé commun.

Bien que seule la partie littorale de la Roumanie soit considérée comme faisant partie des Balkans, il nous a paru opportun de la rattacher à cette zone pour des raisons pratiques : sa longue frontière commune avec la Bulgarie, avec qui elle partage en outre la date d'entrée dans l'Union européenne, nous conforte également dans ce choix que d'aucun jugeront discutable mais que nous assumons pleinement.

IV-1) Bulgarie

IV-1-1) Données démo-linguistiques

Fait assez rare pour être souligné : la langue bulgare, parlée par environ 80 % d'une population évaluée à 7,8 millions (en 2004), est l'unique langue de l'Union comportant un alphabet cyrillique. Le pays situé au sud-est de l'Europe compte également une importante minorité de Turcs qui représentent 11,5 % de la population, à laquelle s'ajoutent 2,6 % de Macédoniens et 1,2 % de Tziganes.

Malgré quarante ans de régime communiste (1950-1989) et une population encore aujourd'hui très largement russophile, la Bulgarie demeure un pays où le nationalisme s'exprime encore sans complexe. Au milieu des années 80, la « vague de bulgarisation » qui a frappé le pays a eu des répercussions considérables sur les pratiques langagières. Ainsi, les toponymes et les patronymes turcs ont longtemps été formellement interdits, au mépris des libertés individuelles d'une grande partie de la population d'origine turque, dont une importante partie (environ 100.000) a choisi de fuir la Bulgarie.

Certes, la discrète « révolution de 1989 », et l'instauration d'un nouveau gouvernement bulgare permit aux Turcs bulgares de jouir à nouveau de leurs droits les plus élémentaires (en particulier linguistiques) mais les manifestations ultranationalistes de la population ne permirent pas d'améliorer les relations entre les Bulgares et la Turcs : la Constitution de 1991 proclame par exemple que seul « le bulgare est la langue officielle de la république de Bulgarie ». Par conséquent, le bulgare demeure l'unique langue de l'Etat, aussi bien dans les cours de justice que dans l'administration, les écoles ou plus largement dans la vie économique du pays.

Ce n'est qu'en 1999 que le Parlement bulgare, après de nombreux débats houleux, a ratifié la *Convention générale pour les droits de minorités*. Par ce texte, la Bulgarie reconnaît pour la première fois de manière officielle l'existence de minorités

sur son propre sol. Par ailleurs, depuis 1997 (année de la signature de la *Convention-cadre pour la protection des minorités nationales* du Conseil de l'Europe), la Bulgarie s'est engagée à « *permettre l'utilisation de la langue minoritaire* » dans un certain nombre de situations, y compris dans le secteur éducatif.

Toutefois, de simples textes ne permettent malheureusement pas de régler tous les problèmes, et la Bulgarie – à l'instar d'autres pays des Balkans – est toujours sujette à des tensions inter ethniques.

IV-1-2) Formation des traducteurs et interprètes en Bulgarie

Est-ce en raison de sa date d'entrée dans l'Union toute récente, ou à cause de sa situation politique encore relativement tendue qu'il est presque impossible d'obtenir des informations concernant la formation des traducteurs et interprètes en Bulgarie ? De telles formations existent-elles seulement ?

Quoi qu'il en soit, il semble clair que ces préoccupations ne sont pas à l'ordre du jour en Bulgarie, pays ultranationaliste où la politique de répression linguistique qui a sévi durant quarante ans a sans doute laissé quelques traces. A ce jour, par exemple, les collégiens bulgares peuvent encore se contenter de n'apprendre qu'une seule langue étrangère, qu'ils choisissent entre l'anglais, le français, l'allemand, l'italien, le russe ou l'espagnol.

Toutefois, un épluchage minutieux des sites Internet des principales universités bulgares nous a permis de déceler quelques mentions discrètes à la formation locales des traducteurs et interprètes.

C'est le cas de la « Nouvelle Université de Bulgarie », fondée en 1991 et qui accueille près de 12.000 étudiants chaque année. S'appuyant sur une conception « libérale » de l'éducation, cette université est principalement orientée vers les

domaines des Sciences humaines, des Sciences naturelles, des nouvelles technologies et de l'Art.

Le département « Langues et littérature étrangères », serait donc partiellement consacré à la formation des traducteurs et des interprètes bulgares : au sein de celui-ci, une salle spécialement équipée permettrait ainsi l'entraînement à l'interprétation écrite ou consécutive. Le site Internet nous apprend par ailleurs (et toujours sans précision complémentaire), que le département travaillerait également sur un projet baptisé « Développement des formations à la traduction », dont l'objectif serait de répondre aux besoins en personnel.

On trouve également quelques allusions à la formation des traducteurs et des interprètes sur le site de l'Université St Kliment, à Sofia.

Constituée d'une quinzaine de facultés (Biologie ; chimie ; philologie classique et moderne ; économie et administration des affaires ; éducation ; géologie et géographie ; histoire ; journalisme et communication ; droit ; mathématiques et informatique ; philosophie ; sciences physiques ; sciences de l'éducation préscolaire ; études slaves ; théologie), l'Université St Kliment de Sofia offre la possibilité d'apprendre un nombre relativement important de langues étrangères.

Indépendante depuis 1950, (date de sa séparation avec la Faculté d'Histoire), la Faculté de philologie moderne et classique, composée d'une dizaine de départements, est en effet la plus grande de l'Université.

Aux départements originels de cette faculté (départements d'études classique, d'études romanes, d'études germaniques et d'études anglaises) se sont ajoutés les départements d'études ibéro-romanes, d'études hongroises, d'enseignement des langues étrangères, ainsi qu'un Centre de langues et de cultures orientales.

Cette diversité dans les départements fait de la Faculté de philologie classique et moderne l'unique centre national de langues non-slaves.

Fondé il y a plus de 90 ans, le Département d'études anglaises est l'un des plus importants de l'Université : divisé en cinq sections (linguistique ; littérature ; linguistique appliquée ; études culturelles et traduction), il emploie une quarantaine de personnes à plein temps.

« L'obtention d'un diplôme au sein du Département d'études anglaises permet d'accéder à un large choix de métiers, peut-on lire (en anglais) sur le site Internet du Département. Bien que la majorité de nos étudiants choisissent de s'orienter vers l'enseignement [de l'anglais], de nombreuses opportunités différentes s'offrent à eux. Ces dernières années, bon nombre d'entre eux ont ainsi entamé des carrières dans la traduction et interprétariat, ou dans des secteurs aussi divers que le journalisme, la publicité, l'édition etc. »

Malheureusement, là encore, le site Internet de l'Université ne s'étend pas sur le contenu précis des formations ni sur les effectifs concernant le nombre d'inscrits.

Il en va de même pour l'Université de Burgas, dont le site Internet prétend que des formations de traducteurs et d'interprètes sont disponibles au sein de sa faculté de Sciences humaines, sans que d'autres détails ne soient fournis pour autant.

Longtemps considérée comme l'un des « mauvais élèves » de l'Union européenne en raison de sa politique, la Bulgarie a donc encore de sérieux efforts à fournir sur le plan linguistique, en particulier celui de la diffusion de sa propre langue nationale.

IV-2) Roumanie

IV-2-1) Préambule

Une fois n'est pas coutume, en préambule de cet ultime chapitre consacré à la formation des traducteurs et interprètes, nous ne pouvons résister à l'envie de reproduire un extrait de l'hilarante chronique d'Alain Rémond³⁰, parue récemment dans l'hebdomadaire *Marianne*.

Cette chronique légère, particulièrement cocasse, est révélatrice de la situation kafkaïenne à laquelle peuvent conduire certaines pratiques de la traduction simultanée. L'auteur y relate les difficultés d'une journaliste à communiquer via une traduction simultanée (et par caméra interposée !) avec le président roumain, M. Traian Basescu.

Elle permet en outre d'illustrer le fait que de nombreux progrès sont encore à faire avant que les traductions simultanées impliquant des langues dites « rares » telles que le roumain puissent être effectuées sans le moindre problème.

[...] Comme d'habitude, [la journaliste, Marie Druker] s'est levée de son fauteuil, a fait trois pas dans le studio et s'est plantée devant une camera. Comme si elle était face à Trian Basescu. Qui, lui, était face à une autre caméra. Marie Drucker a alors posé sa première question [...] Je la résume : *alors comme ça, vous êtes venu plaider votre cause à Paris ?* puis elle a attendu la réponse. Et nous aussi, tant qu'on y était. Elle a mis du temps à venir, la réponse. Le temps qu'une traductrice la traduise dans l'oreillette du président roumain. Pas vraiment dans le genre simultanée, la traduction. Mais plutôt différée. En tout cas, sacrément longue. Marie Drucker a patienté. Nous aussi, tant qu'on y était. Finalement, le président roumain a commencé à répondre. Et la traductrice à traduire, toujours en différé. L'un dans l'autre, la réponse a mis un certain temps à parvenir aux oreilles de Marie Drucker. Et aux nôtres. Profitant d'une pause dans la traduction de la réponse et croyant qu'il avait fini de répondre, Marie Drucker a posé (sans détour) sa deuxième question.

³⁰ « Ils sont fous, ces Roumains ! », *Marianne* n° 476, semaine du 3 au 9 juin 2006.

Mais, pendant ce temps-là, Traian Basescu, qui n'avait pas du tout fini de répondre à la première question, a continué de répondre. Et la traductrice à traduire, toujours en différé. Alors que Marie Drucker, elle, attendait que la traductrice traduise sa deuxième question. Quand la traductrice a eu fini de traduire la deuxième réponse à la première question, on a eu l'impression que Marie Drucker était en plein décalage horaire. Visiblement, elle se demandait à quoi au juste le président roumain venait de répondre. A tout hasard, elle a reposé sa deuxième question. Que la traductrice, toujours en différé, a traduite dans l'oreillette de Traian Basescu. J'espère que vous m'excuserez, mais j'ai complètement oublié de quoi parlait la deuxième question. Déjà que je n'avais rien compris à la deuxième réponse à la première question, vu que Marie Drucker posait sa deuxième question pendant qu'on entendait la traduction de la deuxième réponse à la première question ; bref. Finalement, Traian Basescu a commencé à répondre à la deuxième question. Puis la traductrice a commencé à traduire sa réponse.

Instruite par l'expérience, Marie Drucker aurait bien dû se douter qu'il aurait été plus prudent de sa part d'être sûre que le président roumain ait fini de répondre à sa deuxième question avant de poser sa troisième question. Mais non : pressée d'en finir, elle a foncé tête baissée dans le piège. A la première pause, elle a posé sa troisième question. Evidemment, pendant ce temps-là, Traian Basescu a continué de répondre à sa deuxième question. Et la traductrice entreprit de traduire sa deuxième réponse à la deuxième question. Pendant que Marie Drucker, la bouche tordue de désespoir et ne comprenant plus rien à rien, reposait sa troisième question. Que Traian Basescu, bien entendu, ne pouvait pas entendre, vu qu'il était occupé à faire sa deuxième réponse à la deuxième question, que la traductrice essayait de traduire simultanément quoiqu'en différé la troisième question que, pardonnez-moi, j'ai complètement oubliée. Marie Drucker, elle, écoutait ce qu'elle croyait être la réponse à sa troisième question. Puis, comprenant qu'il y avait quelque chose qui clochait, réalisait que le président roumain en était toujours à sa deuxième réponse à la deuxième question. Allait-elle, oui ou non, re-reposer sa troisième question ? Allez, Marie, vas-y ! Elle y alla. Sauf qu'elle avait un peu oublié, entre-temps, de quoi parlait exactement sa troisième question. Bravement, elle improvisa. La traductrice traduisit. Le président roumain répondit. La traductrice traduisit.

Ne me demandez pas, s'il vous plaît, quelle était la réponse à la troisième question. Je n'en ai aucun souvenir. Quand à Marie Drucker, tout ce qui lui importait, c'était d'arriver au bout de la troisième question et de la réponse à la troisième question et de la traduction de la réponse à la troisième question avant de piquer une crise de nerf en direct. A la première pause, elle s'empressa de dire : merci, monsieur le président, d'avoir répondu sans détour à mes questions. Et maintenant... Mais le président roumain n'avait pas fini de répondre. Mais alors pas du tout. Tandis que Marie Drucker se tournait vers nous pour continuer son journal, on le vit dans un coin de l'écran qui continuait à parler. Et on entendit la traductrice qui continuait à traduire. Couvrant la voix de Marie Drucker, qui parlait de la sortie d'un nouveau disque. C'était beau comme un Ionesco.

Au fait, il n'était pas roumain, Ionesco ?

IV-2-2) Données démo-linguistiques.

La Roumanie, forte d'une population estimée à près de 25 millions d'habitants en 2003, compte de nombreux groupes minoritaires, dont les principaux sont les Tsiganes (8,2 %) et les Hongrois (6,6%).

Bien que multiethnique, la majorité de la population roumaine (plus de 80%) parle la langue officielle du pays, qui appartient à la famille romane.

Toutefois, en vertu des articles 6 et 32 de la constitution de 1991, les minorités ne maîtrisant pas le roumain ont le droit d'employer librement leur langue. Ce droit, qui repose implicitement sur une base territoriale, concerne surtout les domaines de l'éducation, de l'administration et de la justice. Dans la pratique, c'est néanmoins le roumain qui demeure employé de la façon la plus systématique : seule la minorité hongroise, principalement établie en Transylvanie, bénéficie de services réellement adaptés à sa spécificité linguistique.

Officiellement, la langue de l'éducation est le roumain même si l'enseignement peut également être dispensé dans une autre langue dite « de communication internationale ». L'apprentissage d'au moins une langue étrangère est d'ailleurs obligatoire pour tous les élèves roumains fréquentant une école publique. Ces derniers peuvent choisir d'étudier l'anglais l'allemand, l'espagnol, le français, l'italien, le russe et même le japonais, mais c'est le français qui demeure la langue étrangère la plus largement enseignée sur le territoire.

Cette tradition francophile, d'ailleurs, n'est peut-être pas sans incidence sur le dynamisme dont la Roumanie fait preuve en ce qui concerne la formation de ses traducteurs et interprètes.

IV-2-3) Formation des traducteurs et interprètes en Roumanie

Selon M. Rochais, Attaché de coopération pour le français et Directeur des cours à l'Institut français de Bucarest, on dénombre 4 universités roumaines ayant des filières de traduction et d'interprétariat. Celles-ci sont implantées dans les villes

de Bucarest, Cluj, Iasi et Timisoara. Compte tenu du fait que les sites Internet des universités des deux dernières ne sont pas disponibles en anglais, nous nous limiterons à la présentation de l'université de Cluj.

En 2006, le Département de Langues Modernes Appliquées de l'Université de Cluj a édité en anglais un fascicule concernant les formations en traduction, terminologie et interprétariat de conférence. On y apprend en préambule que dès sa création fin 1990, l'objectif principal de ce Département pouvait se résumer en trois points : l'ouverture sur le monde Européen, la mise en conformité avec les tendances prévisibles du marché du travail à moyen terme, et la formation de spécialistes (traducteurs et interprètes de conférence) directement impliqués dans le processus naissant d'une accession de la Roumanie dans l'Union européenne.

Dès 1991, une formation des traducteurs et spécialistes en terminologie a été mise en place, lors de la création du Département de Langues Modernes Appliquées, qui fut alors doté des équipements adéquats préconisés par le projet Tempus (1991-1998).

Cette formation consiste en 4 années de cours à l'Université (soit l'équivalent du Bac + 4).

Deux langues étrangères (niveau A) sont à choisir parmi l'anglais, le français, l'allemand, l'italien, le russe et l'espagnol, mais les étudiants ont également la possibilité d'étudier une autre langue étrangère (en tant que 3^{ème} langue), par le biais de cours intensifs.

En dix ans (entre 1995 et 2005), 498 étudiants ont obtenu leur diplôme de traducteur.

Quelques années plus tard, en 1998, un programme de *Master* en Traductologie et Terminologie fut établi au sein du même département. Il se rattache particulièrement à la traduction des documents concernant l'Acquis communautaire.

Sa durée est d'un an (soit Bac + 5) et les langues étudiées sont l'anglais, le français et l'allemand.

Toutefois, les effectifs sont encore très faibles et ne permettent pas d'envisager un recrutement massif des traducteurs roumains avant encore quelques années : en 2000, 12 étudiants ont obtenu leur diplôme ; 12 l'ont obtenu en 2001 ; 8 en 2002 ; 8 en 2003 ; 9 en 2004 et 7 en 2005.

Outre les fonds communautaires qu'il a reçus, ce programme de Master a bénéficié de l'assistance d'experts issus des Universités de Rennes, Cologne, Aston, Bamberg, ainsi que de l'Institut allemand de terminologie.

Par la suite, un réseau académique fut établi avec les trois autres Universités : Bucarest, Iasi et Timisoara. Le programme fut harmonisé entre ces différents partenaires, en accord avec les suggestions du groupe de réflexion du Conseil de l'Europe en matière de langues.

Grâce au soutien du Service de traduction de la Commission Européenne, de la Mission Française Permanente auprès de l'Union Européenne et de l'Institut français de Bucarest, l'Université de Cluj a pu organiser en 2001, 2002 et 2003 (et y participer) des formations spéciales pour les jeunes traducteurs issus des quatre centres académiques. Ces jeunes diplômés ont également reçu une formation au Service de traduction de l'Union Européenne, à Bruxelles.

Afin de préserver une qualité constante dans la formation de ces traducteurs, des échanges réguliers avec divers partenaires européens sont assurés, en particulier avec l'Université de Rennes 2 qui propose deux programmes de formation annuels en méthodologie de la traduction spécialisée. L'année 2006, quant à elle, voit émerger un nouveau projet de partenariat universitaire, avec le soutien du Ministère français des Affaires Etrangères, l'Institut français de Bucarest, L'université Pompeu Fabra (Barcelone) et l'Université de Toulouse. Son objectif est de développer des formations intensives aux techniques modernes de traduction, et

d'implanter de nouvelles spécialisations pour les traducteurs professionnels, telles que le sous-titrage par exemple.

Chaque année, les étudiants participent également au programme académique européen Traductech (simulation en temps réel du métier de traducteur). En ce qui concerne les tâches de relecture et de correction, l'Université a développé des relations de travail avec le Centre de traduction pour les institutions de l'Union européenne (Luxembourg). Des stages au sein de ces institutions ont également été mis en place.

Par ailleurs, dans le souci constant d'une professionnalisation optimale (en particulier la formation des formateurs et des jeunes traducteurs), le Département de Langues Modernes Appliquées fait partie, depuis l'année 2000, du *Consortium de Traduction pour l'Acquis Communautaire*. Dans ce contexte, l'Université a développé une excellente coopération avec l'Institut Européen en Roumanie.

Un colloque international (intitulé « Traduire l'Europe ») a également été organisé en mars 2001, sur les thèmes de l'expérience européenne concernant la traduction de l'acquis, et de la formation des traducteurs. D'autre part, en 2002, des conférences semestrielles ont été lancées en coopération avec l'université de Bamberg, sur des thèmes variés tels que : La beauté et l'horreur de la traduction ; Traducteurs, personnages littéraires ; Traduire les calembours ; traduction littéraire : Un itinéraire périlleux, etc.

A l'initiative des étudiants de ce Master, l'Association Roumaine des Jeunes Traducteurs a été fondée en 1999 (www.artt.ro). Celle-ci compte parmi ses membres des jeunes traducteurs actifs et constitue la première association roumaine du genre. En 2004 fut également créée l'Association des Traducteurs Roumains (www.atr.org.ro), dont le but est d'organiser la communauté professionnelle à travers tout le pays.

Afin de se conformer au processus de Bologne, l'université de Cluj envisage de diversifier le Master de Traductologie & Terminologie, en y ajoutant de nouveaux

champs d'étude tels que la révision, l'édition de textes, la correction, la localisation et le sous-titrage.

En ce qui concerne la formation des interprètes de conférence, celle-ci est assurée par le Département de Langues Modernes Appliquées depuis 1991, selon des champs d'étude qui se sont développés en parallèle avec l'appui d'un projet de TEMPUS.

Le Master a été mis en place par l'Université de Cluj en 2002-2003, après la visite de M. Antony Scott (DGI, Commission européenne), et a été confirmé par ordre du Ministère de l'Education et de la Recherche (en décembre 2003) après la visite commune des représentants de la Direction Générale de l'Interprétation du Parlement Européen et de la Commission Européenne.

Le contenu du programme, les conditions d'admission ainsi que les tests de mi-parcours et final ont été harmonisés avec ceux des autres Masters européens d'interprétation de conférence. En conséquence, en novembre 2005, le consortium d'EMCI à l'université de Westminster a accordé le statut d'observateur au programme M.A. de l'Université de Cluj dans l'interprétation de conférence.

Les interprètes de conférence sont formés à partir d'un niveau équivalent à BAC+ 5.

Disposant du roumain en tant que « langue A », ils doivent choisir deux langues (B et C) obligatoires parmi l'anglais, le français, l'allemand, l'italien et l'espagnol.

Pour l'année 2003, 9 étudiants ont passé l'examen final avec succès. Parmi ceux-ci, 7 ont bénéficié d'une bourse de la Commission Européenne.

En 2004, 6 étudiants ont réussi l'examen final, et 5 d'entre eux ont bénéficié de la bourse. En 2005, 9 étudiants ont réussi l'examen, une bourse ayant été

accordée à 11 d'entre eux. Pour l'année 2005-2006, enfin, on sait seulement que 13 étudiants étaient inscrits dans cette formation.

En ce qui concerne les programmes de formation de formateurs, l'université de Cluj a pu profiter de tous les stages disponibles (en anglais, français, allemand) proposés à Bruxelles par la DGI (Commission européenne) et l'Alliance Française.

A l'initiative de l'Université de Cluj, le projet de formation des interprètes de conférence de haut niveau, financé par le Ministère français des Affaires Etrangères, a pu inclure des stages intensifs à l'ESIT pendant les années 2004, 2005 et 2006. L'Université a également tiré profit des bourses attribuées par l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) afin de demander un stage post-doctoral supplémentaire à l'ESIT.

De plus, la DGI du Parlement Européen a proposé une assistance financière pour la formation en ligne des formateurs roumains, ainsi que des stages d'une semaine à l'Ecole des Traducteurs et Interprètes de Genève (Novembre 2004 et Mars 2005). En outre, 6 diplômés du programme de Master et un formateur du Département de Langues Modernes Appliquées se sont vu offrir un stage de 4 semaines au Parlement Européen.

Dès le début de sa création, le Master a tiré profit du soutien pédagogique proposé par la DGI de la Commission européenne, qui a apporté son concours pour l'élaboration des examens d'entrée et des tests (de mi-parcours et final), et a offert des stages de formation intensive par les entraîneurs de la DGI (2 à 3 semaines par semestre). Le Master a également bénéficié de la présence de plusieurs représentants et internes issus du Département d'Interprétation du Parlement européen.

La DGI du Parlement européen a également offert, au meilleur étudiant de la promotion 2003, un internat à École Supérieure des Interprètes et Traducteurs (ESIT, Paris).

Avec l'appui de la DGI de la Commission Européenne et du Parlement Européen, le département a organisé des «Jours de carrière » en mai 2004, 2005 et 2006 qui ont eu un impact remarquable en suscitant l'intérêt de futurs étudiants du Master.

A elle seule, l'organisation d'une conférence de ce genre constitue à nos yeux l'expression d'une volonté d'ouverture dont on ne peut que se féliciter.

V) Le cas de l'irlandais

Bien que l'Irlande soit membre de l'Union européenne depuis 1973, sa langue nationale, l'irlandais, ne fut introduite comme « langue officielle de l'Union » qu'au 1^{er} janvier 2007, date du dernier élargissement.

Ce discret ajout, bien loin de constituer une réponse à un quelconque besoin linguistique, ne doit être considéré que comme l'aboutissement d'une politique de valorisation des langues minoritaires. Un symbole, tout au plus, mais rien d'autre.

En République d'Irlande, l'anglais est en effet la langue maternelle de 95,7% de la population et seuls 1,1% des Irlandais (soit environ 65.000 locuteurs) prétendent posséder l'irlandais comme langue maternelle.

Certes, en 1991, un recensement établissait que 32 % des Irlandais étaient capables de parler cette langue indo-européenne appartenant à la branche celtique, mais dans la mesure où ces compétences ne sont que très vaguement définies par les sondages (voire pas du tout dans certains cas) et que l'on peut soupçonner les personnes interrogées de surévaluer celles-ci dans bien des cas, nous nous en tiendrons prudemment aux données diffusées sur le site internet de Jacques Leclerc³¹, qui fait autorité dans le domaine qui nous intéresse.

Pourtant, bien que parlée par une très faible proportion de locuteurs, l'irlandais n'est pas considéré comme une simple « langue régionale » sans statut : l'anglais et l'irlandais sont bel et bien les deux langues officielles de la République d'Irlande.

Mieux (ou pire, c'est selon...) : le caractère officiel de l'irlandais avait même été proclamé dans la Constitution de 1948 (article 8) en tant que « langue nationale » et « première langue officielle », alors que l'anglais n'y est reconnu *que* comme « seconde langue officielle ».

³¹ <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/irlande.htm>

En 2003, l'article 2 de la *Loi sur les langues officielles* approuvée par le parlement irlandais reprendra d'ailleurs ces deux expressions, fortement connotées sur le plan symbolique. Par cette hiérarchisation tendancieuse (« première langue officielle », « deuxième langue officielle », laissant entendre à tort que l'irlandais est la langue majoritairement parlée), cet article avait pour but de fixer une base juridique qui garantirait aux citoyens le droit d'être servis dans chacune des deux langues, mais aussi (surtout ?) de déterminer un seuil minimal pour l'utilisation de l'irlandais. Celui-ci se manifesterait notamment par :

- la publication de brochures et de formulaires gouvernementaux en langue irlandaise ou bilingue ;
- la création de services de spécialistes linguistiques afin de servir la communauté parlant irlandais ;
- la création de services adaptés aux besoins spécifiques dans des secteurs tels que l'éducation, les médias et la planification linguistique.

On peut évidemment douter des effets de cette politique de valorisation, entamée il y a près de 60 ans et qui n'a eu strictement aucun effet à ce jour, puisque la pratique de l'irlandais-langue-folklorique ne cesse de régresser : de plus en plus souvent, par exemple, les élèves du secondaire choisissent de ne pas présenter d'examen en irlandais, une matière pourtant obligatoire dès l'école primaire...

Néanmoins, cette « politique » n'est pas sans conséquence, puisqu'à l'instar du Maltais (qui partage également le statut de langue officielle avec l'anglais à Malte), l'irlandais a pu accéder légitimement au titre de « langue officielle de l'U.E ».

Par conséquent, il convient de rappeler que ce caprice identitaire est assumé financièrement par l'ensemble des citoyens européens : dans une dépêche publiée le 27 décembre 2006 sur son site internet³², la Commission européenne prévoyait la création de 29 postes de traducteurs et 450 journées d'interprétation « free-lance » par an, pour un coût total de 3,5 millions d'euros.

³² http://ec.europa.eu/news/culture/061227_1_fr.htm

Cette dépense peut sembler d'autant plus aberrante que la République d'Irlande, membre de l'Union depuis 1973, s'est passée de traducteurs et d'interprètes durant 34 ans sans que cela pose le moindre problème.

On pourra d'ailleurs s'amuser (si l'on peut dire...) du fait qu'il n'y a pas de système de traduction simultanée dans les deux Chambres du Parlement irlandais. *« Cela signifie, selon Jacques Leclerc³³, que les députés et sénateurs doivent, théoriquement du moins, connaître les deux langues. En réalité, l'irlandais est si peu employé que le problème se présente rarement. Tous connaissent l'anglais, et une minorité seulement comprend l'irlandais. Il suffit d'attendre poliment que le parlementaire celtophone – sûrement un nationaliste – ait fini son exposé pour passer à autre chose ! »*

Il apparaît donc évident que cette officialisation de l'irlandais comme langue de l'Union n'est aucunement motivée par des besoins langagiers dans la mesure où la majorité des quelques 65.000 irlandophones (pour ne pas dire « irlandophonisants ») maîtrisent parfaitement l'anglais.

Cette reconnaissance peut sembler d'autant plus étrange que l'irlandais n'est pas reconnu comme langue officielle en Irlande du Nord, où 160.000 locuteurs³⁴ (soit environ 4 fois plus qu'en République d'Irlande) en ont une connaissance au moins partielle.

Outre le fait que cet ajout de l'irlandais parmi les langues officielles de l'U.E soit parfaitement dispensable, il constitue enfin la porte ouverte aux revendications linguistico-nationalistes : après tout, le catalan, le galicien et le basque, qui bénéficient d'un statut de « langues additionnelles » depuis le 3 juillet 2006 ne pourraient-ils pas prétendre, eux-aussi, au titre de langue officielle de l'U.E ? Ces revendications seraient d'autant plus légitimes que ces langues (qui jouissent en Espagne d'un statut de coofficialité avec le castillan) sont respectivement parlées quotidiennement par 10 millions, 3.8 millions et 580.000 locuteurs !

³³ <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/irlande.htm>

³⁴ 10% d'une population estimée à 1,6 millions (chiffres de 2001)

L'élargissement de 2004 avait déjà vu la réémergence du débat sur le statut des langues des minorités nationales. De plus, « *avec un nombre croissant de représentations régionales ouvrant des bureaux à Bruxelles, sans mentionner le rôle de plus en plus important joué par le Comité des Régions dans la législation européenne, les arguments en faveur de l'inclusion des langues des minorités dans les institutions ont gagné de l'importance* », écrivait Victoria Donovan en 2005³⁵.

Or, le philosophe-linguiste Paul-Augustin Deproost nous met en garde contre cet éventuel excès de diversité, qui pourrait s'avérer contre-productive, voire dangereuse :

« Mal gérée, cette diversité n'est pas non plus sans risque : expression privilégiée des identités collectives, la langue, comme la religion, du reste, peut être instrumentalisée au service de toutes les résistances, légitimes ou non. » (2004 : 7)

La photographie ci-dessous, prise en 2004 dans le quartier historique de Vitoria (capitale de la communauté autonome basque) nous semble suffisamment éloquente pour illustrer le nationalisme décomplexé de certaines régions européennes qui bénéficient d'une forte identité linguistique :



Cliché : J.Fernand.

³⁵ www.cafébabel.com/fr/printversion.asp?T=T&Id=4053

VI) Des disparités qualitatives...

Ces présentations rapides des systèmes éducatifs propres à chaque pays concernant la formation des traducteurs et des interprètes ne laissent aucune place au doute : en la matière, on relève d'importantes différences d'ordres quantitatif et qualitatif.

Ne serait-ce qu'au regard des informations disponibles, il est évident que dans certains pays, comme par exemple la Bulgarie ou Malte, l'instauration très récente des formations ne permettra pas l'obtention de traducteurs et / ou d'interprètes qualifiés avant encore quelques années.

On note également que dans la plupart des ces nouveaux pays membres, les formations ne se limitent qu'aux trois grandes langues de l'Union, c'est-à-dire l'anglais, l'allemand et le français, qui font figure de langues hypercentrales dans le système linguistique européen.

Il semble donc que les pays ayant rejoint l'Union européenne en 2004 puis en 2007 (et qui se caractérisent tous par le fait que leurs langues nationales ne sont pratiquement jamais parlées hors de leurs frontières étatiques respectives), aient choisi de privilégier dans l'établissement de leurs programmes des combinaisons impliquant des langues traditionnellement utilisées comme « langues relais » ou « langues pivots ».

Afin de mettre clairement en évidence les écarts qui subsistent entre les différents pays membres de l'U.E. concernant la formation de leurs traducteurs et interprètes locaux, et dans le but d'établir une grille comparative concernant l'investissement par pays dans ces domaines, il conviendrait de disposer de chiffres précis concernant non seulement le nombre de traducteurs et interprètes diplômés annuellement dans chaque pays concerné, mais également des combinaisons linguistiques que chacun de ces professionnels est en mesure de maîtriser.

Or, pour des raisons précédemment évoquées, ces chiffres ne sont malheureusement pas systématiquement disponibles, et une certaine omerta règne même sur les pays les moins efficaces dans la mise en place des formations sur leur territoire. Enfin, compte tenu des *migrations* de professionnels qui, pour exercer leur profession de traducteur ou d'interprète, s'installent bien souvent dans un pays différent de celui dans lequel ils ont été formés, il serait particulièrement maladroit d'avancer les moindres statistiques : faussées par ce décalage (personnel disponible *vs* personnel formé), celles-ci n'auraient en effet aucune valeur scientifique permettant d'en tirer une quelconque conclusion.

Toutefois, en dépit de ces difficultés, il demeure possible d'établir un palmarès relativement fiable des langues les plus fréquemment traduites : en nous appuyant sur les chiffres fournis par l'Association Internationale des Interprètes de Conférence (AIIC), on pourra donner un aperçu de la répartition des professionnels répartis dans les pays membres de l'Union européenne. En effet, bien plus que celle des traducteurs, c'est surtout la pénurie d'interprètes qui pose un problème au multilinguisme de l'U.E. pour certaines combinaisons. Or, l'excellente réputation dont jouit l'AIIC auprès des professionnels nous semble être un gage de fiabilité, et l'on peut supposer que la répartition de ses membres dans plus de 80 pays est représentative (certes à moindre échelle) de la situation européenne.

Fondée en 1953 et regroupant des adhérents maîtrisant un total de 47 langues à ce jour, c'est en effet la seule organisation mondiale des interprètes de conférence. Forte de plus de 2700 membres, cette association en pleine expansion a pour vocation de représenter l'ensemble de la profession. Ses membres, tenus au respect d'un code déontologique très strict et soumis à des normes professionnelles contraignantes, sont réputés pour leurs qualités de sérieux : leur adhésion est d'ailleurs impossible sans le parrainage préalable d'un adhérent chevronné.

« Ce n'est qu'avec la création de l'AIIC qu'une véritable organisation internationale a été mise en place, unissant désormais les interprètes de conférence sur les cinq continents, nous rappelle Mme Widlund-Fantini (direction de l'interprétation du Parlement européen). [...] Les statuts de l'association définissent

les conditions d'adhésion et d'exercice de la profession, ainsi que les langues de travail des interprètes, classées en trois catégories A, B, C.» (2003 : 67)

Sur son site Internet³⁶, l'AiIC actualise régulièrement les données concernant ses effectifs, en diffusant pour chaque pays le nombre de membres qui y sont implantés, ainsi que les langues maîtrisées par ces derniers.

Compte tenu du nombre élevé de pays (25 membres), d'idiomes (23 langues officielles) et des niveaux de compétences (A, B ou C), il serait aussi fastidieux qu'inutile de tenter d'en dresser un tableau récapitulatif mettant en lumière des disparités que l'on devine aisément : le nombre excessif de colonnes que nécessiterait la réalisation d'un tel tableau rendrait ce dernier parfaitement illisible, et les éléments que l'on cherche à dévoiler n'en seraient qu'encore plus obscurs.

En revanche, après un rapide classement des données communiquées par l'AiIC sur son site Internet, des variations considérables apparaissent clairement dans le nombre d'interprètes maîtrisant les différentes langues de l'Union : alors que l'immense majorité (pour ne pas dire l'intégralité) des membres de l'AiIC possèdent l'anglais dans leurs bagages linguistiques, bien plus rares sont ceux qui sont capables d'utiliser les langues slaves ou baltes, par exemple.

Le tableau suivant, dans lequel les langues sont classées par ordre décroissant en fonction du nombre d'interprètes qui les utilisent, permet de mettre en évidence trois groupes de langues :

- le groupe « de tête », qui réunit les idiomes les plus communément maîtrisés par les interprètes membres de l'AiIC (l'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand, l'italien, le portugais et, dans une moindre mesure, le néerlandais) ;
- le groupe « intermédiaire », qui rassemble des langues utilisées par un nombre nettement inférieur de professionnels (le suédois, le danois, le grec, le polonais, le finnois, le tchèque, le hongrois et le slovaque) ;

³⁶ <http://www.aiic.net>

- enfin, un troisième groupe dans lequel sont réunies les langues parlées par un nombre très faible d'interprètes : le roumain, l'irlandais, l'estonien, le lituanien, le maltais, le slovène, le bulgare, et le letton, qui sont les langues des derniers pays ayant rejoint l'Union européenne.

Langues	Nombre d'adhérents de l'AIC maîtrisant ces langues
1. Anglais	2744
2. Français	2255
3. Espagnol	1189
4. Allemand	1076
5. Italien	649
6. Portugais	344
7. Néerlandais	186
8. Suédois	115
9. Danois	91
10. Grec	78
11. Polonais	40
12. Finnois	37
13. Tchèque	20
14. Hongrois	19
15. Slovaque	16
16. Roumain	9
17. Irlandais	3
18. Estonien	2
19. Lituanien	2
20. Maltais	2
21. Slovène	2
22. Bulgare	1
23. Letton	1

Evidemment, les chiffres de ce tableau ne font que confirmer une réalité que l'on soupçonnait : pour certaines langues, les professionnels sont en nombre bien trop insuffisant pour que l'on puisse aujourd'hui prétendre à une interprétation parfaite de et vers toutes les langues de l'Union européenne dans les institutions. Par ailleurs, il permet d'illustrer très clairement le fait que les formations au métier d'interprète diffèrent énormément selon les pays. En effet, il est probable que les langues maîtrisées par le plus grand nombre d'interprètes sont également celles qui

sont parlées dans les pays consacrant les moyens les plus importants pour son apprentissage et sa diffusion.

Les chiffres communiqués sur le site de l'AIF permettent également de mettre en évidence un autre déséquilibre entre les pays membres de l'U.E., à savoir la main d'œuvre dont chacun d'eux dispose pour répondre à ses besoins. En effet, dans le tableau qui suit, tous les pays membres de l'U.E. ont été classés (par ordre décroissant) en fonction du nombre d'interprètes membres de l'AIC qui y travaillent, et ce quelle que soient les langues dont ceux-ci ont la maîtrise.

Pays	Nombre de membres de l'AIC implantés dans ces pays
1. France	392
2. Belgique	321
3. Allemagne	271
4. Italie	183
5. Royaume Uni	121
6. Pays Bas	65
7. Espagne	89
8. Autriche	71
9. Grèce	33
10. Luxembourg	33
11. Suède	29
12. Portugal	28
13. Danemark	26
14. Finlande	14
15. Pologne	11
16. République Tchèque	9
17. Hongrie	7
18. Irlande	6
19. Chypre	3
20. Estonie	2
21. Lituanie	2
22. Slovénie	2
23. Bulgarie	1
24. Lettonie	1
25. Malte	1
26. Roumanie	1
27. Slovaquie	0

A la lecture de ce tableau, il apparait que les pays dans lesquels le nombre de professionnels de l'interprétariat est le plus important sont, une fois encore, répartis en trois groupes bien distincts : à quelques exceptions près telles que la Belgique (le siège de la Commission européenne s'y trouve), ou le Portugal (le portugais est parlé dans 7 pays dont Brésil), on note que les pays dans lesquels travaillent le plus grand nombre d'interprètes sont également ceux dont la langue est traduite le plus fréquemment. De même, les pays dans lesquels travaillent le plus petit nombre d'interprètes sont également ceux dont la langue officielle est la moins traduite à travers le monde.

Dès lors, la question qui se pose est de savoir si un facteur autre que linguistique peut expliquer les similitudes que l'on relève entre ces deux classements. Or, il se trouve que le 25 octobre 2007, les résultats d'une étude inédite ont été dévoilés à Paris par Eurochambres³⁷, dans le but d'établir un classement des 268 régions de l'Union européenne en fonction de différents indicateurs économiques, tels que le PIB, l'éducation ou encore les transports. Cette étude nous apprend notamment que pour l'ensemble des indicateurs précités, de larges disparités ont été observées entre les régions de l'Europe des 15 et celles des nouveaux Etats membres de l'Union. A de rares exceptions près, ces derniers obtiennent en effet de très faibles scores en termes de développement économique, comme on peut en juger à la lecture du tableau suivant :

Pays	PIB / habitant (€) en 2005
1) Luxembourg	64.200
2) Irlande	38.700
3) Danemark	38.400
4) Suède	31.900
5) Pays-Bas	30.800
6) Autriche	29.900
7) Finlande	29.600

³⁷ Créée en 1958, Eurochambres est l'Association des Chambres de Commerces et d'Industries Européennes.

8) Royaume Uni	29.400
9) Belgique	28.500
10) Allemagne	27.300
11) France	27.300
12) Italie	24.200
13) Espagne	20.800
14) Chypre	17.700
15) Grèce	16.300
16) Portugal	14.000
17) Slovénie	13.700
18) Malte	11.000
19) Rép. Tchèque	9.600
20) Hongrie	8.700
21) Estonie	7.800
22) Slovaquie	7.100
23) Pologne	6.400
24) Lituanie	6.000
25) Lettonie	5.600
26) Roumanie	3.700
27) Bulgarie	2.800

Source : Eurostat

Faut-il voir une simple coïncidence dans le fait que, d'une manière générale, les pays dont le PIB / habitant est le plus bas sont également ceux dont la langue officielle est maîtrisée par les interprètes les moins nombreux d'après les classements effectués dans les premiers tableaux ? Selon les conclusions de l'étude effectuée par Eurochambres, « *On note une corrélation directe entre le niveau d'éducation et le PIB par habitant : les régions les plus pauvres ont souvent un niveau d'éducation moyen plus faible. [...] La formation continue représente un critère crucial pour le dynamisme de la population active et sa capacité à s'adapter à l'évolution de l'environnement économique. [...] À l'instar des autres indicateurs, on*

observe de grandes variations entre les régions (de 2,1 % à Bucarest à 27,3 % au Danemark). »³⁸

On comprend évidemment que les budgets consacrés à l'éducation dans des pays tels que le Danemark et la Roumanie, pour reprendre l'exemple précité, sont radicalement différents : alors que le premier sera en mesure d'investir massivement dans de coûteuses filières de spécialisations, le second ne disposera que d'un budget très réduit pour assurer la formation de ses étudiants. En ce qui concerne celle des traducteurs et interprètes qui nous intéresse, il est dès lors évident que la qualité de l'enseignement et le nombre de combinaisons linguistiques proposées aux étudiants varient considérablement selon les pays.

Cette limitation dans le choix des combinaisons linguistiques s'explique certes par le manque de personnel disponible et par les coûts qu'elle engendre, mais elle s'effectue malheureusement au détriment de la diversité qui fait la fierté de l'Europe.

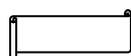
Aussi, dans la mesure où ces nouvelles langues officielles ne bénéficient pas d'une diffusion systématique dans les autres pays membres, on peut se demander si l'Europe est aussi multilingue qu'elle le prétend et, le cas échéant, si l'application concrète de ce multilinguisme officiel permet réellement à chacune des 23 langues de rayonner équitablement à l'échelle internationale.

Autrement dit, il est urgent de se demander si dans l'état actuel des formations aux métiers de la traduction et de l'interprétariat dont disposent ses membres, l'Union européenne est encore prête à assumer son multilinguisme officiel.

Or, seule une description impartiale du fonctionnement linguistique de ses institutions permettra de répondre à ces questions.

³⁸ Adam, P., 2007, « 32 régions d'Europe exceptionnelles », article publié sur le site internet consacré à l'Actualité des Chambres de Commerces et de l'Industrie dans le monde.
http://www.actu-cci.com/pages/mag_article_print.php?id_m_a=1915

C'est donc précisément ce point que nous allons maintenant aborder dans la seconde partie de cette étude, en nous focalisant sur les pratiques de la traduction et de l'interprétariat, qui sont en quelque sorte les deux mamelles du multilinguisme.



2^{ème} partie :

**Traduction et interprétariat dans les institutions
européennes : Théorie vs Pratique**

Introduction

Alors que la plupart des grandes institutions internationales, dans un souci d'efficacité et d'économie, ne connaissent qu'un multilinguisme limité et uniquement motivé par des besoins « réels », l'Union européenne pratique depuis sa création un multilinguisme officiellement intégral.

C'est du moins ce que prévoit son régime linguistique, présenté comme la force d'une Europe « unie dans sa diversité », et qui constitue un perpétuel défi dont les difficultés augmentent à chaque élargissement.

Ce multilinguisme, vitrine du multiculturalisme avec lequel il rime et dont l'Europe s'enorgueillit à chaque occasion, est prescrit dès le règlement n°1 de 1958 (modifié à chaque élargissement) qui en pose les principes généraux :

« Les langues officielles et les langues de travail des institutions de l'Union européennes sont l'allemand, l'anglais, le bulgare, le danois, l'espagnol, l'estonien, le finnois, le français, le grec, le hongrois, l'italien, l'irlandais, le letton, le lituanien, le maltais, le néerlandais, le polonais, le portugais, le roumain, le slovaque, le slovène, le suédois et le tchèque. » (Article premier).

Or, ce principe a donné lieu à des interprétations divergentes selon les institutions de l'U.E, puisqu'il y est fait état de « langues officielles » et de « langues de travail » sans qu'aucune différence de nature ou de régime ne soit développée : c'est la raison pour laquelle les modalités de son application ont été renvoyées aux diverses institutions (Commission, Parlement, Cour de Justice etc.), qui peuvent en décider librement :

« Les institutions peuvent déterminer les modalités d'application de ce régime linguistique dans leurs règlements intérieurs. » (Article 6).

Cette ambiguïté, si l'on en juge par l'analyse du linguiste Miguel Siguan, semble trouver son origine dans la reconnaissance diplomatique du caractère « officiel » de certaines langues dont on savait, sitôt acquis ce nouveau statut, qu'elles ne seraient que très rarement utilisées en réunions :

« Comme je l'ai rappelé auparavant, le Conseil des ministres de la Communauté établit, à partir du Traité de Rome, que les langues officielles des organismes communautaires seraient les langues des pays signataires du traité, et par conséquent : le français, l'allemand, l'italien, et le néerlandais, le Luxembourg, quant à lui, n'ayant pas encore déclaré le luxembourgeois comme sa langue officielle. En 1973, à l'occasion de l'entrée du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark dans la Communauté, l'anglais et le danois vinrent s'ajouter à la liste des langues officielles de la Communauté. De plus, on introduisit la dénomination de « langue officielle » de façon à pouvoir considérer l'irlandais langue officielle mais non pas langue de travail, entendant par là même, que ne seraient traduits en irlandais que les documents fondamentaux de la Communauté. Le même régime a été appliqué au luxembourgeois dès qu'il fut déclaré langue officielle du Luxembourg. » (1996 : 145-146)

Or, avec les 23 langues officielles que compte aujourd'hui l'Union Européenne, il semble plus que jamais évident que toutes les langues officielles ne peuvent pas être simultanément utilisées comme langues de travail : l'assimilation entre les « langues officielles » (dans lesquelles sont systématiquement traduits les accords qui unissent les pays membres) et les « langue de travail » (utilisées au Parlement ou à la Commission pour la préparation et la négociation de ces mêmes accords) ne correspond à aucune réalité pratique : on imagine sans mal, en effet, que le maltais ou le grec (bien que langues officielles de l'U.E) ne sont jamais employés comme langues de travail. D'ailleurs, la Commission elle-même ne reconnaît que trois langues de travail depuis des années : l'anglais, le français et, dans une moindre mesure, l'allemand.

Autrement dit, l'U.E est certes officiellement multilingue, mais cela ne signifie absolument pas que tous ses organes s'expriment simultanément en 23 langues !

Pourtant, en dépit de cette évidence, obtenir des informations fiables sur les pratiques linguistiques réelles de structures aussi prestigieuses que le Parlement ou la Commission relève du parcours du combattant. Cet état de fait n'est d'ailleurs pas nouveau puisqu'en 1993, Norman Labrie remarquait déjà que *« très peu de données concrètes existent au sujet des pratiques linguistiques à la Commission »* (1993 : 112) avant d'ajouter à peine plus loin : *« En ce qui concerne l'évolution du volume de traduction à la Commission, il est pratiquement impossible d'obtenir des données vraiment comparables d'une année à l'autre »*. (1993 : 115)

Près de quinze en plus tard, le prétexte d'une simple « thèse doctorale » ne suffit toujours pas – loin s'en faut ! – pour accéder aux précieux documents « confidentiels ». On se demande d'ailleurs pourquoi ils le sont, et de quel droit on nous en refuse la consultation : la réalité linguistique serait-elle à ce point éloignée du discours officiel pour qu'une innocente étude universitaire puisse paraître aussi suspecte et inspirer une telle défiance ?

« Les institutions européennes ont une structure extrêmement complexe, ce qui signifie malheureusement que l'obtention d'informations complètes et détaillées est une tâche très difficile. En outre, pour être officielles, ces informations doivent être transmises par les structures appropriées. Cela signifie également que les simples employés (comme moi) ne sont pas autorisés à diffuser la moindre information concernant leur travail sans l'accord du chef de Département [...] en particulier si cette information doit être publiée », nous assure par courrier une traductrice de la Commission européenne, au Luxembourg. Ce constat sera d'ailleurs valable quelle que soit la structure, et le Parlement ne fait pas exception...

La question qui se pose naturellement consiste donc à savoir si les pratiques langagières (traduction et interprétation) des grandes institutions sont en adéquation avec les directives officielles ou si, au contraire, des écarts sont à relever entre la « théorie » et la « pratique ». Pour cela, nous effectuerons une comparaison entre

les informations fournies par les institutions concernées (plaquettes pédagogiques, sites internet, rapports etc.) qui seront considérées comme des données officielles, et des témoignages – parfois exclusifs – de professionnels (traducteurs, interprètes, députés) qui y travaillent.

Dans cette tâche, nous nous limiterons aux deux principaux organes de l'Union européenne : c'est en effet à la Commission et au Parlement qu'ont lieu le plus grand nombre de réunions multilingues et que les quantités de textes traduits sont les plus importantes.

I) A la Commission

I-1) Théorie et pratique de la traduction à la Commission.

L'organisme qui a pour mission de répondre aux besoins de la Commission européenne en matière de communication écrite multilingue est la fameuse Direction Générale de la Traduction (DGT).

Comptant parmi les plus grands services linguistiques du monde, celle-ci joue un rôle considérable en tant qu'employeur sur le marché européen de la traduction. Tant en recrutant son propre personnel qu'en externalisant certains travaux de traduction, elle a contribué à susciter et à développer un marché de la traduction dans la plupart des États membres. En effet, à l'époque de l'adhésion d'une partie d'entre eux, (et c'est d'ailleurs encore le cas pour certains) ce secteur y était pratiquement inexistant...

Afin de faciliter l'identification des traducteurs les plus aptes à travailler pour la Commission, la direction générale de la traduction (DGT) a d'ailleurs établi un profil de son personnel, publié sur son site internet.

Ces professionnels ont pour tâche de traduire, en principe vers leur première langue, des textes à caractère politique ou juridique souvent complexes, portant sur tous les domaines d'activité de l'Union européenne (économique, financier, scientifique, technique, etc.).

D'une manière générale, il s'agit de diplômés de haut niveau qui ont une qualification appropriée dans une discipline scientifique ou littéraire (évidemment en rapport avec les activités des institutions de l'Union) et qui sont capables de s'adapter et d'évoluer professionnellement pour répondre à certaines exigences essentielles, et que l'on peut résumer ainsi :

- Aptitude à appréhender des questions variées, souvent complexes, à se montrer réactif dans des contextes évoluant rapidement, à gérer l'information et à communiquer efficacement ;
- Goût de l'initiative et esprit imaginatif, allant de pair avec une grande curiosité intellectuelle et une forte motivation ;
- Capacité d'effectuer un travail cohérent, éventuellement dans l'urgence, aussi bien individuellement qu'en équipe, et de s'intégrer dans un milieu de travail multiculturel ;
- Aptitude à exercer ses fonctions selon les règles administratives propres à une grande organisation de service public ;
- Maîtrise parfaite à tous égards, et notamment sur le plan stylistique, de la première langue ;
- Connaissance approfondie d'au moins deux autres langues, de préférence l'anglais, le français ou l'allemand, ou de l'une de ces trois langues et d'une autre langue officielle de l'Union européenne ;
- Bonne connaissance des domaines économique, financier, juridique, technique ou scientifique ;
- Capacité de comprendre les textes rédigés dans la langue source et de les rendre correctement dans la langue cible, en respectant le niveau de langue et autres conventions correspondant à la nature du document à traduire ;
- Capacité d'accéder rapidement et efficacement, tant dans la langue source que dans la langue cible, aux connaissances générales (éléments factuels, terminologie, conventions linguistiques) requises pour produire une traduction de niveau professionnel, même dans des domaines peu connus. Il faut à cet effet savoir utiliser les outils de recherche et se familiariser avec les stratégies de recherche ;
- Capacité de maîtriser la traduction assistée par ordinateur et les outils terminologiques, de même que l'outil bureautique.

Malgré ces critères de sélection relativement stricts, aucune expérience professionnelle n'est requise. Les traducteurs sont en effet recrutés par le biais de concours organisés par l'Office européen de sélection du personnel des institutions

européennes (EPSO), responsable de la politique de recrutement pour toutes les institutions de l'Union européenne.

Selon Mme Tytti Granqvist, coordinatrice de la communication extérieure (Unité DGT-2 « Communication et information ») qui a eu la gentillesse de répondre personnellement à nos questions en 2005, le personnel travaillant à la DGT de la Commission compte quelques 1650 traducteurs à plein temps (1750 en 2007), auxquels s'ajoute un personnel de soutien de 550 employés (600 en 2007) dévoué aux tâches de gestion, d'administration, de recherche et de développement, de communication et de planification. Une partie du travail est également sous-traitée à des traducteurs externes (ou « freelances ») établis dans toutes les régions d'Europe. Ainsi, sur les 1.270.586 pages³⁹ traduites en 2004 par la DGT, 77% ont été produites par les traducteurs de la DGT, le reste étant effectué par du personnel externe.

Un personnel aussi conséquent et une infrastructure aussi prestigieuse que la DGT sont-ils en mesure de répondre à tous les besoins, et d'assurer la traduction de tous les documents dans chacune des langues de l'Union ? Rien n'est moins sûr, si l'on en juge par les informations suivantes, et que les plaquettes d'information se gardent bien de dévoiler.

En effet, malgré la qualité indéniable du prestigieux service de traduction de la Commission, il n'en demeure pas moins que certains écarts sont régulièrement tolérés, lorsqu'ils ne sont pas carrément imposés... par la Commission elle-même ! A titre d'exemple, les protocoles d'entente fixant en 2002 les conditions des négociations d'adhésion portaient tous cette surprenante mention (en anglais, cela va de soi) :

« Art. 5 : Any communication between the Commission and the Czech Republic related to this agreement shall be in English. » (“Dans le cadre de ce protocole, toute communication entre la Commission et la République Tchèque devra se faire en anglais”).

³⁹ Une page correspond à 1500 caractères dactylographiés, les espaces n'étant pas comptabilisés.

Plus grave : au paragraphe suivant, la Commission demandait même que « *toute documentation non disponible en anglais soit traduite au préalable par les pays candidats.* »

Et lorsque le premier Ministre roumain s'éleva en 2003 pour protester contre une telle obligation, on lui fit comprendre sans ménagement que l'anglais devait être utilisé, faute de quoi les délais d'adhésion risqueraient de s'allonger...

A l'anglicisation croissante et non dissimulée des pratiques linguistiques de la Commission s'ajoute un phénomène tout aussi inquiétant : celui de la quantité importante des traductions bâclées.

En 1999, un article signé Guylène Dhormes (membre de l'AAE-ESIT⁴⁰) publié sur le site internet de l'association⁴¹ en question, attirait l'attention du lecteur sur la pénurie de traducteurs finlandais, alors que la Finlande était déjà membre depuis trois ans.

Mme Dhormes y relate le cas d'une députée européenne, qui déplorait (en 1998) la qualité très hétérogène des traductions en finnois des documents de la Commission européenne. Selon elle, ces traductions contenaient « *des fautes de grammaire particulièrement graves et étaient souvent obscures, voire totalement incompréhensibles* ». La mauvaise traduction d'une offre de concours avait notamment fait bondir la presse finlandaise : « *Cette annonce n'a pas été traduite par une personne de langue maternelle finnoise, et il est même possible que la traduction ait été effectuée par une machine* », aurait alors déclaré la députée en question. Celle-ci aurait alors demandé à la Commission européenne de s'assurer que les traducteurs traduisent vers leur langue maternelle, et que leur nombre soit suffisant pour garantir un résultat correct pour tous les documents.

Or, la réponse de la Commission, parue au journal officiel des Communautés européennes, nous apprend qu'il était alors particulièrement difficile de trouver des

⁴⁰ Association des Anciens Elèves de l'Ecole Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs de Paris.

⁴¹ <http://www.geocities.com/Eureka/Office/1936/art22.html>

traducteurs « *pouvant assurer des traductions de style coulant en finnois, car l'accent dans la formation des traducteurs en Finlande était mis sur une aptitude à traduire vers les langues étrangères plutôt que l'inverse.* »

Curieuse réponse, qui sous entendait que les traducteurs finnois n'étaient pas capables de s'exprimer correctement dans leur langue maternelle...

Aujourd'hui, on ose espérer que les aptitudes des traducteurs finlandais ne permettent plus le moindre reproche concernant la qualité de leur travail. En revanche, on peut légitimement s'interroger sur les compétences des traducteurs travaillant avec les nouvelles langues officielles de l'U.E.

Par ailleurs, l'un des indicateurs actuels des usages linguistiques dans la pratique quotidienne à la Commission est celui de la langue utilisée pour la première rédaction des textes produits, avant toute traduction. Or, les chiffres fournis par le service de traduction de la Commission, qui traduit plus de 1,3 millions de pages par an, sont particulièrement éloquents : ils illustrent de façon indéniable la progression de l'anglais, au détriment des autres langues, comme « langue primaire » de rédaction :

	anglais	français	allemand	autres
1996	45 %	38 %	5 %	12 %
1997	46 %	40 %	5 %	9 %
1998	48 %	37 %	5 %	10 %
1999	52 %	35 %	5 %	8 %
2000	55 %	33 %	4 %	8 %
2001	57 %	30 %	4 %	9 %
2002	57 %	29 %	5 %	9 %
2003	59 %	28 %	4 %	9 %
2004	62%	26%	3,1%	8,9 %

Source : Commission européenne (jusqu'à l'année 2003)

Même s'il semble impossible, pour l'heure, d'accéder à des données actualisées, on peut supposer que les élargissements successifs de 2004 et 2007 ont grandement favorisé l'usage de l'anglais comme « langue de rédaction d'origine », et que la réalité du plurilinguisme à la Commission est avant tout idéologique :

« La Commission [...] utilise depuis longtemps trois langues de travail [...] Pour des raisons d'efficacité, les services de la Commission ont fait le choix de ces trois langues, établissant ainsi une distinction de fait entre les langues officielles et les langues de travail », peut-on lire dans le rapport n° 1020 de l'Assemblée Nationale⁴², par Mme Rimane (2003).

Ce phénomène est tel que certains auteurs n'ont pas hésité pas à envisager le risque d'une Europe institutionnelle monolingue. C'est le cas de G. Guillermin, professeur de droit public et directeur du CUREI (Centre Universitaire de Recherche Européenne et Internationale) pour qui *« ce risque découle du rôle croissant de l'anglais au sein des institutions des Communautés et de l'Union européennes en général et de la Commission européenne en particulier [...] C'est pratiquement devenu la langue de travail exclusive au sein d'un certain nombre de directions générales, notamment les nouvelles. [...] Un nombre croissant de documents d'informations de la Commission destinés à l'extérieur existent exclusivement en anglais, qui est également la langue officielle de l'élargissement. »* (2004)

Face à ce constat un peu alarmant, on est tenté de se demander si la démocratie linguistique est plus respectée à l'oral...

⁴² Rapport n°1020 fait au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur la proposition de résolution (n°907) de M. Michel Herbillon, sur la diversité linguistique dans l'Union européenne (documents E 2275-1, E 2024 et E 2182).

I-2) Théorie et pratique de l'interprétation à la Commission.

C'est la Direction Générale de l'Interprétation (DGI, ex-Service Commun d'Interprétation de Conférence, bien que le sigle SCIC soit encore largement employé) qui assure l'interprétation dans les réunions organisées par la Commission. Son objectif est de donner à chacun la possibilité de s'exprimer dans sa propre langue, et de lever tout obstacle à la compréhension et à l'expression d'idées lors des réunions car « *les citoyens d'Europe ne doivent pas être représentés à Bruxelles par leurs meilleurs linguistes : ils peuvent envoyer leurs meilleurs experts.*»⁴³

La DGI est en effet le plus grand service d'interprétation au monde : elle fournit une interprétation de haute qualité à Bruxelles et ailleurs dans le monde, non seulement pour la Commission mais également pour le Conseil de l'Union européenne ou encore de la Banque européenne d'investissement, entre autres.

Elle assure ainsi l'interprétation de cinquante à soixante réunions quotidiennes, dont les régimes linguistiques peuvent varier considérablement en fonction de besoins des différentes institutions.

La DG Interprétation gère également l'attribution des salles de réunion de la Commission tout en assurant le bon déroulement des discussions qui s'y tiennent dans de nombreuses langues. Elle organise également des conférences pour les directions générales et les différents services de la Commission, ce qui représente en général plus de quarante manifestations d'envergure chaque année. Elle a donc pour mission de permettre la communication multilingue, élément central du processus décisionnel communautaire.

Dans la dernière version de son site internet⁴⁴, actualisé le 3 juillet 2007, la DGI résume son activité en quelques chiffres clé, que nous jugeons utiles de reproduire ci-dessous :

⁴³ Site Internet de la DGI

⁴⁴ http://scic.cec.eu.int/europa/display.jsp?id=c_6636

- 500 interprètes permanents
- 300 à 400 interprètes free-lance par jour
- 2 700 interprètes free-lance agréés
- 50 à 60 réunions par jour
- Entre 10 000 et 11 000 journées de réunion par an
- Environ 135 000 journées-interprètes par an
- 40 grandes conférences de la Commission organisées par an
- Coût de fonctionnement total en 2005 : 100 millions d'euros
- Coût : 0,21 euro par citoyen européen et par an
- Depuis l'élargissement de 2004, la DG Interprétation a besoin de 15 à 40 interprètes par jour pour chaque nouvelle langue.
- Le coût de l'interprétation augmentera probablement de 20 à 40 % une fois la pleine capacité atteinte pour les langues des nouveaux États membres.

Il serait aussi fastidieux qu'inutile de développer ici le fonctionnement des séances d'interprétation ou de s'étendre sur l'extraordinaire logistique dont dispose la DGI pour remplir sa mission : ses services de communication en font une promotion suffisamment intensive et efficace pour que l'on puisse s'en dispenser ici.

On se contentera de rappeler que la DGI assure tous les types d'interprétation (consécutif, simultané ou chuchoté) et que le recours aux langues relais ou pivot est de plus en plus fréquent à mesure que le nombre de langues officielles augmente.

Ce prestigieux service est-il en mesure d'assurer une interprétation parfaitement démocratique dans chacune des 506 combinaisons ? Là encore, la pratique est bien différente des discours officiels.

En effet, de l'aveu même de ceux qui y travaillent, la DGI n'est pas en mesure d'assurer l'interprétation simultanée de et vers chacune des langues officielles de l'U.E.

Déjà en 2001, alors que l'U.E ne comptait « que » 11 langues officielles, Oscar Doerflinger (conseiller au Service Commun d'Interprétation de Conférence de la Commission) faisait part publiquement⁴⁵ des difficultés du SCIC à garantir une parfaite démocratie linguistique lors des réunions :

« Pour des raisons pratiques et de ressources en interprètes, il n'est pas possible d'assurer l'interprétation dans toutes les langues dans toutes les réunions. » (2001 : 136)

Il semble dès lors évident qu'avec 23 langues, les problèmes qui se posent aujourd'hui sont encore plus difficilement surmontables !

Plus grave : malgré les efforts réalisés par les institutions de l'Union européenne afin que toutes les langues officielles soient également représentées, tout le monde s'accorde à dire que l'anglais est même en passe de supplanter les autres, et cela au détriment du multiculturalisme si cher à l'Europe.

Ainsi, le 22 janvier 2002, la linguiste Andréa Benda (coordinatrice pour la langue française à la Commission européenne) est intervenue dans le cadre d'une conférence ayant pour thème « Langues et identité européenne ». Selon ses dires, publiés dans la revue « Défense de la langue française » (avril 2002), l'usage de l'anglais se généralise non seulement dans la communication mondiale, mais également dans les institutions européennes :

« L'anglais, qui domine la scène linguistique internationale, semble aussi dominer la scène européenne au détriment des autres langues. Pire, se développe à Bruxelles au sein des institutions, un jargon « le bruxellish », sorte d'anglais hybride devenu un véritable outil de communication. Les fonctionnaires qui observent ces dérives dénoncent la communication interne exclusivement rédigée en anglais et redoutent ce monolinguisme appauvrissant pour la pensée. » (2002 : 16)

⁴⁵ Oscar Doerflinger « *Le multilinguisme dans les institutions européennes* » in *L'Europe parlera-t-elle anglais demain ?* actes du colloque international de Bordeaux (3 mars 2001), Agence Intergouvernementale de la Francophonie (Robert Chaudenson éditeur).

En ce qui concerne les pratiques langagières à la Commission, Andrea Benda nous met également en garde contre l'anglicisation qui gagne du terrain :

« Il n'y a pas de politique linguistique à la Commission. Dans la perspective de l'élargissement, un effort intensif de formation s'impose. Si rien n'est décidé, l'anglais dominera, consolidant les hiérarchies officielles et officieuses entre les langues. Certes, M. Védrine et M. Fischer sont intervenus l'été dernier, car ils craignaient qu'une simplification des procédures ne conduisît au monolinguisme. Ils ont donc exigé le maintien des trois langues de travail de fait : français, anglais, allemand. Certes, des budgets sont débloqués pour des formations linguistiques par les autorités françaises. Il n'empêche qu'au quotidien c'est l'administration qui décide et que le tout anglais gagne. » (2002 : 17)

Ce constat est partagé par le sociologue hollandais Abram de Swaan, qui déplore également l'utilisation croissante de l'anglais à la Commission : *« Les langues en usage dans les Chambres internes de la Commission sont le français (de moins en moins) et l'anglais (de plus en plus). L'anglais est le principal instrument de communication en Europe où le problème linguistique se résout progressivement. » (2007 : 92-94)*

Enfin, dans un ouvrage récent⁴⁶, Paul-Marie Coûteaux, s'est lui aussi élevé publiquement contre le recours quasi systématique à l'anglo-américain (ou *globish*, selon les compétences des intervenants) dans les institutions européennes.

Député européen depuis 1999 et ancien collaborateur de Philippe de Saint-Robert, (commissaire général de la langue française de 1984 à 1987), ce *souverainiste* dresse un tableau très clair de la situation, et qui confirme le précédent témoignage : pour lui, *« l'affaire est tranchée : l'anglo-américain est la langue de l'ensemble de la machine dénommée UE [...] » (2006 : 201)*

⁴⁶ P.-M. Coûteaux, 2006. *Etre et parler français*. Paris, Perrin.

Pire, l'usage d'une langue autre que l'anglais serait perçu au mieux comme une attitude conservatrice déplacée dans ce temple de la modernité, au pire comme un affront à la sacro-sainte institution.

Dans son livre, l'auteur relate quelques unes de ses expériences cuisantes vécues lors de ce qu'il nomme ses « pérégrinations linguistiques en Europe » :

« Un jour que, siégeant en commission, je posais à M. Noyer, ancien maître du Trésor passé à la Banque européenne, une question en français, en lui faisant remarquer que telle devait être sa langue, il me répondit en français, avec une condescendance appuyée comme s'il avait tout à coup découvert quelque Indien à plumes attardé dans sa réserve... Dérisoire victoire qui m'attira force sourires de toutes parts, de ces bons sourires avec lesquels les maîtres éconduisent un opportuniste.

On voit donc ce qu'il en est de la Commission européenne, qui a explicitement admis qu'elle faisait de l'américain son unique langue de travail [...]. C'est en toute souveraineté que, violant le principe d'égalité des langues, elle a obligé les impétrants à n'utiliser que cette seule langue. » (2006 : 202)

Ce constat, dont on peut craindre qu'il a suscité quelques remous, n'a pourtant rien de surprenant : outre le fait que l'anglais soit systématiquement adopté comme « langue de l'élargissement », l'ajout de tout nouvel idiome parmi les langues officielles de l'Union constitue une raison supplémentaire justifiant naturellement le recours à une *lingua franca*. Or, l'arrivée des douze nouveaux membres (dix en 2004, puis deux en 2007) n'a certainement pas contribué au recul de l'anglais.

Cette constatation concernant les différences entre la théorie et la pratique est-elle applicable à l'autre grande institution européenne, à savoir le Parlement ?

C'est ce que nous allons vérifier dans les pages qui suivent.

II) Au Parlement

II-1) Théorie et pratique de la traduction au parlement.

Il y a vingt-cinq ans, à en croire le sociolinguiste Norman Labrie, le Parlement était avec le Conseil « *l'institution où le principe du multilinguisme intégral [était] appliqué avec la plus grande rigueur* » (1993 : 116) même s'il n'existait à l'époque « *pas vraiment de données sur l'utilisation des langues de travail au Parlement européen.* » (1993 : 120). La situation est-elle identique aujourd'hui ?

Le règlement intérieur actuel du Parlement européen contient plusieurs dispositions linguistiques assurant la présence de toutes les langues officielles. L'article 102, en particulier, dispose que « *tous les documents du Parlement doivent être rédigés dans les langues officielles* » et que les « *interventions dans une des langues officielles sont interprétées simultanément dans chacune des autres langues officielles et dans toute autre langue que le Bureau estime nécessaire* ».

Selon la résolution du 6 mai 1994 sur la libre circulation de sa propre langue, qui reprend la résolution sur le multilinguisme dans la Communauté européenne du 14 octobre 1982⁴⁷, « *toutes les langues applicables de l'Union doivent être utilisées de manière rigoureusement égale, chaque fois que nécessaire, dans toutes les réunions du Parlement européen, qu'elles soient utilisées activement ou passivement, oralement ou par écrit.* »

Pourtant, compte tenu des coûts qu'il engendre et pour d'évidentes raisons pratiques, ce multilinguisme est en *réalité* « *à géométrie variable* »⁴⁸. En effet, le règlement n°1 du 15 avril 1958⁴⁹, qui détermine le régime linguistique de la Communauté, prévoit que les langues officielles sont simultanément les langues de travail, mais ne donne aucune précision sur la distinction. Toutefois, on considère

⁴⁷ Journal Officiel des Communautés Européennes du 8 novembre 1982, C292/97.

⁴⁸ Guillermin, G. 2004.

⁴⁹ J.O. n°17 du 6 novembre 1958.

généralement comme « officielles » les langues de communication externe des institutions, et comme « langues de travail » les langues de communication interne. Ainsi, bien que le Parlement soit considéré comme « *l'institution dont les pratiques sont les plus proches du principe d'égalité stricte entre toutes les langues* »⁵⁰, son régime linguistique est loin de faire l'unanimité.

Tous les documents destinés aux parlementaires sont-ils rédigés dans leur langue maternelle ? On peut en douter si l'on en juge, une fois encore, par l'édifiant témoignage de Paul-Marie Coûteaux :

«Qu'il le veuille ou non, c'est en américain que, par voie d'intranet, sont adressés à l'élu documents, informations, ou invitations ; dans cette langue encore que lui sont fournis la plupart des papiers émanant de son groupe politique : il ne peut travailler qu'en abandonnant ses catégories intellectuelles, non par choix ou concession révocable, mais par soumission à un état de fait. [...] Fallait-il s'y habituer ? Pour ma part, je l'ai longtemps refusé : un an après mon élection, par exemple, j'adressai au secrétaire général de mon groupe [...] une note demandant qu'on veuille bien traduire l'essentiel des correspondances dans ma langue, question que j'abordai plusieurs fois en réunion. Il y eut quelques effets, mais les membres italiens, danois, hollandais de notre confrérie venant à formuler pour leur part la même exigence, il en résulta des charges de secrétariat dont je dus assez vite convenir qu'elles mettaient en péril notre petite équipe.

Semblable fut ma déconvenue lorsque, en 2001, je posai la question des documents de travail remis aux députés par les secrétariats des commissions, documents de travail qui souvent dépassaient leur statut informel, en sorte qu'il arrivait que l'on vote sans avoir obtenu leurs traductions. Voter un texte qu'un élu n'est pas censé comprendre, voilà qui enfreignait bien davantage que la pluralité des langues – celui, simplement, de la démocratie. Un beau jour, je me décidai donc, invoquant l'article 117, à demander le report du vote aussi longtemps que je ne disposerai pas du texte dans ma langue. Consternation de l'assistance et du président [...], qui, après

⁵⁰ Rapport n°1020 fait au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur la proposition de résolution (n°907) de M. Michel Herbillion, sur la diversité linguistique dans l'Union européenne (documents E 2275-1, E 2024 et E 2182).

consultation de ses collaborateurs, secrétaires et amis politiques, finit par consentir au report – en grommelant. » (2006 : 205-206)

Malheureusement pour notre parlementaire, la même situation se reproduisit quelques semaines plus tard sur un autre texte mis aux voix, et dont seules les versions finlandaise, allemande et anglaise étaient disponibles.

Invoquant de nouveau l'article 117, M. Coûteaux se vit cette fois répondre par le président « *qu'on ne saurait bouleverser le calendrier pour plaire à un français incapable de parler anglais* » ! (2006 : 206)

Pour clore le débat, nous raconte M. Coûteaux, le président proposa aux membres présents de voter afin de savoir... s'il était raisonnable d'appliquer le règlement ! Sans surprise, la majorité opta pour sa suspension.

II-2) Théorie et pratique de l'interprétation au Parlement.

Une partie du site internet du Parlement européen⁵¹ est consacrée à la présentation générale de son immense service d'interprétation.

On y apprend notamment qu'à l'exception des entretiens en tête à tête et des missions hors de Bruxelles ou Strasbourg, les réunions parlementaires ont lieu dans la quasi-totalité des cas dans des salles équipées de cabines d'interprétation simultanée. Installé dans l'une d'elles, l'interprète suit l'énoncé du discours et traduit dans un micro au fur et à mesure de l'intervention.

Plus précisément, les interprètes travaillent par équipe de deux ou trois selon que la langue dans laquelle ils s'expriment est dite « active » (la langue vers laquelle ils traduisent) ou « passive » (depuis laquelle ils traduisent). Selon Alexei Barrionuevo, reporter au Wall Street Journal, « *chaque session plénière du*

⁵¹ http://www.europarl.eu.int/interp/public/confint/confint_fr.htm

Parlement européen nécessite aujourd'hui la disponibilité de 57 interprètes trilingues. Ceux-ci travaillent à trois dans une cabine équipée de consoles personnalisées, pendant que des serveurs leur apportent du café.» (5 janvier 2005)

Actuellement, certains interprètes travaillent même à partir de cinq ou six langues !

Au Parlement comme dans les autres institutions européennes, des interprètes indépendants travaillent aux côtés d'interprètes permanents lors des réunions, sans qu'aucune exigence de nationalité ne soit imposée aux employés : théoriquement, toutes les langues du monde peuvent d'ailleurs être prises en considération en fonction des besoins.

Un test interinstitutionnel est organisé pour le recrutement des interprètes indépendants. Les seuls critères exigés pour subir ce test sont les suivants :

- Détenir un diplôme universitaire reconnu en interprétation de conférence ;
- Détenir un diplôme universitaire reconnu dans une autre discipline et avoir suivi une formation post-universitaire en interprétation de conférence ;
- Détenir un diplôme universitaire reconnu dans une autre discipline et pouvoir attester d'une expérience en interprétation de conférence, tant consécutive que simultanée.

Lors du test, il est demandé d'interpréter des discours en consécutive et en simultanée (environ 6 minutes pour la consécutive et environ 10 minutes pour la simultanée) à partir des langues passives du candidat, vers sa (ou ses) langue(s) active(s), selon son profil. Un discours au moins porte sur un sujet relatif à l'UE, et chaque partie du test est éliminatoire. Il se peut aussi que le candidat soit interrogé sur l'U.E et ses Institutions. C'est uniquement à l'issue du test que le jury communique sa décision au candidat.

Des auxiliaires de conférence sont également recrutés à l'issue d'un test d'interprétation organisé au niveau interinstitutionnel : les candidats l'ayant réussi sont alors inscrits sur une liste commune d'interprètes indépendants accrédités

auprès du Parlement (mais également de la Commission et de la Cour de Justice), et sont embauchés en fonction des besoins linguistiques des institutions. A l'heure actuelle les combinaisons linguistiques les plus demandées sont évidemment celles comportant des langues des nouveaux Etats membres. Néanmoins les exigences évoluent et il se peut que cela change, et toutes les demandes valables sont prises en compte.

En ce qui concerne les droits des députés en matière de langue, ceux-ci sont clairement définis dans le règlement du Parlement. Les articles 138 et 139 traitent notamment de l'interprétation, et méritent d'être rappelés ici.

Article 138 : Langues

- 1. Tous les documents du Parlement sont rédigés dans les langues officielles.**
- 2. Tous les députés ont le droit, au Parlement, de s'exprimer dans la langue officielle de leur choix. Les interventions dans une des langues officielles sont interprétées simultanément dans chacune des autres langues officielles et dans toute autre langue que le Bureau estime nécessaire.**
- 3. L'interprétation est assurée, au cours des réunions de commission et de délégation, à partir des langues officielles utilisées et exigées par les membres titulaires et suppléants de la commission ou de la délégation concernée, et vers ces langues.**
- 4. Au cours des réunions de commission ou de délégation en dehors des lieux habituels de travail, l'interprétation est assurée à partir des langues des membres qui ont confirmé leur assistance à la réunion, et vers ces langues. Ce régime peut être exceptionnellement assoupli avec l'accord des membres de l'un ou de l'autre de ces organes. En cas de désaccord, le Bureau tranche.**

Lorsqu'il apparaît, après la proclamation des résultats d'un vote, que les textes rédigés dans les différentes langues ne sont pas exactement concordants, le Président décide de la validité du résultat proclamé en vertu de l'article 164, paragraphe 5. S'il valide le résultat, il détermine la version qui doit être considérée comme adoptée. La version originale ne peut toutefois pas toujours être considérée comme le texte officiel, étant donné qu'il peut arriver que les textes rédigés dans les autres langues diffèrent tous du texte original.

Article 139 : Norme transitoire

- 1. Pendant une période transitoire qui se terminera à la fin de la sixième législature, il peut être dérogé aux dispositions de l'article 138 si et dans la mesure où il n'est pas possible de disposer d'un**

nombre suffisant d'interprètes et de traducteurs pour une langue officielle bien que les mesures nécessaires à cet effet aient été prises.

2. Sur proposition du Secrétaire général, le Bureau détermine, pour chacune des langues officielles concernées, si les conditions définies au paragraphe 1 sont remplies et revoit sa décision tous les six mois sur la base d'un rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés. Le Bureau arrête les dispositions d'application nécessaires.

3. Les dérogations temporaires décidées par le Conseil, en vertu des traités, en ce qui concerne la rédaction des actes, à l'exception des règlements adoptés conjointement par le Parlement européen et par le Conseil, sont d'application.

4. Le Parlement, sur recommandation motivée du Bureau, peut décider à tout moment l'abrogation anticipée du présent article ou, au terme du délai indiqué au paragraphe 1, sa prolongation.

En 2004, lorsque dix nouvelles langues sont venues s'ajouter à une liste déjà longue, la Direction de l'interprétation a néanmoins dû s'adapter : pour faire face à une situation totalement nouvelle, des solutions plus souples et plus inventives ont été nécessaires.

Le Parlement a donc décidé de maintenir en place le système d'interprétation existant, mais de l'associer à un système d'interprétation en retour pour les nouvelles langues. Cette approche, qui peut sembler un peu complexe de prime abord (recours à des langues relais ou pivot) permet normalement d'assurer une couverture linguistique maximale, tout en tirant le meilleur parti des compétences linguistiques des interprètes. Toutefois, compte tenu de la pénurie d'interprètes de conférence qualifiés pour certaines nouvelles combinaisons linguistiques, la coopération interinstitutionnelle est essentielle.

Ces droits sont-ils systématiquement respectés ? La pratique est-elle en harmonie avec les textes officiels ? Une enquête personnelle et inédite permet de répondre à certaines de ces questions...

En 2005, grâce à l'intervention d'un ami letton siégeant au Parlement européen, nous avons eu la chance d'entrer en contact (par courrier électronique)

avec l'un de ses interprètes en service à Bruxelles⁵². Celui-ci ayant accepté (chose rare) de répondre sans tabou à nos questions, il nous paraît intéressant de faire figurer son témoignage – exclusif et inédit – dans sa quasi-intégralité :

Q : Quelle est la place occupée par le letton au Parlement ?

R : Au Parlement européen, la langue lettonne est utilisée durant les sessions plénières, les réunions de comité et au sein du groupe politique avec les 19 autres langues.

La session plénière est toujours interprétée dans toutes les langues. Les interprètes lettons assurent l'interprétation dite « retour » en anglais, français ou allemand dans toutes les réunions, faisant office de « relais » pour les interprètes qui ne parlent pas le letton ou qui ne peuvent pas le traduire directement. Tous les documents officiels utilisés pour les réunions, y compris les rapports parlementaires sur les brouillons de législation de l'U.E. sont également disponibles en letton, autant que les membres du parlement le jugent nécessaire.

Le letton n'est pas une langue slave, et ne permet la compréhension mutuelle avec aucune autre langue de l'U.E. Par conséquent, et dans un souci d'égalité de traitement, il est extrêmement important que l'on dispose d'une cabine séparée permettant l'interprétation lettonne.

Q : Quelles sont les combinaisons de traduction les plus fréquemment utilisées par chaque pays parmi les 380 possibles ?

R : Les 380 combinaisons de langues n'existent pas !

C'est un mythe anti-européen créé par des médias incompetents, peut-être encouragés par des considérations populistes à exagérer de façon déloyale les problèmes de l'U.E élargie.

Le système du relais permet aux interprètes lettons de comprendre directement les langues européennes les moins diffusées telles que le grec, par exemple, en utilisant une interprétation en anglais.

⁵² Les réponses ayant été rédigées en anglais (comme le fut d'ailleurs le questionnaire), celles-ci ont été traduites par nos soins..

Techniquement parlant, les interprètes lettons n'ont pas un besoin urgent de connaître le grec, dans la mesure où des interprètes spécialisés dans l'anglais assurent brillamment le relais, comme c'est généralement le cas.

Le système d'interprétation par relais et retours était déjà utilisé avant l'élargissement aux pays d'Europe centrale et de l'Est.

Le retour (depuis le letton vers une langue européenne majeure) implique que les interprètes lettons effectuent un travail qui devrait être assuré par leurs collègues d'autres langues. Malheureusement, en dépit d'une structure grammaticale claire et comparable à celle des langues indo-européennes (fut-elle baltique comme le letton, romane comme le français ou germanique comme l'anglais), de son vocabulaire moderne et de son alphabet latin, aucun interprète du Parlement Européen n'apprend le letton. Cette langue est peut-être considérée comme étant trop « petite » pour mériter les efforts que nécessite son apprentissage. Cette négligence est dangereuse [...] car une telle attitude met en danger le principe d'égalité de toutes les langues officielles des Etats membres.

Les combinaisons les plus fréquemment utilisées par les interprètes parlementaires lettons sont, entre autres, anglais-letton / letton-anglais ; allemand-letton / letton-allemand ; danois-letton ; suédois-letton ; italien-letton, selon la nationalité des membres du Parlement européen qui assistent à la réunion en question.

Q : Comment la bonne compréhension entre les différents membres du Parlement est-elle assurée ?

R : A ma connaissance, aucun problème de compréhension linguistique entre les membres du Parlement européen n'a été observé. Le personnel du service de traduction est soigneusement sélectionné, entraîné et expérimenté. En plus de ses compétences linguistiques dans plusieurs langues de l'U.E., c'est un personnel qui possède une culture générale très large et des diplômes d'Université.

La règle générale est que chaque interprète travaille UNIQUEMENT dans sa langue native, à l'exception des interprètes des nouveaux Etats membres. A ces derniers, il est demandé d'effectuer [l'interprétation] retour après avoir reçu un entraînement spécial, après que leur niveau et leurs aptitudes ont été testées à cet effet.

A en juger par ce témoignage, on pourrait supposer que le système de l'interprétation en cabines est relativement bien rodé, et que les parlementaires s'expriment librement dans leur langue maternelle, celle-ci étant traduite simultanément vers chaque langue de leurs homologues, soit directement, soit via des relais ou pivots. Toutefois, affirmer cela serait faire preuve d'un flagrant excès d'optimisme : en effet, toujours selon le reporter Alexei Barrionuevo, « *l'Union européenne ne dispose pas toujours des spécialistes linguistiques voulus, et les déclarations des membres du Parlement sont traduites dans un nombre croissant de langues, perdant de leur signification au passage* » (5 janvier 2005). En exemple, le journaliste cite le cas d'une session au Parlement, durant laquelle l'absence de traducteurs en tchèque et en lituanien a posé des problèmes considérables : ainsi, le discours en langue tchèque a-t-il été traduit en allemand, puis en anglais avant de pouvoir être finalement restitué en lituanien ! Inutile de préciser que le recours aux doubles relais de ce type peut être à l'origine de grandes pertes de sens... Sans doute est-ce également la raison pour laquelle il est pratiquement impossible de savoir dans quelles proportions les discours sont traduits selon ce procédé – certes relativement pratique dans certains cas, mais qui trahit tout de même la faiblesse d'un système où l'anglais gagne du terrain.

Parmi tous les membres du Parlement, un petit nombre n'hésitent d'ailleurs pas à déplorer ouvertement les entorses qui sont quotidiennement faites au règlement, ainsi que la forte tendance au monolinguisme, jugées taboues par l'immense majorité des politiques concernés.

Paul-Marie Coûteaux, député européen que nous avons cité plus haut, nous brosse ainsi un tableau nettement moins optimiste (pour ne pas dire contradictoire avec le précédent) des pratiques langagières au Parlement :

« Tout élu qui y siège sait que, pour démocratique et donc dévoué au peuple qu'il se veuille, il ne respecte pas davantage la diversité linguistique, ni son propre règlement fixant l'égalité de traitement entre toutes ses langues. [...] Par pudeur, peu [d'élus] osent l'admettre tant les questions linguistiques semblent frappées d'une sorte de générale omerta. » Et d'ajouter, non sans un savoureux cynisme : « *Parler français,*

voyons, cela ne se fait pas ; on est entre soi ; on appartient à la grande classe qui parle américain ; si on ne le sait pas, on se tait.

Mesure-t-on cependant la lourdeur d'un travail quotidien qui plonge l'élu dans une infinité de domaines souvent techniques dans une langue qu'il ne maîtrise guère ? J'ai vu tant de mes collègues français ne rien comprendre aux dispositions dont ils avaient à connaître, pas davantage qu'ils ne pouvaient suivre les débats en séance comme en commission (quand bien même sont-elles traduites, les interventions ne sont compréhensibles qu'une fois achevée la traduction, en sorte que jamais personne ne répond à personne...) et finalement ne plus comprendre grand-chose à ce qui se passe autour d'eux... » (2006 : 203-205)

Un tel écart apparent entre la théorie et la pratique, aussi bien à la Commission qu'au Parlement, peut sembler très surprenant. Si le grand public n'en est pas toujours conscient, il constitue néanmoins le reflet d'une situation difficilement gérable et dont les causes sont pourtant connues des experts depuis plusieurs années.

Pour le didacticien catalan Miguel Siguan, c'est un secret de polichinelle : *« Quand les députés du Parlement Européen se réunissent de façon informelle pour débattre d'une question, et même, d'ailleurs, quand des députés de différentes nationalités se réunissent par affinités politiques, ils recourent à des langues communes pour communiquer entre eux. De même que, dans tout bureau de la Commission, à Bruxelles, les personnes travaillant dans une même salle ou dans un même service trouveront une langue commune pour communiquer entre elles ou avec leurs supérieurs ou subordonnés. En fait, outre la langue de leur pays d'origine, tous les fonctionnaires de la Communauté maîtrisent une seconde langue et bien souvent une troisième, et l'on sait parfaitement que les langues les plus généralement connues sont l'anglais et le français [...]. » (1996 : 151)*

La rapide comparaison entre la théorie et la pratique que nous venons d'effectuer illustre de façon claire le décalage qui subsiste (et qui semble même s'accroître !) entre le discours officiel des institutions et une réalité linguistique

unanimement admise. Pour d'aucuns, cette différence s'explique essentiellement par le fait que *« l'évolution du régime linguistique des Communautés et de l'Union européennes ne se pose pas dans les mêmes termes pour les langues officielles et les langues de travail »*⁵³.

Moins prosaïquement, cette différence s'explique principalement par le coût du multilinguisme qu'impliquerait sa stricte application.

Aussi, avant d'étudier les diverses propositions visant à «dégraisser le mammoth» linguistique de l'U.E dans le respect de sa démocratie linguistico-culturelle, il nous paraît essentiel de soulever un coin du voile dans lequel il s'enveloppe pudiquement.

⁵³ Guillermin, G. 2004.

III) Coût du multilinguisme

Ce n'est un mystère pour personne : l'augmentation du nombre de langues officiellement reconnues exige toujours plus d'efforts de la part des services de traduction de l'Union.

Alors que l'Union Européenne ne comptait encore qu'onze langues officielles, la question du coût du multilinguisme était déjà soulevée par bon nombre de politiques et de linguistes.

En 1999, toutes institutions confondues, près de 686 millions d'euros (officiellement) étaient nécessaires pour assurer la traduction et l'interprétation. Rapportée au nombre d'habitants de l'Union Européenne (alors d'environ 370 millions), cette somme représentait donc un investissement annuel d'environ 2 euros par habitant.

A l'époque, certains articles de presse très alarmistes ont alors avancé des chiffres exagérément élevés selon lesquels cette somme représenterait la moitié du budget total du fonctionnement des institutions, prétendant parfois que cette tâche occuperait 25 % du personnel.

En réalité, en 1999, le coût annuel de la traduction et de l'interprétation ne représentait (toujours officiellement) qu' 1% du budget nécessaire au fonctionnement de ces institutions et à toutes les politiques de l'Union⁵⁴.

Selon la même source, il n'était d'ailleurs guère probable que le chiffre de 2 € par habitant n'augmente avec l'élargissement et la multiplication des combinaisons linguistiques, dans la mesure où l'accroissement de la population européenne devait s'accompagner d'une augmentation des recettes par le biais des taxes.

⁵⁴ Source : Kristina Cunningham (Commission Européenne), dans la revue Terminologie & Traduction, 2.2001, Office des publications officielles des communautés européennes.

Telle n'était pourtant pas la vision de François Grin, professeur d'économie à l'Ecole de Traduction et d'Interprétation de Genève, si l'on en juge par son article écrit en mars 2004 ⁵⁵, soit deux mois à peine avant l'élargissement :

« Les frais de traduction et d'interprétation des instances de l'Union européenne se montent à 685,9 millions d'euros par année. Ceci représente 0,8% du budget de l'Union. On pourrait argumenter que s'il s'agit là d'un coût tout juste acceptable, il exploserait – et cesserait donc de l'être – dans une Europe à 21 langues officielles. Or, si ce montant de 685,9 millions finance les 110 directions de traduction actuelles, cela suppose un coût moyen, par direction de traduction, de 6,24 millions d'euros. En projetant ce coût sur les 420 directions de traduction suite à l'élargissement, on aboutit à un coût total de 2.618,9 millions d'euros par an. On peut traiter ce chiffre de 2,6 milliards d'euros comme le pire des scénarios possibles, et l'on notera que la Commission elle-même (tablant sur le recours à des langues-relais dans la traduction et l'interprétation) prévoit des chiffres nettement inférieurs, se traduisant par un coût de l'ordre de 3 euros par citoyen et par an. Toutefois, pour mettre les chiffres en perspective, commençons par rappeler que l'Union dépensait (pour la même année 1999), un peu plus de 85 milliards d'euros. D'autre part, ces dépenses linguistiques accrues devront servir une population de quelques 452 millions d'habitants. Cela se traduit par une dépense moyenne inférieure à six euros (plus précisément 5,79 euros) par personne et par an. »

Quelles que soient les comparaisons faites pour tenter de minimiser le coût du multilinguisme européen, le fait est que cette somme demeure absolument colossale au regard d'autres dépenses européennes !

Le multilinguisme, on l'a vu, constitue l'un des dossiers les plus épineux de la construction européenne, et ce pour plusieurs raisons.

D'abord, parce-que depuis le premier règlement adopté par le Conseil en avril 1958, qui a fixé le principe de l'égalité des langues et de l'égal accès des citoyens

⁵⁵ Coûts et justice linguistique dans l'élargissement de l'Union européenne. Mars 2004.
<http://www.esperanto-sat.info/article657.html> (le 1er juin 2007)

aux institutions européennes, le nombre de langues n'a cessé d'augmenter de façon presque ingérable : 4 langues de travail en 1958, 9 à partir de 1986, 11 en 1995, jusqu'à atteindre le chiffre que l'on connaît pour 2007.

Ensuite, parce que l'augmentation des combinaisons linguistiques implique nécessairement une augmentation du personnel, et donc des coûts.

Or, les dépenses réalisées pour la traduction et l'interprétariat dans les différentes institutions sont tellement diluées, qu'il est presque impossible d'obtenir un chiffrage officiel exhaustif.

Tel était déjà le constat de Nicolas-Jean Brehon⁵⁶, dans un article du Monde du 30 novembre 1999⁵⁷, en réponse aux affirmations régulières de certains députés européens selon lesquels « *l'argument du coût n'intervient pas dans ce débat* » :

« Peut-on néanmoins braver l'interdit, s'interrogeait M. Brehon, et tenter d'évaluer l'argument ? Car s'il ne compte pas, il coûte néanmoins. Force est de reconnaître qu'on n'y arrive pas totalement tant les ramifications du multilinguisme et les réticences pour évoquer ce sujet tabou sont nombreuses. »

Citant un haut fonctionnaire européen reconnaissant lui-même que « *le chiffre n'est pas connu, ou [que] s'il est, c'est un secret bien gardé* », M. Brehon précisait qu'il fallait distinguer le coût direct, correspondant au coût de traduction et d'interprétation de et vers toutes les langues, des nombreux coûts indirects, liés aux cabines, matériels, cours de langues, concours, publications officielles et autres programmes communautaires de soutien à l'apprentissage des langues étrangères.

A ces coûts financièrement quantifiables – difficilement, certes ! – s'ajoutent également des coûts linguistiques liés aux traductions elles-mêmes (pertes de précision, changement de sens) et des coûts d'organisation : « *les délais sont allongés par la nécessité de traduire tous les documents de séance du Parlement, et*

⁵⁶ Nicolas-Jean Brehon, professeur de finances publiques à l'Université de Paris I, Panthéon Sorbonne, est expert en budgets de l'Union Européenne.

⁵⁷ Article repris sur Internet : <http://www.finances-europe.com/article.php?id=8>

les débats perdent en qualité. L'éloquence, la rhétorique, les éléments rituels du jeu parlementaire disparaissent, sans parler de l'humour, très refroidi après deux traductions successives. On prétend d'ailleurs que lorsqu'un français fait une blague, les danois sont les derniers à rire » ajoutait-il.

L'histoire ne dit pas si des rires-pivots sont prévus lorsqu'un Maltais formule un trait d'esprit à l'attention des Lettons...

En réalité, selon M. Brehon, seul le coût direct peut être évalué. Or, cette tâche est déjà compliquée en raison de la distinction qu'il faut effectuer entre les services de la traduction et de l'interprétation. En outre, précise-t-il, *« les institutions n'ont pas toutes le même régime. »*

La Cour des comptes elle-même déplorait un certain manque de clarté financière, dans un rapport publié le 28 décembre 1998 au Journal officiel des Communautés européennes, « sur les états financiers du Centre de traduction des organes de l'Union européenne pour l'exercice clos du 31 décembre 1997 »⁵⁸ :

« Bien que le Centre en soit à son troisième exercice d'activité [...], la comptabilité budgétaire est toujours tenue au moyen d'un tableur, et non d'un logiciel comptable approprié. L'utilisation d'un tableur avait déjà été critiquée par la Cour dans son rapport relatif aux exercices précédents. Le centre devrait mettre en place un système de comptabilité analytique afin de connaître le coût réel des services qu'il fournit aux organismes utilisateurs. »

Ce fonctionnement archaïque pour une structure de cette ampleur pourrait faire sourire si les comptes avaient été effectivement à jour. Il semble que ce n'était malheureusement pas le cas :

« En 1996 et 1997, le Centre a conclu des conventions avec la Commission pour des traductions devant normalement être effectuées par le Centre, mais qui ont été

⁵⁸ <http://www.eca.europa.eu>

confiées au service de traduction de cette dernière (sic) [...] Le fait que, dans les conventions passées, la base de facturation (en jours) soit différente de la base de contrôle du travail effectué (en pages) ne permet pas à la Cour de se prononcer sur le bien fondé des montants indiqués. Par ailleurs, il n'a pas été possible d'expliquer des différences de prix de revient entre une page traduite en 1996 (36 ECU la page) et une page traduite en 1997 (82 ECU la page). »

Dans un rapport concernant l'année suivante (soit 1998), la même Cour des Comptes relevait à nouveau un certain nombre d'ambiguïtés. Concernant la trésorerie, d'abord :

« Le Centre n'ayant jamais fourni à son conseil d'administration les prévisions trimestrielles de trésorerie prescrites par le règlement financier, l'adéquation entre le niveau de trésorerie du CTOU et les besoins réels n'est pas établie. La Cour observe néanmoins que la couverture prudente des engagements du Centre ne justifie ni l'importance de la trésorerie disponible ni le quasi-doublement de celle-ci (soit 5,9 Mio ECU au 31 décembre 1997 à 10,7 Mio ECU au 31 décembre 1998). »

A propos de la comptabilité analytique ensuite :

« Compte tenu des importantes variations constatées entre le prix de revient d'une page traduite, selon qu'il s'agit des estimations du projet de budget (76 ECU la page) ou des données résultant du compte de gestion du Centre pour l'exercice 1998 (65 ECU la page), la Cour renouvelle ses souhaits antérieurs de voir le CTOU se doter d'une comptabilité analytique lui permettant de connaître, par organisme et par type de prestation, le coût réel des différents services qu'il fournit. »

Sur les locaux, enfin :

« La situation observée par la Cour en 1997 n'a connu aucune évolution en 1998 : le CTOU continue d'occuper des locaux mis à sa disposition par les autorités luxembourgeoises, sans que les conditions minimales d'occupation de ceux-ci

(montant du loyer éventuel, surfaces et équipements loués, durée du bail...) n'aient fait l'objet d'un accord entre parties. »

Pour en finir avec les imprécisions budgétaires, notons que l'on peut se demander pour quelle raison, en 2005, le coût d'une journée d'interprétation au Parlement est 30% plus élevé qu'au Conseil ou à la Commission.

Sans trop s'attarder sur les chiffres, mais dans la seule intention de voir si les coûts de la traduction / interprétation ont augmenté après les élargissements successifs de 2004 et 2007, il nous paraît utile de rappeler quelques données officielles parues en juin 2003, alors que l'Europe des quinze ne reconnaissait encore « que » 11 langues officielles.

Ces informations sont principalement issues du rapport d'information n°902 de l'Assemblée Nationale, par Michel Herbillon⁵⁹, mais nous y ajoutons quelques données issues du « rapport Stubb »⁶⁰, qui concernent la même année.

- **100.000 pages.** C'est ce que représente l'Acquis communautaire qu'ont dû traduire à leurs frais les 10 pays qui ont rejoint l'Union européenne le 1^{er} mai 2004.
- **700.** C'est le nombre d'interprètes qui sont mobilisés chaque jour pour assurer les 11.000 réunions annuelles de la Commission, du Conseil, du Comité économique et social et du Comité des régions.
- **1150.** C'est le nombre de traducteurs qui travaillent au Parlement Européen.
- **56.000.** C'est le nombre de « journées interprètes » tenues au Parlement Européen.

⁵⁹ Herbillon Michel, *Les langues dans l'Union élargie : pour une Europe en V.O.*, rapport d'information n°902, Assemblée Nationale, juin 2003.

⁶⁰ Rapport sur le rapport spécial n°5/2005 de la Cour des comptes européenne, relatif aux dépenses d'interprétation du Parlement, de la Commission et du Conseil (2006/2001(INI)). Rapporteur : Alexander Stubb. 24 juillet 2006.

- **1476 €.** C'est le prix d'une journée d'interprétation au parlement européen (1046 pour la Commission, en raison des frais de déplacement et de logement lors des sessions à Strasbourg).
- **118.000 €.** C'est le coût quotidien d'une réunion à interprétation pleine.
- **8900 €.** C'est ce que coûterait une réunion si nous n'utilisions que trois langues.
- **57 millions d'euros.** C'est le coût total de l'interprétation au Parlement pour 2003, soit 78.000 euros pour chacun des 732 députés.
- **106 millions d'euros.** C'est le coût total de l'interprétation en 2003 pour la Commission européenne, le Conseil, le comité économique et social, et le comité des régions et certaines agences.
- **625 €.** C'est ce que coûte un interprète chaque jour.
- **163 millions d'euros.** C'est le montant annuel des frais d'interprétation, toutes institutions confondues.
- **274 millions d'euros.** C'est le coût du multilinguisme au Parlement Européen, soit environ 30% du budget de l'institution parlementaire.
- **8 millions d'euros.** C'est le coût d'interprétation d'une langue supplémentaire.
- **2 €.** C'est ce que coûte [en 2003, soit pour seulement 11 langues] annuellement à chaque citoyen le multilinguisme en Europe.
- **197 millions d'euros.** C'est le coût annuel de fonctionnement du service de traduction de la Commission.

- **1,3 million.** C'est le nombre de pages qui sont traduites chaque année par le service de traduction de la Commission.
- **5200 €.** C'est ce que coûte l'interprétation pour une réunion d'une journée à la Commission.
- **1 %.** C'est la part du budget total de l'U.E. consacrée à tous les services linguistiques des institutions européennes (traduction et à l'interprétation).

Cette explosion des coûts, entraînée par l'augmentation du nombre de pays membres, était évidemment prévisible. En 1996, alors que l'Union ne comptait que 9 langues officielles, Miguel Siguan s'interrogeait lui aussi sur les effets de la traduction systématique de tous les textes et discours : *« le coût excessivement élevé et la disproportion entre les efforts déployés et certains de leurs résultats, produit dans les milieux communautaires l'impression que ce principe, qui veut que toutes les langues des pays membres doivent être langues officielles de la Communauté, a atteint les limites de ses possibilités et que l'incorporation de deux langues supplémentaires prouvera qu'il n'est plus possible de maintenir ce principe. Dès lors, la question qui se pose est la suivante : comment changer ce principe ? »* (1996 : 151)

Miguel Siguan ne fut d'ailleurs pas le seul à s'interroger sur le problème des coûts de la traduction (orale et écrite) au sein de l'U.E. L'espérantophile Claude Piron⁶¹ s'est également penché sur cette question délicate, non sans pointer du doigt une probable sous-estimation des coûts réels engendrés par ce secteur :

«Le système «Union Européenne» est de très loin celui où le coût linguistique d'une séance est le plus élevé. À vrai dire, l'écart entre l'Union Européenne et les autres entités internationales est énorme à cet égard. [...] Le coût des documents est fonction du rendement des traducteurs. Malheureusement, il est pratiquement impossible de se faire une idée exacte du rendement moyen, les statistiques étant

⁶¹ Claude Piron (Communication Linguistique : étude comparative faite sur le terrain)
<http://claudepiron.free.fr/articlesenfrancais/etudesurterrain.htm#institution>:

généralement aménagées pour dissimuler la faible production des services. [...] Ces petits aménagements sont sans doute inévitables, car à aucun niveau une institution n'a intérêt à ce que le monde extérieur sache ce que coûte réellement le multilinguisme. La secrétaire qui gonfle ainsi les chiffres est assurée de l'impunité. [...] Le chiffre de 7000 mots par traducteur et par jour, cité dans la presse pour le Conseil des Ministres de l'Union Européenne, est invraisemblable pour quiconque connaît de l'intérieur les services de traduction. [...] Dans le réseau d'institutions des Nations Unies, la traduction en sept langues de travail revenait déjà en 1978 (sans les « coûts généraux » : espace-bureaux, électricité, papier, etc.) à 1698 dollars des États-Unis les 1000 mots, soit plus d'un dollar et demi le mot. Ce chiffre, certainement inférieur au coût actuel, paraît bien plus réaliste que celui de 0,36 dollar le mot donné dans la presse pour l'Union Européenne. Selon la source d'où est tiré ce dernier chiffre, l'Union Européenne traduirait 3.150.000 mots par jour : la traduction y reviendrait donc à 1.134.000 dollars par jour. »

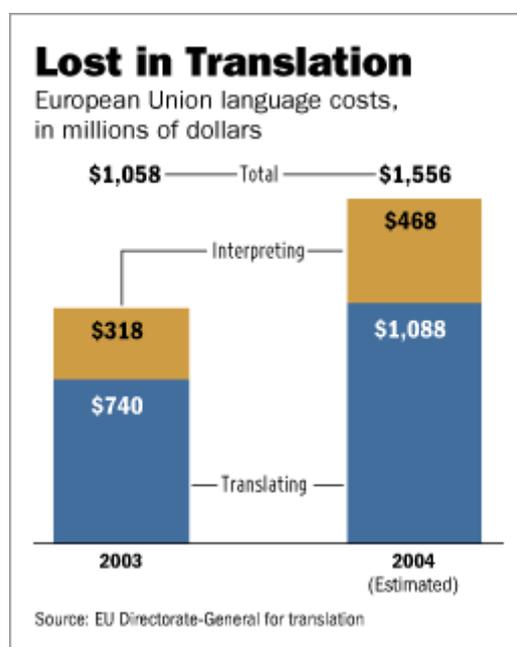
En réponse aux accusations de ce genre, une plaquette d'information éditée par la Commission européenne⁶² en 2004 s'est voulu rassurante à propos de l'augmentation de coûts de la traduction suite à l'élargissement :

« Le passage du nombre des langues officielles de 11 à 20 entraîne une augmentation de ce coût, mais il ne va pas doubler. En effet, dans leur travail interne, les institutions européennes ont rationalisé l'utilisation des langues et l'élargissement a apporté de nouveaux dispositifs de réduction de coûts. L'utilisation publique des 20 langues officielles n'est que la partie visible de l'iceberg. En fait, au quotidien, la Commission européenne utilise trois langues de travail : l'allemand, l'anglais et le français. Les projets relatifs à une politique donnée et les projets d'actes législatifs sont élaborés dans une ou deux de ces langues, éventuellement dans les trois. Ce n'est que lorsqu'ils sont finalisés ou presque que ces textes sont traduits dans les vingt langues officielles. »

⁶² « De nombreuses langues, une seule famille : les langues dans l'Union européenne ». Office des publications officielles des Communautés Européennes. Commission Européenne, Bruxelles, 2004.

Dans ce même document, le principe des langues « pivots » ou « relais » auquel ont recours les traducteurs et interprètes de l'Union européenne est également présenté comme une solution fonctionnelle et économique : *« l'utilisation de raccourcis linguistiques de ce type présente un intérêt pratique et financier – pour autant que les normes de qualité soient maintenues. Le contrôle de qualité du travail des interprètes et des traducteurs représente donc une activité importante. »*

Un graphique prévisionnel, publié en 2004 d'après les chiffres de la DGT, donne d'ailleurs une image relativement claire de l'augmentation des coûts en raison de l'élargissement :



Il convient également de préciser qu'un certain gaspillage a été relevé. Ainsi, en 2003 et toutes institutions confondues, environ 16% des coûts totaux d'interprétation (soit 26 millions d'euros sur les 163 millions) ont été consacrés à des services mis à disposition, mais non utilisés.

Compte tenu de tous ces éléments plus ou moins contradictoires et dont il est difficile de vérifier l'exactitude, il va de soi qu'une extrême prudence est de mise dans la rédaction d'une conclusion. Néanmoins, quel que soit le regard que l'on puisse

porter sur les coûts de l'interprétation et de la traduction au sein de l'Union (« *des centaines de millions d'euros* » pour les uns, « *le prix d'un café par citoyen* » pour les autres...) il semble que la gestion financière ait été relativement bien assurée. Selon un récent rapport de la cour des comptes⁶³ « *les institutions ont réussi à maîtriser les dépenses d'interprétation au cours des cinq dernières années, bien que le nombre de langues officielles soit passé de 11 à 20 en mai 2004* ».

Toutefois, des efforts restent encore à fournir puisque la question des dépenses évitables est abordée dans le même rapport : « *Malgré les mesures prises pour juguler et réduire les coûts d'interprétation, il est encore possible de réaliser des économies supplémentaires par une meilleure gestion des réunions, en particulier en veillant à réduire au minimum les changements et les annulations de dernière minute. En outre, les institutions devraient revoir leur politique en ce qui concerne le niveau des ressources d'interprétation de réserve, maintenues en attente, afin de minimiser les coûts afférents. [...] Le Parlement et le Conseil ont dépensé, en 2003, plus de 6 millions d'euros en services d'interprétation demandés mais non utilisés suite à l'annulation de réunions.* »

Aussi préférerons-nous, plutôt que d'émettre un avis hasardeux sur la question des coûts, nous concentrer sur les différentes façons proposées afin de les réduire, et ce quel qu'en soit le montant.

Or, si les idées allant dans le sens d'une modification du régime linguistique de l'U.E ne manquent pas, aucune d'elles, pour l'heure, ne semble faire l'unanimité.

⁶³ Rapport n°5/2005 sur les « Dépenses d'interprétation du Parlement, de la Commission et du Conseil, accompagné des réponses des institutions », publié au journal officiel de l'Union européenne le 23 novembre 2005.

3^{ème} partie :

**Vers une modification du régime multilingue de
l'Union européenne ?**

Introduction

Le régime multilingue actuel, on l'a vu, n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes difficiles à résoudre : coûts importants de la traduction et de l'interprétation, ralentissement des procédures, pertes de sens lors des traductions, inégalités de traitement entre les différents idiomes etc. sont autant d'éléments qui permettraient de plaider en faveur d'un nouveau régime linguistique, plus simple et plus souple.

Faut-il dès lors, comme le suggérait M. Guillermin en 2004, se poser « *la question de savoir si ce régime linguistique [...] pourra être maintenu en l'état ou s'il devra au contraire être revu, corrigé ou infléchi* » ?

C'est en effet sur cette question fondamentale que repose l'avenir de la communication entre les différents membres de l'Union, au sein des institutions qui décident de leur avenir commun. L'idée de mettre un terme aux nombreux débats sur *l'Euroblabla*⁶⁴, et d'adopter un nouveau régime linguistique garantissant une parfaite communication européenne dans le respect des revendications linguistiques individuelles n'est d'ailleurs pas nouvelle.

Par exemple, en 2001, lors d'un colloque international organisé à Bordeaux par le Goethe Institut et l'INTIF, Robert Phillipson s'était prononcé en faveur d'une réflexion collective visant à lutter contre l'appauvrissement qualitatif des interprétations par le système des relais : « *Toute évolution de la mise en œuvre de la politique linguistique européenne devrait faire l'objet d'un grand débat ouvert, après l'analyse approfondie des enjeux et l'identification des avantages et inconvénients de chaque possibilité* », déclarait-il. (2001 : 123)

⁶⁴ Nous empruntons cette expression à Victoria Donovan, 2005.

Certaines de ces possibilités ont d'ailleurs été résumées par l'espérantiste Claude Piron⁶⁵, qui en distingue cinq :

1) le système appliqué par l'ONU, la plupart des organisations interétatiques et de très nombreuses organisations non-gouvernementales et autres associations internationales : nombre limité de langues (6), avec interprétation simultanée des échanges oraux et traduction des documents ;

2) le système appliqué par de nombreuses multinationales : tous les participants utilisent une même langue nationale, généralement l'anglais ;

3) le système de l'Union européenne : la langue de chaque État Membre est acceptée, avec interprétation simultanée des interventions et traduction des documents ;

4) le système des organisations utilisant une langue interethnique qui n'a jamais été la langue d'un peuple donné (swahili, espéranto) ;

5) le système dit «suisse» ou «scandinave» : chacun utilise sa langue maternelle et il n'y a pas besoin de traduire ou d'interpréter parce que tous les participants comprennent toutes les langues utilisées. Cette méthode, en usage aux réunions des lignes aériennes scandinaves, est assez souvent adoptée en Suisse dans les milieux intellectuels. Jusque dans les années 50, c'était le seul système utilisé au Parlement helvétique, où chacun était censé comprendre l'allemand, le français et l'italien.

Nous aurons l'occasion de revenir sur certaines de ces propositions dans les pages qui suivent.

⁶⁵ Communication linguistique : Etude comparative faite sur le terrain.
<http://claudepiron.free.fr/articlesenfrancais/etudesurterrain.htm#institution>

I) Une éventualité discutée

Si pour certains la modification du régime linguistique actuel de l'Union européenne est une nécessité urgente, la simple éventualité d'un tel bouleversement semble parfaitement inconcevable pour d'autres.

En effet, pour un grand nombre de militants, linguistes, politiques et autres syndicats, hostiles à toute modification d'un système dont ils s'accordent à dire qu'il constitue le meilleur reflet d'une Europe multiculturelle, une quelconque modification du régime multilingue impliquerait obligatoirement une réduction du nombre de langues officielles.

Ainsi, le 12 décembre 2001, le groupe GUE/NGL⁶⁶ déposait une proposition de résolution du Parlement européen sur la diversité linguistique en Europe, dans laquelle il déclarait (entre autre) :

- Réaffirmer son attachement à la diversité linguistique dans l'U.E et estimer que toutes les langues européennes sont culturellement égales [...] ;
- Se prononcer une nouvelle fois en faveur de l'égalité des langues officielles et des langues de travail de tous les pays qui constituent l'U.E ;
- Estimer qu'une éventuelle réduction du nombre de langues de travail de l'U.E entraînerait une réduction des droits démocratiques et sociaux [...] ;
- Exprimer sa détermination à combattre toute tentative visant à établir une discrimination entre les langues officielles et les langues de travail de l'U.E. ;
- Demander la mise en œuvre de programmes spécifiques en faveur des langues dites « minoritaires » afin de contribuer à enrichir la diversité européenne.

Dans le même ordre d'idée, le 26 septembre 2003 (« journée européenne des langues »), le Comité de coordination pour la démocratie linguistique en Europe, lançait un appel intitulé « L'Europe sera multilingue ou ne sera pas ».

⁶⁶ Groupe Confédéral de la Gauche Unitaire Européenne / Gauche Verte Nordique

Cet appel, cosigné par une vingtaine d'associations (Association Francophone d'Amitié et de Liaison ; Association pour le Sauvegarde et l'Expression de la Langue Française ; Défense de la Langue Française etc.), réclamait notamment *« l'adoption d'une politique linguistique fondée sur le principe d'égalité des citoyens et, par conséquent, d'égalité de leurs langues et cultures respectives »*.

Plus récemment encore, cette position était également partagée par les participants aux Assises Européennes du Plurilinguisme (Paris, 24-25 novembre 2005), qui sont à l'origine d'un « projet de charte européenne du plurilinguisme » soumis au Conseil de l'Europe et au Parlement européen : ceux-ci considèrent en effet le plurilinguisme comme *« la forme la plus souhaitable et la plus efficace de communication dans l'espace du débat public [car] il porte des valeurs de tolérance et d'acceptation des différences et des minorités. Indissociables de toute citoyenneté européenne active, le plurilinguisme et la diversité culturelle sont ainsi une composante fondamentale de l'identité européenne. »*

On pourrait bien sûr multiplier les exemples de manifestes et autres propositions qui s'évertuent à préserver l'actuel régime linguistique de l'Union et à rejeter systématiquement toute tentative de son aménagement. On note cependant que ces revendications bien pensantes sont bien souvent dépourvues de la moindre suggestion qui permettrait d'en alléger les coûts ou, plus globalement, d'en garantir le bon fonctionnement : si la problématique du multilinguisme européen a fait l'objet de très nombreux débats, publications et articles divers, force est de constater que les idées visant à y apporter des solutions concrètes et raisonnablement applicables demeurent particulièrement rares.

« S'il existe une question importante et urgente dans le processus de la construction européenne et sur laquelle il y a un silence coupable et embarrassé, c'est bien celle de la (non) communication à l'intérieur de l'Union. S'agissant de la communication entre les citoyens et, surtout au sein des institutions communautaires, il n'existe pas d'analyse sérieuse sur les limites du système choisi par les pères fondateurs (pour une Europe à 6) et sur la compatibilité avec une

Europe démocratique et des citoyens susceptibles de regrouper demain 25 pays. C'est précisément ce retard dans l'analyse et la recherche de nouvelles solutions que nous devons absolument combler », écrivait l'eurodéputé Gianfranco Dell'Alba⁶⁷, en... 1997 !

Malheureusement, de façon quasi systématique, les politiques (ou leurs porte-parole) interrogés sur la question préfèrent, encore aujourd'hui, se réfugier derrière une rhétorique aussi consensuelle que diplomatique.

Ainsi, dans un entretien exclusif publié le 7 juin 2007 sur le site internet EurActiv.com⁶⁸, M. Leonard Orban, politique roumain et commissaire au multilinguisme depuis le 1^{er} janvier 2007, se montre particulièrement évasif.

Interrogé sur une réduction éventuelle du nombre de langues (à trois ou quatre) dans lesquelles l'information concernant les différents partenaires européens devrait être traduite, notre chef d'orchestre de l'Europe polyphone nous démontre qu'il maîtrise également le dialecte normand :

« Une fois encore, cela dépendra de la pertinence de l'information. Nous ferons certainement des différenciations mais nous verrons. Nous répartirons l'information. L'information très importante devra être traduite dans toutes les langues officielles mais les informations et documents moins importants pourront être traduits dans un nombre réduit de langues. Nous travaillons actuellement sur la question, nous verrons... »

Aujourd'hui, donc, la question du multilinguisme – ou plus précisément celle qui consiste à tenter d'en maîtriser les enjeux – représente un défi que nos politiques ne semblent pas vraiment prêts à relever : optimisme excessif, audits en cours et autres reports des échéances ne suffisent pourtant pas à dissimuler le malaise linguistique dont souffre l'Europe. Pire, le flou artistique, entretenu avec plus ou

⁶⁷ Pour un agenda 2000 de la communication européenne : document de travail sur la question de la (non) communication dans l'union européenne.

⁶⁸ EurActiv est un média indépendant, dont la vocation est de compléter l'information fournie par les sites des institutions européennes (tels qu'Europa) en accordant notamment une place importante aux acteurs non-institutionnels affectés par les politiques européennes. <http://www.euractiv.com/fr/culture/orban-multilinguisme-permet-construire-chose-nouveau/article-164360>

moins de brio selon les interlocuteurs qui acceptent d'en aborder les causes, serait plutôt de nature à susciter une certaine inquiétude.

Questionné sur la mise en place de la nouvelle politique en matière de traduction, M. Orban privilégie naturellement l'emploi du futur de l'indicatif, si cher à nos politiques en campagne électorale :

« Je proposerai toutes les nouvelles mesures dans ma nouvelle stratégie, qui sera adoptée dans la seconde moitié de 2008. Cependant, soyez conscients que la stratégie ne traitera pas uniquement de ce thème. De nombreux autres éléments seront également abordés. [...] Le projet sera publié au cours du premier semestre de l'année prochaine. Il y aura un document de la Commission mais nous n'avons pas encore décidé de quel type de document il s'agira. J'ai besoin de temps pour le préparer car il faut que je m'entretienne avec tous les Etats membres afin d'identifier leurs préoccupations et écouter leurs solutions, de manière à améliorer considérablement la situation actuelle. »

Entre le futur et la science fiction, il n'y a qu'un pas que M. Orban s'empresse de franchir pour répondre au scepticisme du journaliste taquin, curieux de savoir comment un nouvel élargissement à de nouvelles langues pourrait-être gérable :

« A long terme, la seule solution pour la viabilité du régime linguistique actuel dépend des nouvelles technologies, de la traduction automatique et d'autres nouvelles technologies en interprétation. Sans nouvelles technologies, et je précise que je parle sur le long terme, il me semble que le régime linguistique actuel n'est pas viable. »

Puisque l'occasion nous en est donnée, arrêtons-nous justement sur ce « miracle technologique », à propos duquel M. Orban (parmi tant d'autres) semble croire avec enthousiasme : pour beaucoup, en effet, la traduction automatique est la seule solution qui permettrait de remédier définitivement aux problèmes de communication de nos institutions européennes.

II) L'espoir d'un miracle technologique

II-1) La traduction automatique : mythe ou réalité ?

Parallèlement au développement spectaculaire des nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC), qui ont bouleversé les méthodes de travail traditionnelles, de nouveaux outils d'aide à la traduction sont apparus sur le marché depuis quelques années.

Ces outils, en dépit de leur caractère encore très perfectible, ont alors suscité un enthousiasme proportionnel à leur complexité de la part de certains professionnels, qui voyaient en eux une solution radicale et définitive aux problèmes de la communication internationale : grâce au eux, les problèmes posés par le nombre de langues ne seraient bientôt plus qu'un lointain souvenir.

Pour mieux saisir l'importance de ces outils, il nous apparaît essentiel de nous arrêter quelques instants sur la genèse d'une technologie qui s'affine de jour en jour et à laquelle le recours est devenu indispensable pour tous, à commencer dans les grandes institutions européennes : *« Avec l'inflation de la production langagière due aux progrès des nouvelles technologies, dans un contexte où des langues diverses sont placées dans des situations de contiguïté, la traduction est amenée à avoir une place importante »*, affirmait Xavier North (délégué général à la langue française et aux langues de France) lors du salon Expolangues de Paris en janvier 2007.

A l'issue de la seconde guerre mondiale, déjà, on espérait que les premiers ordinateurs pourraient produire des textes parfaitement traduits :

« En 1946, nous rappelle Jean Véronis⁶⁹, Andrew Booth et Warren Weaver tenaient leurs premières conversations sur l'application des calculateurs électroniques à la

⁶⁹ Jean Véronis est professeur de linguistique et d'informatique à l'Université d'Aix-en-Provence.

traduction. Au sortir d'une guerre meurtrière, ils y voyaient un espoir nouveau pour faciliter la communication entre les peuples. »⁷⁰

En fait, les premiers systèmes de traduction automatique ne seront expérimentés qu'un peu plus tard, en pleine guerre froide : Russes et Américains investiront massivement dans le décryptage automatique de la langue de l'ennemi, donnant ainsi naissance au premier système de traduction, baptisé Systran (acronyme de System Translation), qui figure encore aujourd'hui parmi les plus utilisés dans le monde.

A cette époque, toutefois, la méthode est loin d'être au point : les ambiguïtés langagières qui caractérisent chaque langue ne peuvent être traitées par la machine et le logicien Bar-Hillel fait remarquer que seule une immense banque de données pourrait venir à bout de ces écueils sémantiques et syntaxiques.

Devant l'impossibilité de faire en sorte que l'ordinateur comprenne aussi bien qu'un locuteur humain, le problème est abordé différemment à partir des années 70 : l'espoir d'obtenir la traduction directe d'une langue à l'autre s'est évanoui et l'on cherche désormais à limiter les ambiguïtés langagières en tenant compte du contexte grammatical et sémantique. La phrase, voire le paragraphe entier, sont désormais appréhendés dans leur intégralité.

La Communauté européenne, qui accueille de nouveaux membres, investira à son tour dans la recherche afin de pallier le besoin croissant de traduction qu'implique son multilinguisme officiel. On retiendra par exemple le projet « Traduction de langues distribuées », ou DLT (Distributed Language Translation), qui avait pour but la traduction automatique depuis et vers douze langues européennes par le biais d'une « interlangue » interne basée sur l'espéranto. Financé dans les années 80 par la Commission européenne, le projet sera finalement abandonné quelques années plus tard.

⁷⁰ Cité par Frédéric Roussel dans l'article Babel Web, Libération.fr. samedi 10 février 2007.
<http://www.ecrans.fr/spip.php?article828>

Les recherches, en revanche, continuèrent de plus belle : ainsi l'année 1982 vit-elle apparaître un prototype permettant de traduire les unes dans les autres les différentes langues de la Communauté, alors au nombre de 7.

Baptisé Eurotra, cet ancêtre de nos logiciels actuels devait permettre le traitement des textes à caractère juridico-économique en donnant la priorité aux aspects linguistiques, et se distinguait des réalisations antérieures par son caractère multilingue en 3 étapes : analyse du texte source ; transfert du texte source au texte cible ; génération du texte cible.

Quelques années plus tard, en juin 1989, un comité d'experts indépendants fut désigné par la CEE pour évaluer les performances d'Eurotra. Les conclusions de cette étude d'une cinquantaine de pages (Rapport Danzin, mars 1990) laissèrent présager un bel avenir pour Eurotra, dont la couverture syntaxique était plus étendue que dans n'importe quel autre système de traduction automatique. On déplorait cependant un défaut de profondeur sémantique dans le système de sous-catégorisation conduisant à beaucoup de « surgénération » :

« En gros, précisait le rapport, il faut déplacer l'accent d'Eurotra vers la sémantique, les lexiques monolingues et contrastifs, la prise en compte du contexte au-delà de la phrase et la prise en considération d'approches alternatives de la traduction automatique » (1990 : 35).

Ces analyses encourageantes préconisaient également la création d'une « Agence européenne des technologies de la langue » : la machine, c'est le cas de le dire, était désormais lancée...

Aujourd'hui, les logiciels de traduction automatique se sont multipliés sur la toile et ont connu des développements technologiques dont on peut apprécier la qualité quotidiennement et... gratuitement jusqu'à 150 mots.

Sur le moteur de recherche *Google*, il suffit d'entrer les mots-clés « *online translation* » pour voir apparaître près de 70 millions d'occurrences ! Devant la

quantité de logiciels proposés, l'internaute n'a que l'embarras du choix : Systran, bien sûr, mais aussi Reverso, Altavista Babelfish, Worldlingo etc. sont autant de programmes populaires dont les performances sont régulièrement mises au banc d'essai lors de tests comparatifs réalisés par des professionnels. Toutefois, force est de constater que les performances sont très inégales, comme en témoigne l'extrait suivant, traduction automatique d'une page web consacrée à l'utilisation des détecteurs de métaux, dont on croise parfois les adeptes sur la plage :

Je peux honnêtement dire qu'il est un plus sensible, donc "une machine" plus profonde ; elle a également une vitesse plus rapide de rétablissement et cela elle est certainement "plus facile à utiliser". Cependant dans toute mon évaluation d'elle, je bien conscient du fait que cette augmentation significative dans le bidon de puissance que ce soit's défaisant dans les mains moins expérimentées. Le dispositif exceptionnel du modèle précédent était son trouver-taux non surpassé, allié à sa vitesse de rétablissement ; ceci se laissera tomber de façon alarmante si les gens ne résistent pas au recommander "de l'enrouler vers le haut" dans l'espoir de gagner la profondeur où il l'isn juste't possible. Il a maintenant évolué d'être un pur sang à un course-gagnant absolu, aussi longtemps que le jockey droit est équitation il.

Sans entrer dans les détails qui expliquent l'aboutissement à de telles « traductions » loufoques, notons simplement que la machine, pour l'heure, est incapable de lever toutes les ambiguïtés lexicales (problème de la polysémie) ou grammaticales (un même mot peut relever de deux catégories grammaticales différentes). Comme l'explique Claude Piron⁷¹, une phrase telle que « Vous l'aimez plus que moi » peut être traduite de multiples façons. Or, l'ordinateur, dépourvu de conscience linguistique, ne saura effectuer le bon choix entre les six possibilités suivantes :

- Vous l'aimez plus, cet homme, que vous ne m'aimez moi.
- Vous l'aimez plus, cet homme, que je ne l'aime.
- Vous l'aimez plus, cette femme, que vous ne m'aimez moi.
- Vous l'aimez plus, cette femme, que je ne l'aime.
- Vous l'aimez plus, cette chose, ou cet animal, que vous ne m'aimez moi.
- Vous l'aimez plus, cet animal ou cette chose, que je ne l'aime.

⁷¹ Claude Piron, 1994. Le défi des langues : du gâchis au bon sens. Paris, l'Harmattan.

Autrement, dit, un logiciel de traduction performant peut certes analyser la structure d'une phrase, le contexte grammatical ou syntaxique et les transposer dans une autre langue, mais il demeure incapable – à la différence de l'homme – de comprendre le contexte.

Ajoutons à ce sujet que certains mots (ou signifiants) qui existent dans une langue Y n'ont pas toujours d'équivalent dans une langue X. La fonction de PDG telle que nous l'entendons en France, par exemple, n'existe pas aux Etats-Unis. Il est donc nécessaire de savoir précisément si le mot se réfère au signifié adéquat, avant de choisir entre *President*, *Chairman* ou encore *CEO*, chose que la machine, là encore, est incapable de faire.

Par ailleurs, comme l'explique Claude Piron dans une autre publication⁷² « *un fait généralement méconnu en dehors des services de traduction est que le traducteur doit fréquemment faire un travail de détective [...] ce qui explique l'importance de l'ordinateur, du téléphone, du fax et d'une bonne bibliothèque pour son travail. [...] Soit dit en passant, la nécessité, pour le traducteur, de trouver la réponse à des questions non-linguistiques est l'une des raisons pour lesquelles la traduction informatique est largement illusoire. Quatre-vingt-dix pour cent du temps d'un traducteur sont absorbés par des recherches sans rapport avec les langues. Ce qu'un ordinateur peut faire, en traduction, peut être fait par un traducteur humain en très peu de temps, cela représente à peu près dix pour cent de sa journée de travail. Mais les recherches qu'exige une traduction correcte demandent une ingénuité et une débrouillardise qui dépassent les possibilités du meilleur réseau d'intelligence artificielle* ».

Les développeurs de logiciels eux-mêmes sont d'ailleurs conscients de ces limites, et certains, comme Google, n'hésitent pas à en avertir leurs utilisateurs dans un souci d'honnêteté qui mérite d'être salué :

« Les traductions proposées sont générées automatiquement par le biais d'une technologie de pointe. Malheureusement, même les logiciels les plus perfectionnés

⁷² Claude Piron (Communication Linguistique : étude comparative faite sur le terrain)
<http://claudepiron.free.fr/articlesenfrancais/etudesurterrain.htm#institution>:

aujourd'hui ne peuvent maîtriser une langue aussi bien qu'une personne de langue maternelle ou posséder les compétences d'un traducteur professionnel. La traduction automatique est un domaine extrêmement complexe, car la signification des mots dépend du contexte dans lequel ils sont utilisés. Ainsi, pour proposer des traductions précises, il faut tenir compte du contexte, de la structure et des règles de la langue. De nombreux ingénieurs et linguistes cherchent à mettre en place un service de traduction rapide et efficace, mais il faudra probablement attendre quelque temps avant d'y parvenir. »⁷³

Des versions améliorées (et donc payantes) de ces outils sont systématiquement proposées aux usagers. Permettant d'analyser et de générer plusieurs centaines de milliers de formes (mots, expressions), ces logiciels travaillent à la vitesse d'une page en quelques centièmes de seconde !

Le problème n'est cependant pas encore tout à fait résolu pour la Commission européenne qui compte 23 langues officielles depuis le 1 janvier 2007 :

« La traduction faite à la Commission comporte au moins $23 \times 22 = 506$ combinaisons linguistiques. La traduction automatique est loin d'offrir autant de combinaisons », déplore Karl-Johan Lönnroth, à la tête de la Direction Générale de la Traduction.

Chaque année, ce sont en effet plus de 1,5 millions de pages qui sont traduites. Pour les quelques 1750 professionnels qui travaillent à Bruxelles dans le plus grand service de traduction au monde (302 millions d'euros de budget provisionnel pour 2007), les versions développées des logiciels tels que Systran sont certes d'un grand secours, mais ne peuvent se substituer aux humains.

« La traduction automatique (TA) ne peut remplacer les traductions de grande qualité effectuées par des traducteurs professionnels, mais elle peut vous dépanner lorsque le temps presse. La qualité d'une traduction automatique peut, par exemple, suffire pour parcourir rapidement un document rédigé dans une langue que vous ignorez.

⁷³ http://www.google.com/intl/fr/help/faq_translation.html

Bien que la traduction automatique ne soit pas à même de résoudre tous vos problèmes de communication multilingue, elle vous permet d'obtenir un résultat dans des délais très courts, ce qui, dans certains cas, vaut mieux que pas de traduction du tout ou une traduction tardive », peut-on lire dans une circulaire émanant du service de traduction automatique de la Commission européenne, diffusée en 2004 sur Internet et destinée à ses employés.⁷⁴

Ce constat est partagé à la Conférence des services de traduction des Etats européens (CST) si l'on en juge par le compte rendu à l'Assemblée de Rome (septembre 2002) présenté par le groupe de travail « Application des technologies nouvelles ».

Chargé par l'Assemblée de Vienne des 9 et 10 octobre 2000 de « *suivre l'évolution de l'informatisation des services sous ses aspects techniques* », ce groupe de travail avait élaboré un questionnaire portant notamment sur les outils informatiques utilisés dans les services de la CST, et l'avait adressé à l'ensemble des services membres et participants.

Ce compte rendu, qui résume les quatorze réponses obtenues, nous dévoile certains aspects de la traduction assistée par ordinateur.

On apprend ainsi que le logiciel « Translator's Workbench » (société Trados), est pratiquement le seul qui soit utilisé. Il présenterait néanmoins certains inconvénients tels que le prix ; des problèmes de compatibilité entre les différentes versions ; des difficultés d'acceptation par certains traducteurs qui le jugent complexe, peu lisible ou inutile ; et la nécessité de disposer des textes à traduire sous leur forme électronique.

En ce qui concerne la traduction automatique, le compte rendu précise qu'elle peut « *permettre de se faire une idée générale du contenu d'un texte* » mais qu'à l'heure actuelle « *les résultats ne sont pas admissibles d'un point de vue*

⁷⁴https://webgate.cec.eu.int/mt/ecmt/html/help_fr.html;jsessionid=GfIZN2KTXN6YYCysch8rnNjyLZr1DpsTGLy1QTz2ZBGxIQdMrYvJ!193262896

professionnel». Par conséquent, « *la traduction automatique doit donc être réservée à un usage interne* ». En outre, selon le rapport, « *elle ne doit pas servir à traduire vers une langue étrangère (usage externe) mais exclusivement vers la langue maternelle* ».

En conclusion, le groupe de travail propose donc « *d'observer et de suivre l'évolution de la traduction automatique, tout en soulignant que celle-ci ne représente pas une menace pour les services* ».

Autrement dit, la machine n'est pas encore capable de remplacer l'humain et les traducteurs ont encore de beaux jours devant eux.

Pourtant, le rêve d'une traduction automatique parfaite assurée par les technologies de l'informatique est encore présent dans de nombreux esprits, qui nourrissent l'espoir d'une efficacité totale. En témoigne l'extrait d'un article daté du 21 novembre 2004 et publié sur Internet⁷⁵. L'auteur, Jean-Paul Baquiast, y dresse un tableau très optimiste du développement de l'intelligence artificielle (IA) :

« On sait qu'après avoir travaillé pour le compte d'un grand nombre d'entreprises américaines et européennes [...] l'Inde a acquis une précieuse expérience dans la communication d'ordinateurs à ordinateurs. Elle va l'utiliser dans ce projet de traduction. [...] Disons qu'un mot parlé en bengali ou dans tout autre langage local sera transformé en signaux audio, qui seront ensuite numérisés et analysés afin d'extraire les caractéristiques importantes du mot parlé. Celles-ci seront ensuite analysées par des programmes d'IA afin de déchiffrer le contenu sémantique (probable) du mot et de le traduire dans un autre langage, par exemple le tamil. Il s'agit d'une technique de traduction dite langage vers texte (speech-to-text translation). Elle suppose la connaissance linguistique des structures des deux langages au plan syntaxique et sémantique, ainsi que des dictionnaires et des bases de données aussi complets que possible. Après traduction, la démarche inverse sera

⁷⁵ <http://www.automatesintelligents.com/echanges/2004/nov/babelisation.html>

entreprise, c'est-à-dire que le texte sera converti en langage parlé, autrement dit en signaux audio (text-to-speech conversion).

[...] Les temps de réponse seront initialement assez longs (1 ou 2 secondes) mais cela sera peu si on compare le résultat obtenu à ce que représente le mur d'incompréhension qui s'établit entre deux personnes de bonne volonté incapables de comprendre leur langues respectives. L'avenir commercial s'annonce brillant pour ces technologies. Un expert de la traduction automatique comme Shyam S. Agrawal estime qu'à terme chacun voudra avoir sur lui un synthétiseur vocal et un système de reconnaissance vocal associé à des facilités de traduction. Le monde des réseaux ne sera plus concevable sans ces outils. En 2010, le système devrait avoir atteint une maturité suffisante, généralisant le cross language information retrieval (CLIR) puis le speech-enabled retrieval of information, lesquels permettront notamment de donner à tous les citoyens de l'Inde l'accès aux informations existant sur l'Internet. »

Nous verrons bien, dans deux ans, si le projet se révèle convainquant...

Pour l'heure, et dans l'attente d'un éventuel miracle technologique, les traducteurs privilégient l'utilisation plus sage d'une « simple » base de données, qui permet d'obtenir instantanément la traduction d'un terme ou d'une expression de et vers toutes les langues officielles de l'Union, et ce dans un souci d'harmonisation de la terminologie.

II-2) Les bases de données terminologiques : dictionnaires du futur ?

Perpétuellement en cours d'actualisation, les bases de données terminologiques permettent aux traducteurs de gagner un temps précieux, et de maintenir une certaine harmonie sémantique dans les milliers de textes à caractère « spécialisé » traduits annuellement.

A la Commission européenne, comme dans les autres grandes institutions, il y a longtemps que l'activité terminologique existe. Pour l'essentiel, elle est organisée à l'intérieur du service de traduction. Cependant, aux incontournables dictionnaires,

glossaires et autres fiches manuscrites, qui ont toujours été (et demeurent encore) des auxiliaires indispensables, des outils électroniques sont peu à peu venus s'ajouter.

Eurodicautom fut durant de nombreuses années la base de données terminologique multilingue de la Commission européenne.

Créée en 1973, cette base est en quelque sorte la synthèse de deux produits lexicographiques antérieurs : *Dicautom*, un dictionnaire automatique lancé en 1964, et *Euroterm*⁷⁶, un dictionnaire de traduction développé en 1962-1968 :

« Notre dictionnaire automatique [Dicautom] fournit la traduction des termes d'un texte, commentée par des exemples, à des équipes de traducteurs et d'interprètes qui travaillent sur les quatre langues de la Communauté Européenne et sur l'anglais, pouvait-on lire à propos d'une présentation de l'outil, en 1967⁷⁷. Il se différencie d'un dictionnaire, fait de papier et de carton, essentiellement par les moyens automatiques dont il dispose pour le tri, le stockage, la mise à jour, la consultation ou l'impression. Mais s'il est plus riche en exemples et manipulé en ordinateur, il a été réuni par des lexicologues, des terminologues et des traducteurs, comme un dictionnaire ordinaire [...] L'établissement d'une véritable collaboration entre les compilateurs du dictionnaire et les utilisateurs mettra à la disposition de tous les données dont disposent quelques-uns et qui risquent, autrement, d'être enfouis à tout jamais dans quelque obscur fichier personnel. »

A l'origine, les quatre langues qui pouvaient être gérées simultanément par Eurodicautom étaient le hollandais, le français, l'allemand et l'italien. Le danois et l'anglais s'y sont ajoutés en 1973 ; puis le grec en 1981 ; le portugais et l'espagnol en 1986. Enfin, en 1995, le finlandais et le suédois ont enrichi à leur tour cette énorme banque de données.

Celle-ci permettait non seulement de traduire tous les termes du lexique officiel de la Commission, mais aussi, plus largement, de traduire n'importe quel mot

⁷⁶ A ne pas confondre avec son homonyme actuel : une entreprise arménienne qui commercialise des emballages aseptiques...

⁷⁷ J.-A. Bachrach et L. Hirschberg, 1967.

dans les douze langues proposées, le latin étant également présent parmi ces dernières.

Chaque terme y étant contextualisé, présenté dans une phrase, avec sa source et d'éventuels synonymes, Eurodicautom permettait d'interroger un mot parmi 48 domaines de connaissances tels que l'art, les civilisations, la culture, l'ethnologie, la géographie, l'histoire, les sciences sociales etc.

Etrangement, jusqu'à une date très récente, presque chacune des institutions de l'Union européenne avait sa propre base de données terminologique. Ce n'est qu'en 2004 qu'une fusion de quatre d'entre-elles (Eurodicautom, TIS – la base de données du Conseil de l'Union européenne – Euroterm et DCterm) permit de donner naissance à une gigantesque base de données interinstitutionnelle.

Nommée IATE⁷⁸ (Inter-Agency Terminology Exchange), celle-ci réunit toutes les données terminologiques des bases qui l'ont précédée, soit 1,4 millions d'entrées à ce jour.

A l'origine réservée exclusivement aux professionnels de l'U.E., elle est ouverte au public depuis 2007.

Plus qu'un simple dictionnaire généraliste de langue en ligne, IATE permet une traduction aussi rapide qu'efficace dans de très nombreux domaines.

Aujourd'hui, tous les traducteurs professionnels de l'U.E. recourent quotidiennement à cet outil. Mais si celui-ci permet de soulager les professionnels dans leur tâche, il ne peut néanmoins résoudre à lui seul le problème de la traduction qui se pose à l'Europe : les énormes progrès techniques réalisés ces dernières années, à l'instar des logiciels les plus performants, ne sont pas encore en mesure de remplacer les hommes.

Certes, tous les espoirs sont évidemment permis, et il n'est pas exclu que la machine, dotée d'une extraordinaire intelligence artificielle, soit un jour en mesure de

⁷⁸ <http://iate.europa.eu>

réaliser des traductions simultanées parfaites dans toutes les combinaisons linguistiques.

On peut toutefois en douter compte tenu des innombrables paramètres qui font que le langage est avant tout le propre de l'homme.

Quoi qu'il en soit, et dans l'attente d'une éventuelle révolution technologique permettant non seulement la traduction mais également l'interprétation simultanée vers toutes les langues officielles, seule une modification du régime linguistique permettrait de venir à bout de la babélisation dont souffre aujourd'hui l'Union européenne.

Pour sa part, il y a déjà une dizaine d'année (en 1998), le directeur général du service de traduction de la Commission européenne, M. Edouard Brakeniers, affirmait que la traduction au sein de l'U.E allait devoir évoluer, et que le respect du multilinguisme, dans le contexte de l'élargissement, allait contraindre à des choix déchirants.

Cet avis est également partagé par l'espérantophile Claude Piron, pour qui l'Union européenne se trouve « *devant une alternative dramatique : ou sauvegarder la démocratie au prix d'un accroissement difficilement supportable des complications et du budget, ou opter pour un fonctionnement plus normal, plus acceptable, mais au détriment de la démocratie.* »

C'est justement la recherche de ce « fonctionnement plus normal » que nous allons aborder dans un nouveau chapitre de notre étude.

III) Propositions pour un nouveau régime linguistique de l'U.E.

Depuis déjà de nombreuses années, un certain nombre de propositions ont été avancées afin de résoudre le problème de la prévisible babélisation de l'Europe.

Pour le philologue et historien Bernard Coulie, « *La diversité, notamment linguistique, est une des caractéristiques de l'Europe [...] Les langues sont nombreuses, en Europe, sans compter les divers dialectes et parlars locaux ; elles revêtent souvent un caractère national marqué, et induisent par conséquent des sentiments identitaires profonds. Si la langue constitue l'un des piliers de la construction identitaire, la question est de savoir comment un ensemble linguistiquement non identifié comme l'Europe peut faire l'objet d'un processus identitaire. Il est clair que toute réponse concernant une identité européenne passe par une prise en compte des autres niveaux d'identité, qu'il faut laisser s'exprimer, au sein d'un concert dont il faut rechercher l'harmonie et non la cacophonie.* » (2004 : 139)

Autrement dit, il devient urgent de trouver une solution permettant d'optimiser la communication intra-européenne, dans le respect des singularités linguistiques de chacun de ses membres.

Pourtant, comme nous allons le voir, aucune des idées avancées à ce jour n'est parvenue à faire l'unanimité.

III-1) Une seule langue véhiculaire ?

Afin de mettre un terme définitif aux débats concernant les problèmes posés par le multilinguisme de l'Union, l'idée d'une langue véhiculaire, unique par définition, a rapidement été avancée.

Après tout, puisque la représentation de chacune des langues officielles semble encore compromise dans les négociations quotidiennes au sein des institutions, il pourrait sembler opportun de n'en conserver qu'une seule, qui serait commune à tous.

Or, l'anglais étant la langue la plus couramment utilisée dans les relations internationales, d'aucuns voient en cette dernière la solution la plus simple pour contourner, sans effort particulier, les difficultés auxquelles nous sommes aujourd'hui confrontés : « *L'anglais, selon Claude Hagège, apparaît aux Européens comme la langue qui répond le mieux à cet irrépressible besoin de communiquer qu'on peut appeler la pulsion dialogale. En cela, il remplit les fonctions assignables à une langue commune.* » (1992 : 41)

Ce sentiment, s'il ne fait pas l'unanimité, demeure néanmoins partagé par beaucoup.

III-1-1) L'anglais, unique langue officielle ?

« *La diffusion de l'anglais n'est pas une fatalité, et moins encore un phénomène naturel comme le vent ou les marées : c'est un processus social, politique et économique, et à ce titre, c'est un phénomène à l'égard duquel la société peut et doit prendre position, affirme François Grin. La question, dès lors, est de savoir dans quel environnement linguistique nous voulons vivre : un environnement*

linguistique homogénéisé et uniformisé ou l'anglais règne d'abord en maître, puis finalement seul, dans un monde unilingue ? Ou préférons-nous, au contraire, un environnement caractérisé par la diversité des langues et des cultures ? » (2004)

En ouvrant son article⁷⁹ sur cette interrogation faussement simpliste, le linguiste suisse cherche non seulement à sensibiliser l'opinion sur les implications d'une hégémonie linguistique s'effectuant au profit de l'anglais, mais également à attirer l'attention sur les conséquences politico-économiques d'une telle éventualité. En effet, nombreux sont les Européens désabusés qui, devant l'ampleur du chantier multilinguistique, seraient tentés de se résigner à la domination anglophone.

Pour le journaliste politique Thomas Ferenczi (Le Monde, 9 novembre 2006), *« quels que soient les efforts de l'Union pour favoriser la compréhension mutuelle [...], les particularismes linguistiques apparaissent aujourd'hui comme le principal obstacle à la naissance d'une véritable Europe de la culture. Dans ces conditions, on pourrait être tenté de plaider pour le développement d'une langue commune qui facilite les échanges entre les Européens et aide à la formation d'une conscience collective. Cette langue existe. C'est [...] l'anglais. »*

Publiée sur le site Internet du quotidien, cette chronique a évidemment suscité de très nombreuses réactions de la part d'internautes, illustrant l'intérêt qu'ils manifestent pour cette question délicate. Or, la conscience collective n'apparaissant que trop peu dans ce débat qui concerne avant tout le peuple européen, il nous a paru intéressant de faire figurer quelques une des opinions s'exprimant en faveur de l'anglais unique.

Il serait d'autant plus dommage de s'en priver, que ces commentaires sont tous aussi pertinents les uns que les autres, même s'ils diffèrent dans leur positionnement idéologique, sentimental ou politique. Enfin, ils sont particulièrement révélateurs de la façon dont les citoyens – ne sont-ils pas, avant tout, les premiers concernés ? – perçoivent le problème du multilinguisme européen, généralement traité de façon très superficielle (voire complaisante) par les médias :

⁷⁹ « *Le cadeau insensé fait par le monde aux pays anglophones* », le Temps, mardi 13 janvier 2004.

Robert S.

J'ai appris dans une émission à la télé allemande le montant du budget attribué tous les ans aux traductions simultanées à Bruxelles et Strasbourg. Toutes les langues dans toutes les langues ! Pharamineux ! Réserveons notre amour propre à d'autres domaines et prenons l'anglais pour langue officielle. Avec les économies faites, on pourra aisément assurer la promotion des autres langues.

Francis N.

Chacun doit pouvoir parler sa propre langue (y compris les Basques, les Corses, les Bretons...) et personne à juste raison n'est disposé à abandonner la sienne. L'important est de disposer d'une langue commune pour se comprendre. La nouvelle koinè (donc l'anglais) fait très bien l'affaire. Il faudra bien décréter un jour que la langue de l'Europe est l'anglais, n'en déplaise aux Français.

Alain S.

Il serait en effet rationnel de prendre l'anglais comme langue commune car c'est une langue pratique (pas de conjugaison, pas d'accord d'adjectif et de participe, pas de subjonctif, un seul genre ou presque (le neutre), des mots majoritairement monosyllabiques etc.). Mais il y a un hic de taille : c'est la langue maternelle des Anglais et des Américains. C'est donc se donner au départ et volontairement un lourd et insurmontable handicap. Mais on n'est pas à un masochisme près, n'est-ce pas ?

Paul B.

Dure à avaler, la pilule anglaise, mais il paraît inéluctable qu'il faudra l'avalier. Alors autant favoriser sa connaissance pour ensuite pouvoir se la réapproprier et participer à son enrichissement. Après tout, c'est Guillaume qui en a établi les bases avec ses compagnons, cela fait quelques temps déjà.

Gérard D.

En tant que professeur d'anglais en milieu francophone militant, mon plaisir sans cesse renouvelé n'est pas un plaisir esthétique ou linguistique lié à la disparition progressive du français au profit du globish, mais un plaisir politique lié à la perte d'influence de la France dans le monde. Voir le pouvoir échapper petit à petit à nos diplomates [...] est une jouissance irremplaçable.

Christian T. à la solde des yankees

Quelle société qui a le moindre sens de l'efficacité accepte de traduire en 36 langues toutes ses notes de service(s) ? Cessons d'être faux-cul, nous aidons nos enfants à parler parfaitement anglais et affirmons qu'accepter l'anglais est notre décadence. Il faut avoir le courage d'assumer nos choix et ne pas être schizophrènes.

Francis N.

C'est le pays le plus puissant qui impose sa langue au reste du monde. Ce n'est pas l'Angleterre mais les Etats-Unis d'Amérique. Il se trouve que les Américains parlent l'anglais (avec des nuances). Ils imposent leur langue par les échanges commerciaux et politiques, et par leurs outils (informatique, Internet, cinéma...) On peut toujours taper du pied. Les Français qui ont brimé leurs minorités linguistiques sont mal placés pour donner des leçons.

Mclerc

Une simple constatation : j'avais un problème avec Jahja (téléphone sur Internet). J'écris en français. L'ordinateur me répond (en anglais) que si, dans les quinze jours, je n'ai pas reçu de réponse, etc. J'écris donc en anglais. Résultat : en une heure, le problème était résolu. Sans commentaire. Qu'on le veuille ou non, l'anglais est, actuellement, la langue internationale comme le grec l'était au début de l'ère chrétienne.

Il est important de noter qu'en dépit de l'optimisme qu'elles nourrissent à l'égard d'une « anglophonisation » totale des institutions européennes, aucune de ces opinions ne se prononce pour l'éradication pure et simple des autres langues de

l'Union : l'intérêt culturel de tous les idiomes d'Europe (et du monde) est une évidence unanimement admise, et que personne ne saurait remettre en cause.

Pour ces partisans d'un monolinguisme officiel en faveur de l'anglais, les avantages se situent principalement dans la relative simplicité de son application. Pour eux, c'est un fait : tout le monde – ou presque – parle anglais, et il serait dommage de ne pas tirer profit de cette situation. Certains fervents défenseurs de la diversité linguistique européenne s'accordent même à reconnaître les avantages de cette langue de communication internationale. C'est le cas de Claude Hagège, pour qui « *l'anglais se trouve être, de toutes les langues du monde, celle qui évolue au plus près des besoins, et la première à les exprimer. [...] L'anglais, précise-t-il, paraît illustrer le meilleur rapport entre coût et profit. En effet, ceux qui [...] entendent acquérir une pratique minimale afin de pouvoir communiquer investiront d'autant plus d'efforts dans l'opération qu'ils en attendent davantage de profit. Or la position internationale de l'anglais paraît garantir ce profit, puisque tout européen qui le connaît peut, dans les conditions actuelles, s'entretenir par ce moyen avec tout autre européen dont il n'a pas besoin d'apprendre la langue.* » (1992 : 42-43)

L'idée que cette langue joue un rôle essentiel dans l'assouvissement d'un désir de communication universelle est partagée par Miguel Siguan, qui ajoute aux propos d'Hagège la notion de valorisation sociale dans la maîtrise de l'anglais : « *La conscience de la prééminence de l'anglais dans divers domaines de l'activité humaine à l'échelle mondiale, ou plus simplement, le fait que dans tous les pays du monde l'anglais soit la langue étrangère la plus étudiée, donne aux locuteurs de cette langue l'impression de jouir d'une position privilégiée ; au contraire, ceux qui ne le parlent pas sont dans une situation d'infériorité qui rend compréhensibles les efforts qu'ils consacrent à son apprentissage.* » (1996 : 139-140)

Le sociologue Abram de Swaan, quant à lui, insiste sur le caractère « utile » de l'anglais pour les nouvelles générations de citoyens européens : « *Il est tout à fait certain que la langue qui sera la plus utile aux jeunes désirant communiquer avec autrui s'avère être l'anglais avec, comme bonne alternative, le français dans le sud de l'Europe et l'allemand en Europe de l'est.* » (2007 : 92-94)

A ce phénomène s'ajoute le fait qu'il existe également une demande populaire d'anglais. Comme le rappelle Robert Phillipson,⁸⁰ « *cette langue occupe de façon visible tous les domaines, personnels et professionnels. Une certaine compétence en anglais est de plus en plus nécessaire dans l'emploi et l'enseignement supérieur ; elle permet l'accès à Internet et les voyages, elle facilite la communication dans de nombreux contextes. Sa valeur, économique aussi bien que culturelle, garantit que la compétence dans cette langue est un but intéressant.* » (2001 : 128)

Un certain nombre d'intellectuels et de politiques décomplexés ne cherchent d'ailleurs plus à dissimuler leur enthousiasme (teinté de fatalisme ?) en évoquant la domination de l'anglais. A l'instar de ces malheureuses victimes, qui développent à l'égard de leur bourreau un sentiment d'admiration soumise, certains semblent même souffrir de ce que l'on pourrait appeler un « syndrome de Stockholm linguistique ».

Ainsi, en 1989, Alain Minc écrit-il qu'il faut « *rendre l'enseignement de l'anglais obligatoire dès le primaire ; n'admettre le choix d'une autre première langue qu'une fois vérifiée la parfaite maîtrise de l'anglais ; renforcer les moyens pédagogiques ; faire de la connaissance de cette langue un préalable dans les études au même titre que les mathématiques ou l'orthographe* ». (A noter que huit ans plus tard, Umberto Eco affirmera exactement le contraire : « *Si l'on croit à la nécessité du plurilinguisme en Europe, bien des raisons militent, au contraire, pour que l'on y enseigne toutes les langues [...] sauf précisément l'anglais : il y aura tout le temps de l'apprendre ensuite comme troisième langue, le cas échéant de manière accélérée.* »⁸¹)

Autre exemple, tout aussi parlant : dans un rapport qu'il avait remis en 2004 à François Fillon, alors ministre de l'éducation nationale française, M. Claude Thélot est même allé jusqu'à préconiser l'apprentissage obligatoire de « *l'anglais de communication internationale* », dès le CE2, c'est-à-dire à l'âge de 8 ans.

⁸⁰ 2001

⁸¹U. Eco, 1997, *La recherche de la langue parfaite dans la culture européenne*, Paris, Seuil, Collection « Points »

Ce fameux rapport ne manqua d'ailleurs de susciter une vive critique (le prix de la *Carpette anglaise*⁸² fut décerné à son auteur), dont les illustrations suivantes, issues du Canard Enchaîné ne sont que deux exemples parmi d'autres :

LES NOUVEAUX BEAUX VONT-ILS DECOUVRIR L'ESPERANTO ?



Le Canard enchaîné » – Mercredi 24 novembre 2004 – 7



Les arguments allant à l'encontre de « l'anglais, unique langue officielle », sont pourtant très nombreux. Sans entrer dans le détail de ces multiples raisons, déjà largement développées dans de très nombreux colloques, articles et ouvrages

⁸² Selon l'Académie de la *Carpette anglaise*, ce prix « distingue plus spécialement les déserteurs de la langue française qui ajoutent à leur incivisme linguistique une veule soumission aux puissances financières mondialisées ».

relatifs aux politiques linguistiques européennes, nous nous en tiendrons au rappel de certains points de vue, qui nous semblent particulièrement pertinents.

Le premier d'entre eux est essentiellement d'ordre géopolitique, comme l'explique Pierre Defraigne, chef de cabinet de Pascal Lamy⁸³, interrogé en 2002 pour le magazine Verba Volent⁸⁴ (périodique du Service de Traduction de la Commission Européenne) :

« D'une part, l'anglais n'est pas seulement la langue de Joyce ou de Yeats..., elle est aussi la langue de Whitehall, c'est-à-dire celle d'un Etat membre qui a choisi [...] de rejoindre la CEE sur le tard et de rester aujourd'hui en dehors de la zone euro. Le moins que l'on puisse dire, c'est que jusqu'ici le Royaume-Uni n'a pas été le fer de lance de l'intégration européenne [...] D'autre part, l'anglais est aussi la langue des Etats-Unis, dont le modèle de développement se distingue sensiblement du nôtre par sa tolérance aux inégalités et qui, par son statut d'hyperpuissance, a une conception pyramidale de l'ordre mondial alors que l'U.E plaide pour un monde plus multilatéral et donc multipolaire. »

Cette idée est partagée par Bernard Cassen, qui semble assimiler la diffusion de l'anglais à l'expression d'une volonté de rapprochement stratégique entre l'Europe et les Etats-Unis :

« Proposer l'enseignement obligatoire de l'anglais, en France ou ailleurs dans l'Union européenne, est une affaire hautement politique, sans grand rapport avec des besoins de communication, et n'a de sens qu'en fonction d'une vision de l'avenir de l'Europe et du monde, et singulièrement des rapports avec les Etats-Unis. » (Le Monde diplomatique, janvier 2005)

Enfin, les auteurs du Projet de Charte européenne du plurilinguisme, (rédigé à l'issue des Assises Européennes du Plurilinguisme les 24 et 25 novembre 2005),

⁸³ En 2002, Pascal Lamy était Commissaire européen, chargé du commerce international.

⁸⁴ http://ec.europa.eu/translation/reading/periodicals/verba_volant/verba12.pdf

formulent de manière on ne peut plus claire la raison qui motive leur rejet d'une telle éventualité :

« Il ne peut y avoir une seule langue pour l'Europe, a fortiori, une telle langue ne peut être la langue de la seule superpuissance actuelle, amie, mais néanmoins extérieure à l'Europe, alors même que cette langue est minoritaire en Europe. »

Le second argument allant à l'encontre de l'emploi de l'anglais comme unique langue officielle de l'Union concerne les aspects culturels du multilinguisme. En effet, si l'Europe peut éventuellement s'accommoder d'une seule langue véhiculaire (l'anglais), il en va tout autrement pour les échanges culturels, dont les particularismes linguistiques sont le premier vecteur.

Pour Claude Hagège, la prééminence de l'anglais implique déjà une uniformisation des relations internationales calquée sur le modèle américain et signe *« la victoire de l'utilitarisme sur les défenseurs de l'exception culturelle »*⁸⁵. Aussi, pour Claire Goyer⁸⁶, *« l'adoption – officielle – d'une langue unique aboutirait à l'appauvrissement de l'Europe, affaiblirait son rayonnement dans le monde et provoquerait tôt ou tard des réactions hostiles à l'Union. »*

Enfin, l'argument de la démocratie linguistique permet également de démontrer que *l'anglais unique langue officielle de l'U.E.* n'a aucune légitimité. L'adoption d'une seule et unique langue serait considérée par beaucoup comme une mesure discriminatoire à l'égard des citoyens de parlant pas l'anglais : d'après les études les plus optimistes, moins de 50 % de la population européenne le maîtriseraient suffisamment pour le pratiquer. Selon Claude Piron, *« si la seule langue utilisée est l'anglais, comme dans le système «multinationales», les personnes dont c'est la langue maternelle bénéficient d'un avantage linguistique par rapport à leurs collègues, qui sont défavorisés du simple fait de leur naissance»*.

⁸⁵ Natacha Polony, 2006.

⁸⁶ Claire Goyer, 2003, *« Oui à une constitution européenne, non à une langue unique »*, DLF n° 208, juin 2003, Paris. http://www.langue-francaise.org/Articles_revue_208.php

Le philologue Bernard Coulie, pour sa part, précise que « *les citoyens européens sont à l'image de leurs langues : uns et pluriels. L'objectif ne doit pas être, dès lors, de leur faire parler à tous la même langue, ni de leur faire dire à tous la même chose.* » (2004 : 140)

En bref, comme le résume François Grin : « *Passer au tout anglais, c'est donc se faire avoir sur toute la ligne.* » (2004 bis)

Toutes ces raisons, qui constituent autant d'obstacles à l'adoption de « l'anglais, unique langue officielle de l'Union », ont amené un certain nombre de linguistes à réfléchir sur le choix d'une autre langue véhiculaire, qui se distinguerait de l'anglais monarchique (ou de toute autre langue de grande diffusion) par sa neutralité. Une langue qui soit transnationale mais n'appartenant à aucune nation, apte à véhiculer les concepts les plus modernes, bref, un idiome universel et artificiel qui transcenderait les revendications politiques et culturelles de ses locuteurs tout en se nourrissant, dans un souci de commodité, de leurs héritages cognitifs respectifs.

Les arguments de ses défenseurs et de ses opposants méritent évidemment d'être développés.

III-1-2) L'hypothèse d'une langue universelle

Compte tenu du nombre relativement important de leurs défenseurs, qui voient en eux l'unique solution aux problèmes du multilinguisme européen, il convient de s'arrêter un instant sur certains de ces idiomes, que nous regrouperons sous le terme générique de *translectes*.

Depuis l'antiquité, l'homme semble avoir nourri le fantasme d'une langue « universelle », culturellement neutre, comprise par chacun, et dont l'apprentissage nécessiterait peu d'efforts.

Ce n'est toutefois qu'à partir de la fin du XIX^{ème} siècle qu'ont commencé à fleurir un certain nombre de langues inventées, rencontrant des succès certes très inégaux, mais qui témoignaient déjà d'une volonté de résoudre le problème de la communication internationale.

L'espéranto est évidemment la plus célèbre, mais d'autres langues moins médiatisées ont, elles aussi, tenté d'apporter une réponse aux problèmes de la communication internationale. Cette notion d'universalité se retrouve d'ailleurs souvent dans le nom même de ces langues, à l'instar du Volapük, par exemple, qui est une déformation des mots « world » et « speak » (monde et langue).

De tels projets voient encore le jour actuellement, si bien que l'on peut dresser une liste *à la Prévert* de ces ambitieuses créations, aux noms parfois aussi poétiques que la démarche qui les inspire⁸⁷ :

Adelfiy, Adjuvilo, Adli, Alteutonik, Altutonish, Anglic, Anglo-franca, Anglo-lat, Apolema Arcaicam esperantom, Ars signorum, Arulo, Auxil, Balta, Basic English, Bolak (ou Langue bleue), Dilpok, Domni, Ekselsioro, Esperanto moderna, Esperido, Europal, Europeo, Extra-lingua, Geographische Sprache, Hom-Idyomo, Idiom neutral, Idiome federal, Ile, Intal, Interglossa, Interling, Interlingu, Interlingua systematic, Internacional, Internasional, Interprète international, Interprète universel, Kosmos, Langue catholique, Langue extra-nationale, Langue fédérale, Langue internationale néo-latine, Langue naturelle, Langue universelle, Langue universelle de l'humanité, Langue universelle symbolique, Langues de Lavagnini Monario, Mondi Linguo, Latino internationale, Latino universale (ou Universal Latein), Lengua universal, Ling, Lingua franca nuova, Lingua italiana infinitiva, Linguum islianum ou Langue Isly, Loglan, Malfasito, Medial european, Meo, Moderna esperanto, Mondea, Mondi-lingue, Mondial, Mondik, Mondlingvo, Mondo, Mondolingue, Munbab ou Munglib, Mundolinco, Neolatino, Nov Latin Logui, Nova Latina, Novial, Novilatin, Nuove-roman, Omnez, Orba, Pan-Arisch, Pan-kel, Panroman ou Universal Ling, Pantos-

⁸⁷ L'art n'est d'ailleurs pas en reste dans cet élan utopique puisque la littérature – en particulier J.R.R. Tolkien et ses « langues des elfes » (Quenya, Telerin, et Sindarin) – ou la musique (notamment Magma, le groupe de rock-jazz psychédélique de Christian Vander, qui chante en Kobaïen) sont à l'origine de « langues » inventées qu'il est parfois même possible d'apprendre sur Internet ou à l'aide de cédéroms !

dîmou-glossa, Parla, Parlamento, Pasilingua, Pasilingua hebraica, Pasilogie, Perfekt, Perio, Popido, Qôsmianî, Reform, Reform-Neutral, Renova, Ro, Romanal, Romangle, Semilatino, Simplo, Slavina, Solresol, Spelin, Spokil, Stipfone, Stoechiophonie, Suma, Ulla, Unilingua, Union Sistem, Unitario, Uniti Langue, Universal, Universal Glot, Universal-Latein, Veltparl, Vindiana, Völkerverkehrssprache, Wede, Weltverkehrssprache, World English.

A noter que parmi les langues artificielles à vocation internationale figure également le Gestuno, sorte d'Espéranto pour sourds-muets.

Loin de nous l'idée de s'étendre sur les raisons justifiant l'échec de ces pseudo-langues : il s'explique en grande partie par la complexité de la grammaire et du vocabulaire dont elles sont constituées (on dit que l'inventeur du Volapük lui-même avait du mal à parler la langue dont il était l'auteur) et par des divergences d'opinions entre leurs créateurs, rassemblés au sein de Cercles plus ou moins obscurs.

La dernière création en date est d'ailleurs très récente et n'a, selon son inventeur, pas d'autre ambition que de divertir celles et ceux qui acceptent de la pratiquer.

Traducteur au Conseil des ministres à Bruxelles, et donc particulièrement conscient des difficultés posées par la multiplication des combinaisons linguistiques, l'Italien Diego Marani a décidé d'apporter une dimension humoristique au débat, en créant un idiome encore plus facile à comprendre que l'espéranto : l'europanto.

« No est Englando, no est Germano, no est Espano, no est Franzo, no est keine known lingua aber du understante ! » assène-t-il pour prouver l'efficacité de sa langue, qu'il présente d'ailleurs comme un canular :

« C'est un gag. Ce n'est pas une langue. Je n'ai pas voulu inventer une langue mais j'ai voulu montrer qu'on pouvait jouer avec elles par le mélange [...] »

Personnellement, je ne crois pas aux langues artificielles et universelles » déclare-t-il le 6 mai 2004, dans un entretien publié sur Internet⁸⁸.

Toutefois, force est de reconnaître qu'avec quelques rudiments d'italien, d'anglais, d'allemand, d'espagnol et de français, il est tout à fait possible de comprendre un texte, même assez long, écrit en europanto.

« L'europanto est le mélange de langues dont le seul but est qu'on se comprenne. Il vise à montrer que les langues sont accessibles, même si on ne les connaît pas. Cela montre aussi que les langues appartiennent aux gens qui les parlent et non aux Etats-Nations et autres institutions politiques et ONG », poursuit Diego Marani.

Défini par son inventeur comme *« un antidote contre l'intégrisme linguistique »*, l'europanto a fait couler beaucoup d'encre et le cercle de ses adeptes ne cesse de s'agrandir, peut-être justement, en raison de son caractère ludique et sans ambition qui le distingue de l'espéranto.

« Nous considérons trop souvent notre langue comme un instrument identitaire alors que les langues sont avant tout un instrument de communication. Elles sont faites pour aller vers les autres [...] La langue est un phénomène naturel qui ne s'arrête pas aux frontières, qui ne respecte pas l'idéologie des Etats. »

Néanmoins, nous allons le voir, le mythe de la langue unique a encore de beaux jours devant lui. Car si l'ambition de Diego Marani ne se limite qu'à la sensibilisation aux dangers de l'hégémonie linguistique, il n'en va pas de même pour les défenseurs de l'espéranto qui nourrissent à l'égard de leur idiome fétiche un espoir de reconnaissance unanime : d'aucuns voient d'ailleurs en lui la solution aux problèmes du multilinguisme européen qui nous intéresse.

Il est vrai que le caractère utopiste très positif de cet idiome, créé en 1887 par le polonais Zamenhof, a de quoi séduire : selon le moteur de recherche Google, plus

⁸⁸ <http://www.europeplusnet.info/article237.html>

de 38 millions de sites internet en abordent le thème de façon plus ou moins complète. Pour la plupart de ses défenseurs, l'Espéranto serait la seule solution valable pour pallier le problème du multilinguisme européen, notamment en raison de la facilité de son apprentissage.

« Si l'Espéranto devient, dès 2007 une langue intermédiaire (langue de relais) pour les interprétations et les traductions, le travail au sein de l'Union européenne sera considérablement simplifié et des économies seront faites. Il n'y aura plus besoin d'interprètes pour chaque couple de langue. Les interprètes traduisant entre l'Espéranto et leur propre langue devraient suffire. Il est démontré que les interprètes et les traducteurs peuvent apprendre rapidement l'espéranto car les mots sont formés à partir de racines internationales, c'est-à-dire principalement à partir du latin et des langues romanes » peut-on lire sur l'un des nombreux sites Internet consacrés à la promotion de l'espéranto⁸⁹.

Selon la même source, l'espéranto conviendrait également comme langue intermédiaire en cas de traduction par ordinateur, car c'est *« une langue exacte et logique avec très peu de synonymes. »* En outre, peut-on lire, *« si l'espéranto devient une langue de travail de l'Union européenne, de plus en plus de monde apprendra cette langue en même temps que les nouvelles générations qui l'apprendront à l'école. »*

A la question de savoir si le vocabulaire de cette langue artificielle est assez riche pour répondre aux besoins d'argumentaires techniques, la réponse paraît évidente pour ses partisans :

« Si l'Union européenne se tourne vers l'espéranto, il faudra créer un bureau de service de terminologie linguistique en collaboration avec l'Universala Esperant-Asocio [car] bien que l'espéranto ait existé depuis 115 ans, des lacunes se font sentir dans certains domaines puisque des mots ou expressions à caractère médical ou socio-politique, relatifs aux procédés techniques [...] sont inexistantes. »

⁸⁹ <http://www.2-2.se/fr/9.html>

L'optimisme de ces militants est tel que ces derniers abordent l'éventualité de son application au futur de l'indicatif :

« Lorsque l'espéranto deviendra la langue de travail de l'Union européenne, de nombreux représentants [...] apprendront rapidement l'espéranto. [...] Lorsque l'espéranto sera devenue la première langue étrangère dans toutes les écoles de tous les pays de l'Union européenne, les enfants [...] pourront, indépendamment de leur langue maternelle, parler, correspondre et se comprendre après un ou deux ans ».

Sur internet, de nombreuses discussions concernant la possibilité d'un recours à l'espéranto comme seule et unique langue officielle de l'union européenne témoignent de l'ardeur avec laquelle les espérantophiles (car tous ne sont évidemment pas espérantophones !) défendent cette éventualité. Il nous paraît dès lors intéressant de reproduire quelques-uns de ces points de vue, issus du débat faisant suite à l'article de Bernard Cassen mentionné plus haut :

Daniel

La solution existe : c'est l'espéranto [...] l'espéranto est très facile à apprendre, il ne privilégie aucun « native speaker », et ferait faire des économies énormes à une organisation comme l'U.E.

Jacques T.

La solution est l'espéranto. Et tout le monde serait à la même enseigne. En plus, l'espéranto enseigné à l'école dès le plus jeune âge se pratique très aisément au bout de moins de deux ans. Et puis, quel symbole de vraie volonté, comme on nous le serine en permanence ! Surtout, cela éviterait de parler le sabir « acculturé » du monde des affaires, dont l'usage confirmerait que l'Europe n'est que prétexte à dérégulation et mondialisation.

Florent D.

L'espéranto est une langue construite (et non artificielle), et c'est de loin la solution la plus avantageuse : notamment parce qu'elle est la plus égalitaire entre ressortissants des différents Etats membres, et entre personnes de niveau socioculturel différent (car elle est extrêmement facile à apprendre). Malheureusement, trop peu de gens prennent au sérieux l'espéranto.

Fedef

Seule une langue non maternelle peut être comprise avec la même finesse par tous les habitants de l'Union qui s'en donnent la peine. Donc, ni le français, ni l'anglais, ni le slovaque, ni le flamand. L'espéranto étant une langue très simple à apprendre, pourquoi pas ?

Ces affirmations tiennent-elles seulement compte des innombrables paramètres qui régissent l'introduction d'une nouvelle langue dans les programmes scolaires, et des divergences importantes que l'on rencontre dans l'enseignement-apprentissage des L2 selon les pays concernés ?

Reste en outre à savoir si l'apprentissage d'une langue étrangère, artificielle de surcroît, est vraiment compatible avec les fonctions d'un parlementaire...

Enfin, comme le souligne Victoria Donovan, « *si des propositions portant sur une langue programmée, comme l'espéranto [...] ont aussi gagné de l'importance, elles semblent également improbables : cela conduirait inévitablement à ce que les hommes politiques parlent une langue différente de celle de leur électorat, manquement grave à la démocratie* ». (2005)

Tous ces arguments n'empêchent pas pour autant les partisans de l'espéranto de faire preuve d'un optimisme excessif et dénué du moindre fondement socio-linguistique. Pire, certains arguments avancés pourraient même nuire à la crédibilité de la thèse qu'ils défendent :

« Après quelques dizaines d'années, l'Union européenne n'aura plus besoin d'interprètes. Le travail s'effectuera ainsi plus sagement, sera plus démocratique et des milliards d'euros seront épargnés⁹⁰. [...] En choisissant l'espéranto comme langue de travail, l'espéranto deviendra si important qu'on l'introduira dans le monde entier dans le cadre de l'éducation générale, même dans les pays anglophones », écrit un internaute en réaction à l'article de B. Cassen.

Anglophone. Le mot est lâché. Car bien au-delà de l'universalité langagière qu'il revendique, l'espéranto est avant tout un moyen non-dissimulé de lutter contre l'anglicisation tant redoutée des grandes institutions européennes.

Or, si la pratique croissante de l'anglais dans les institutions est une réalité qui ne laisse aucune place au doute, les réactions face au phénomène sont radicalement divergentes : solution de facilité à officialiser pour les uns, monstrueux

⁹⁰ Selon le rapport de François Grin sur « L'enseignement des langues étrangères comme politique publique » (Genève, 12 septembre 2005), l'économie réalisée par l'Europe serait alors de 25 milliards d'euros par an !

« linguicide » paneuropéen pour les autres, les débats font rage en ce qui concerne l'éventualité d'une issue basée sur le « tout anglais ».

A l'instar de l'espéranto, qui relève davantage d'un fantasme aux accents romantiques que d'une politique linguistique raisonnée, l'application d'un monolinguisme officiel en faveur de l'anglais demeure donc actuellement impossible.

Compte tenu des impératifs diplomatiques et déontologiques dont l'Europe multiculturelle ne saurait se débarrasser sans ternir son image, l'instauration d'une seule et unique langue officielle (aussi artificielle soit-elle) ne pourrait être envisagée : le multilinguisme est profondément ancré dans les traités et il constitue un principe de base de la politique linguistique des institutions de l'Union sur lequel il est impossible de revenir, comme le souligne Miguel Siguan :

« Si [l'Union européenne] avait adopté dès le début l'anglais et le français comme langues officielles, ce serait aujourd'hui une pratique acceptée et difficile à changer ; en revanche, il semble impossible d'imaginer que l'Union Européenne prenne aujourd'hui cette décision. » (1996 : 152)

Autrement dit, comme le résume Paul-Augustin Deproost dans son admirable introduction de l'ouvrage *Langues : Imaginaires européens*, « le rêve d'une langue auxiliaire de communication unique ne peut pas évacuer l'épaisseur symbolique de la langue enracinée dans l'histoire des valeurs et des idées que l'on prétend défendre ». (2004 : 7)

Pourtant, comme nous l'avons vu, l'Union européenne n'est pas encore en mesure d'assumer la pratique du multilinguisme strict auquel ses institutions aspirent idéalement : pour l'heure, et en dépit de l'énorme travail fourni par les services de traduction et d'interprétation, le personnel fait encore défaut pour garantir une communication efficace parmi les 506 combinaisons linguistiques.

La question qui se pose est donc la suivante : est-il possible de modifier le fonctionnement linguistique de l'Union européenne sans remettre en cause le caractère officiel de chacune de ses 23 langues ?

Peut-on, comme se le demande Gianfranco Dell' Alba⁹¹, *réduire la question de la (non) communication au dilemme suivant : « garantir la démocratie au prix d'un accroissement difficilement supportable des complications et des coûts du système actuel ou garantir un fonctionnement plus normal aux frais de la démocratie » ou bien existe-t-il d'autres voies que le Parlement et les autres institutions de l'Union devraient explorer ? »*

C'est à ces questions que l'on va tenter d'apporter quelques éléments de réponse dans les pages suivantes.

⁹¹ 1997

IV) Solutions alternatives

Si l'éventualité d'une modification du régime multilingue actuel suscite autant de controverses et de polémiques, c'est avant tout (nous venons de le voir) pour d'évidentes raisons idéologiques et de « démocratie linguistique ».

Cependant, c'est surtout la crainte sous-jacente d'une hégémonie linguistique s'effectuant au détriment d'une majorité de langues minoritaires (également dites « moins répandues » si l'on tient à se conformer au jargon linguistico-politiquement correct) qui semble préoccuper les défenseurs les plus acharnés du multilinguisme intégral.

Autrement dit, pour que les choses soient tout à fait claires, une domination des langues parlées par des nations économiquement fortes aux dépens des langues parlées dans les pays jouissant d'un prestige moindre sur l'échiquier international : malgré la meilleure volonté de leurs peuples, « *The roumanian way of life* » ou « *l'exception maltaise* » ne constituent pas encore des modèles très enviés ! Qu'on le veuille ou non, « *la situation actuelle est celle d'une Europe linguistique à deux vitesses : les langues les plus importantes, par le nombre de locuteurs ou le poids économique, cherchent à occuper chacune l'espace le plus large et les autres survivent comme elles peuvent !* » (Giordan, 2002)

Pourtant, sans sombrer dans une simplification excessive du régime multilingue de l'Union (par exemple l'instauration d'une seule langue officielle que nous venons d'évoquer), il serait sans doute opportun de réfléchir de nouveau sur l'application de certaines solutions qui avaient été avancées par le passé, et qui ont sans doute été un peu trop hâtivement rejetées.

Parmi celles-ci, la valorisation des langues européennes autres que l'anglais à l'école, le recours plus systématique à la compréhension passive lors des réunions internationales ou encore la réduction du nombre de langues de travail dans les

institutions, mériteraient probablement d'être repensées et revalorisées, en tenant compte non seulement des problèmes posés par l'augmentation constante du nombre des langues officielles, mais également des revendications de reconnaissance légitime de leurs locuteurs.

IV-1) Pour une (re-)valorisation de l'enseignement des langues européennes à l'école

Pour tenter de résoudre le problème du manque de traducteurs / interprètes pour certaines combinaisons linguistiques que nous avons décrites dans la première partie de notre étude, la politique actuelle consiste généralement à former des locuteurs à grands renforts de stages à l'étranger et autres cours intensifs dans le domaine de la traductologie.

Or, cet enseignement intervient de façon relativement tardive dans le parcours scolaire des futurs employés potentiels : bien souvent, comme nous l'avons vu, les formations de traducteur ou d'interprète ne sont accessibles qu'aux étudiants déjà titulaires d'un diplôme universitaire en langue étrangère, et ce n'est qu'en 3^{ème} cycle qu'il leur est possible d'acquérir le diplôme exigé par les institutions recruteuses.

Un autre aspect de ce problème repose sur le fait que traditionnellement, les langues étrangères proposées dans les établissements secondaires (collège ou lycée) n'offrent pas un choix très étendu. Or, comme le soulignait déjà André Martinet lors d'une allocution au colloque de Fleury le 12 mai 1990, « *la proportion de langues choisies est partiellement due aux possibilités de recrutement des maîtres* » (1992 : 8).

En France, par exemple, un nombre encore largement majoritaire d'établissements se contentent de ne proposer que les langues « de nos voisins », à savoir l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol ou le portugais, qui sont en outre d'anciennes langues à visée colonialiste. Les langues slaves ou baltes, en revanche, ne sont pratiquement jamais accessibles aux lycéens, et l'apprentissage de celles-ci n'est guère encouragé par le Ministère de l'Education Nationale (de « l'éradication

nationale », dirait le député P.-M. Coûteaux). Ajoutons que dans bien des cas, bon nombre d'élèves français choisissent par exemple l'italien en première langue, et l'espagnol en seconde langue, dans un souci de facilité.

Par ailleurs, les rares établissements proposant des langues alternatives – généralement à titre optionnel, d'ailleurs – n'offrent que des cours d'initiation à des idiomes « exotiques » tels que le chinois, le russe, l'arabe ou l'hindi qui (faut-il le rappeler ?) ne sont pas des langues officielles de l'Union.

Pourtant, outre le fait que de nombreuses langues européennes (telles que le grec, le bulgare ou le maltais) présentent un caractère « exotique » susceptible d'attirer les élèves, la demande de main-d'œuvre qualifiée est réelle et les possibilités de carrières nombreuses.

Enfin, il convient également d'évoquer la formation des enseignants eux-mêmes : à l'heure où l'on déplore en France un nombre excessivement limité de places disponibles dans l'Education (phénomène qui s'accompagne d'une difficulté croissante des concours), ne serait-il pas judicieux de proposer de nouvelles filières linguistiques ? Aujourd'hui encore, les seuls CAPES de langue étrangère permettant d'accéder à un poste de professeur titulaire ne concernent que l'allemand, l'anglais, l'arabe, le basque, le breton, le catalan, le chinois, le corse, les créoles, l'espagnol, l'hébreu, l'italien, le néerlandais, le portugais, le russe et le tahitien.

Pire : les enseignants de français langue étrangère (FLE) ne peuvent prétendre au titre de professeur, puisque le Ministère de l'Education Nationale lui-même (dont dépendent d'ailleurs les universités qui assurent leur solide formation) leur refuse encore l'accès au CAPES !

Dans ce contexte, on imagine sans mal que les CAPES de letton, de maltais ou de slovaque ne sont pas près de voir le jour sur le territoire français.

Les conséquences de cette politique, qui peut sembler archaïque à bien des égards, sautent aujourd'hui aux yeux : alors qu'une écrasante majorité d'élèves

(collège et lycées confondus) se révèlent incapables de citer l'ensemble des pays européens, on déplore la prédominance de l'anglais et le manque de professionnels de la traduction maîtrisant les langues abusivement qualifiées de « rares »⁹².

Aussi serait-il souhaitable, à l'heure où la diversité semble être le mot d'ordre de l'Union européenne, de renforcer l'enseignement de la langue de tous nos partenaires européens et d'instaurer enfin une véritable politique du pluralisme ne se limitant pas à de simples discours démagogiques. Comme l'affirme le linguiste Gilbert Dalgalian, « *c'est en proposant des échanges d'enseignants sur une très grande échelle et des partenariats de classes et d'écoles absolument généralisés à travers l'Europe, que l'on peut le mieux promouvoir la diversité des langues et leur choix volontaire.* » (2000 : 136)

L'idée d'un enseignement privilégiant les langues autres que celles des « super puissances » n'est d'ailleurs pas tout à fait neuve, comme en témoigne ce constat du poète-essayiste Jacques Darras :

« Il faut en convenir : la situation ne changera que si l'éducation européenne change. C'est justement ici que les volontés cessent. Il est en effet plus facile pour les puissances européennes majeures de concéder des avantages aux petites langues nationales que de se pencher sur le problème d'économie linguistique générale. Dans ce suspens paralysant, il n'est pas étonnant que l'anglais l'emporte. » (2001 : 172)

Le sénateur Jacques Legendre, auteur d'un rapport sur l'enseignement des langues remis en 2003 au président de la République, avait lui-même demandé qu'un choix soit proposé entre plusieurs « premières langues » à l'exclusion de l'anglais, compte tenu du fait que son apprentissage interviendrait plus tard, de toute façon.

⁹² Sur son site Internet, l'Université de Montpellier III propose l'apprentissage de trois « langues rares » (sic) : l'occitan, le grec moderne et le... chinois !!!
http://www.univ-montp3.fr/scuio/dossiers/langues_rares.php

Les tableaux suivants, qui présentent l'ensemble des 23 langues officielles de l'Union européenne permettent d'illustrer non seulement les principales différences entre les différents groupes (ou familles) auxquels elles se rattachent, mais également les similitudes évidentes entre les langues d'une même famille.

Nous y avons également fait figurer le nombre global des locuteurs pour chacune des langues, en tenant compte du fait que les aires linguistiques transcendent les frontières étatiques, (certaines langues, comme l'anglais ou le français sont reconnues en tant que « langue officielle » dans plusieurs pays) et que certains pays (comme la Finlande, la Belgique, Malte ou l'Irlande) possèdent plusieurs langues officielles.

Ce regroupement des locuteurs, qui permet également une lecture plus claire des pratiques langagières en Europe, exclura bien entendu les langues qui ne sont pas considérées comme « officielles » par l'Union : les quelques 28,8% de lettons russophones, par exemple, ne seront donc pas comptabilisés.

De plus, en raison des difficultés qu'implique le recensement de tous les locuteurs de toutes les langues parlées dans chaque pays, les chiffres excluent également les minorités s'exprimant dans une langue n'étant pas reconnue comme « officielle » dans le pays où vivent leurs locuteurs : en clair, les finlandais parlant suédois sont comptabilisés puisque le suédois est reconnu comme langue officielle en Finlande. En revanche, un français uniquement hispanophone ne sera pas compté, même si l'espagnol fait bien partie des langues officielles de l'U.E.

Notons que les locuteurs bilingues ne seront comptabilisés qu'une seule fois : 95,4% des Maltais seront donc considérés comme maltophones, même si la grande majorité d'entre eux est également anglophone et / ou italophone.

Ceci explique pourquoi, dans chaque tableau, le nombre de locuteurs sera toujours inférieur à celui de la population totale.

La plupart des données figurant dans chaque tableau ont été réalisées à partir des chiffres proposés par Jacques Leclerc, sur son site Internet⁹³. Il est évident, compte tenu de la fluctuation des données selon la source d'où elles sont issues, ou encore de l'année durant laquelle les sondages ont été effectués, que les chiffres figurant ci-dessous ne sont pas toujours tout à fait exacts.

Ils permettent toutefois de donner un aperçu global de la répartition des langues européennes et une évaluation relativement fidèle du nombre de leurs locuteurs (les données les plus anciennes datent de 2001).

Langues Germaniques	Population	locuteurs	« Bonjour ! »
- Allemand	80 millions	92%	<i>Guten Morgen</i>
- (Autriche)	8,1 millions	97%	
- Anglais	68,6 millions	94,4%	<i>Good morning</i>
- Danois	5,5 millions	92%	<i>God morgen</i>
- Néerlandais	16,2 millions	87,5%	<i>Goedemorgen</i>
- Suédois	9 millions	92,1%	<i>Gog morgon</i>
Total	179,3 millions	167 millions	

Langues Romanes	Population	locuteurs	« Bonjour ! »
- Espagnol	40,4 millions	72,8%	<i>Buenos días</i>
- Français	61,4 millions	82%	<i>Bonjour</i>
- Italien	57,6 millions	87%	<i>Buon giorno</i>
- Portugais	10,4 millions	96%	<i>Bom dia</i>
- Roumain	24,2 millions	83,8%	<i>Bună ziua</i>
Total	194 millions	160 millions	

Langues Slaves	Population	Locuteurs	« Bonjour ! »
- Bulgare	7,8 millions	80%	<i>Здравейте</i>
- Polonais	38,6 millions	97%	<i>Dzien dobry</i>
- Tchèque	10,3 millions	96%	<i>Dobře rano</i>
- Slovaque	5,2 millions	85%	<i>Dobré rano</i>
- Slovène	1,9 millions	88%	<i>Dobro jutro</i>
Total	63,8 millions	59,6 millions	

⁹³ <http://www.tlfq.ulaval.ca/AXL/index.shtml>

Langues Ouraliennes	Population	locuteurs	« Bonjour ! »
- Estonien	1,3 millions	68%	Tere hommikust
- Finnois	5,2 millions	92,1%	Hyvää huomenta
- Hongrois	10,5 millions	90%	Jó reggelt
Total	17 millions	15,11 millions	

Langues Baltes	Population	locuteurs	« Bonjour ! »
- Letton	2,3 millions	58,7%	Labrit
- Lituanien	3,4 millions	83,4%	Labas Rytas
Total	5,7 millions	4,18 millions	

divers	Population	locuteurs	« Bonjour ! »
- Grec	10,6 millions	90%	Kalimera
- Irlandais	57,6 millions	?	Dia Dhuit
- Maltais	400.000	95,4%	Merhba

Parmi toutes ces langues, dont le regroupement met clairement en évidence les similitudes et les différences qui les rapprochent ou au contraire les éloignent, sans doute serait-il possible de proposer aux jeunes européens une offre plus étendue dans les langues étrangères enseignées à l'école. En effet, alors que l'on se réjouit de la diversité des pratiques langagières européennes, cette dernière n'est absolument pas représentée dans l'enseignement si l'on en juge par le dernier sondage Eurobaromètre concernant « les Européens et les langues »⁹⁴, qui fut réalisé durant les mois de mai et juin 2005.

Menée dans les 25 Etats membres de l'Union ainsi que dans les pays adhérents de l'époque (La Bulgarie et la Roumanie), cette enquête concernant près de 30.000 personnes âgées de plus de 15 ans nous renseigne principalement sur la langue maternelle des européens, sur les autres langues qu'ils connaissent, ainsi que sur leurs compétences linguistiques.

Sans trop entrer dans le détail de ces nombreuses données, on se contentera de souligner quelques conclusions qui nous paraissent pertinentes dans le cadre de notre étude :

⁹⁴ Eurobaromètre spécial 237, Commission européenne, septembre 2005.

- La moitié (50%) des citoyens des Etats membres se déclarent capables de parler une langue étrangère avec suffisamment d'aisance pour soutenir une conversation.
- Selon les pays, la proportion de citoyens qui en sont capables varie considérablement. C'est d'ailleurs dans les Etats membres relativement petits que l'on relève les meilleures compétences linguistiques : ainsi, 99% des Luxembourgeois, 93% des Lettons et des Maltais et 90% des Lituaniens connaissent au moins une langue étrangère.
- Globalement, c'est sans surprise l'anglais qui reste la langue étrangère la plus largement parlée, et cette position ne cesse de se renforcer : 34% des européens dont ce n'est pas la langue maternelle maîtrisent cette langue. A contrario, seuls 30% des anglophones natifs sont capables de soutenir une conversation dans un idiome autre que le leur.
- L'anglais (34%), suivi de l'allemand (12%), du français (11%), de l'espagnol (5%), et de l'italien (2%) représentent l'essentiel des langues étrangères maîtrisées par les européens. Les autres langues officielles de l'Union ne sont donc pratiquement jamais étudiées en tant que langue étrangère.

Au regard de la diversité linguistique de l'Union européenne, ces chiffres peuvent sembler alarmants : sur les 27 langues officielles que compte l'Union, moins d'un quart bénéficient d'une diffusion suffisamment large pour leur permettre d'être comprises par le plus grand nombre. On ne peut que s'étonner de voir qu'une langue telle que le polonais, parlée par 97% d'une population évaluée plus de 38 millions d'habitants, ne soit pas davantage enseignée dans les écoles européennes ! Cette remarque pourrait d'ailleurs aussi bien s'appliquer à d'autres idiomes tels que le Tchèque ou le Hongrois, parlés chacun par près de 10 millions de locuteurs natifs.

Sans doute ne faut-il pas chercher plus loin les raisons qui expliquent la pénurie de traducteurs et d'interprètes dont se plaint aujourd'hui l'Union

européenne : nul besoin d'être grand pédagogue pour savoir que l'apprentissage scolaire d'une langue étrangère constitue un préalable indispensable à sa maîtrise en tant que professionnel. Or, comme nous l'avons montré en première partie de cette étude, la formation des traducteurs et des interprètes n'intervient en général qu'au niveau universitaire. Par conséquent, sans doute serait-il judicieux d'élargir les palettes linguistiques proposées aux collégiens et lycéens européens.

Tant que ces déséquilibres – que rien ne justifie d'un point de vue culturel – ne seront pas résolus, le phénomène de babélisation tel qu'il est aujourd'hui perçu ne fera que perdurer. Toutefois, en admettant que des décisions soient prises et appliquées dans ce sens, il faudra encore patienter de nombreuses années avant d'en percevoir les éventuels effets. Aussi, dans l'attente d'un hypothétique *commerce linguistique équitable* qui ne laisserait aucune langue sur le banc de touche, et qui permettrait à chacune d'entre elles d'être effectivement représentée dans les institutions européennes, d'autres propositions ont été évoquées par les linguistes. Parmi celles-ci, la solution de l'intercompréhension semble rencontrer un certain nombre d'adeptes.

IV-2) Développement de l'intercompréhension dans les institutions européennes

Comme en témoigne le précédent tableau, les différentes langues officielles appartiennent à des familles linguistiques variées : des langues germaniques, romanes, slaves, ouraliennes et baltes côtoient ainsi des langues isolées comme l'irlandais, le grec ou le maltais. Or, il se trouve que les langues appartenant à la même famille linguistique présentent bien souvent des similitudes telles qu'il est parfois relativement simple, pour le locuteur monolingue d'une langue donnée, de comprendre un texte rédigé ou un discours prononcé dans un idiome étranger mais appartenant à la même famille que celui qu'il parle.

Pour Françoise Ploquin, rédactrice en chef du Français dans le Monde⁹⁵ (revue réputée pour la qualité de ses articles liés à la didactique des langues étrangères) il existe dont ce que l'on pourrait nommer des passerelles entre les langues d'une même famille, qui rendent celles-ci intercompréhensibles : « *Pour un locuteur de langue romane, les autres langues de la famille sont plus immédiatement transparentes que les autres. Il en va de même pour les locuteurs de la famille des langues slaves – russe, polonais, tchèque, serbo-croate et bulgare – et pour ceux de la famille des langues germaniques – anglais, allemand et néerlandais. Cette notion de familles de langues, les Scandinaves l'ont bien comprise, et depuis longtemps : un Danois, un Norvégien et un Suédois se comprennent en parlant chacun sa langue. [...] Voilà près d'un siècle que, dans chacun de ces trois pays, on enseigne à l'école les bases de la grammaire des langues des deux autres.* » (2005)

Ce constat est d'ailleurs partagé par de nombreux linguistes. Non sans un certain lyrisme, le linguiste David Dalby soulignait dès 1992 le fait que « *nos langues humaines, loin d'être des entités séparées, sont des parties intégrantes et interdépendantes d'une galaxie de communication, où la voix de chaque personne est une étoile.* » (1992 : 23)

A peine plus tard, Miguel Siguan, estimait quant à lui que « *certaines langues parlées en Europe sont si ressemblantes entre elles – par exemple le tchèque et le slovaque, ou le serbe et le croate, voire le danois et le norvégien – que l'intercommunication entre leurs locuteurs ne présente pas de difficulté particulière.* » (1996 : 12)

Dès lors, ne pourrait-on pas s'inspirer de ce système et tenter de l'appliquer à l'Europe entière ? En effet, mise à part la Scandinavie, bien rares sont les régions européennes dans lesquelles est encouragée la compréhension des langues appartenant à la même famille que la langue nationale. Or, comme le souligne Umberto Eco, « *une Europe de polyglottes n'est pas une Europe de personnes qui parlent couramment de nombreuses langues, mais, dans le meilleur des cas, de personnes qui peuvent se rencontrer en parlant chacune sa propre langue et en*

⁹⁵ Revue de la fédération internationale des professeurs de français – FLE (Français langue étrangère).

comprenant celle de l'autre, sans pour autant être capables de la parler couramment »⁹⁶.

En France, par exemple, une simple sensibilisation précoce (par exemple à l'école primaire voire maternelle) aux autres langues latines telles que l'italien ou l'espagnol pourrait remplacer avantageusement les cours d'éveil à l'anglais, dont l'efficacité n'a d'ailleurs pas encore été clairement démontrée.

De manière générale, comme le soulignait Jacques Darras – non sans une ironie plaisante – en 2001, *«l'effort pourrait utilement porter vers plus de compréhension mutuelle [entre les grandes aires linguistiques de l'Europe]. Pragmatiques, les Scandinaves y ont déjà pensé. [...] Peu d'efforts sont en revanche notables du côté des Latins. A-t-on jamais vu des Français s'accoutumer massivement à l'Italie ou à l'Espagne autrement que par le goût des cuisines et des parfums ? »*

Depuis une dizaine d'années pourtant, de sérieuses recherches ont été effectuées dans le domaine de l'intercompréhension (ou, si l'on préfère, le fait de comprendre une langue sans vraiment la parler). De nombreuses observations et expérimentations ont notamment été permises grâce à des programmes de coopération interuniversitaires avec des équipes étrangères : des projets tels que *Galatea*, sous la responsabilité de Louise Dabène (Université Stendhal ; Grenoble-III), ou *Eurom4*, sous la direction de Claire Blanche-Benveniste (Université de Provence ; Aix-Marseille I), ont ainsi permis de démontrer qu'en très peu de temps, un locuteur d'une langue romane peut parvenir à comprendre le sens d'un texte dans trois autres idiomes de la même famille ! En outre, comme le précise Jacques Darras, *« s'il y a un désir ou un besoin de communiquer, la langue n'est pas un obstacle et quelques rares notions suffisent à réussir une communication plus riche que ce que, en théorie, ces notions ne permettraient. »*

⁹⁶ Eco, U., 1997, *La recherche de la langue parfaite dans la culture européenne*. Paris, Seuil, Collection « Points ».

En ce qui concerne plus précisément la communication au sein des institutions européennes, dont les difficultés ont largement été détaillées dans les pages précédentes, ce système de l'intercompréhension pourrait rendre des services non négligeables aux services de traduction et d'interprétation. En effet, comme l'explique F. Ploquin, « *dans la technique de l'intercompréhension, chacune des parties étant à l'écoute de l'autre, la production en langue étrangère devient inutile. La partie la plus difficile de l'apprentissage, celle qui met en branle les mécanismes les plus complexes, se trouve ainsi supprimée. Le gain en temps et en efforts est considérable. [...] L'attention n'est mobilisée que dans les phases d'écoute et, de ce fait, la fatigue est réduite. Chaque locuteur peut ainsi s'exprimer de façon précise et nuancée. Et, au niveau politique, tant européen qu'international, cet apprentissage engagerait une dynamique de multipolarité et de démocratie linguistique face à l'hyperpuissance et à la langue unique.* »

Aux yeux de certains, l'intercompréhension constituerait même l'unique solution aux problèmes de la babélisation de l'Europe. Par exemple, en réaction à l'article de B. Cassen mentionné dans un chapitre antérieur⁹⁷, deux internautes se sont montrés très enthousiastes face à cette éventualité :

A. Delaprade

J'entendais l'autre jour sur la télévision helvétique un Suisse Allemand discuter avec un Suisse Romand : chacun s'exprimait dans sa propre langue et chacun comprenait l'autre. Voilà quel devrait être le fonctionnement linguistique de l'Europe. Dans l'apprentissage des langues, on n'insiste pas assez sur l'intercompréhension et, pour contribuer à son développement, les télévisions devraient pratiquer le sous-titrage et non le doublage pour habituer les européens à entendre les autres langues.

Bara-Gwin

L'éternel débat linguistique français, subtil mélange de jalousie et de sentiment de supériorité. [...] Comme le dit A. Delaprade, une solution est le multilinguisme passif = capacité à comprendre une langue et à répondre dans la sienne, ou dans une autre que l'on maîtrise activement. On pourrait y arriver sans trop de peine en Europe.

D'après Bernard Cassen, justement, le développement de l'intercompréhension pourrait même aboutir au renforcement de la position des

⁹⁷ B. Cassen, 2005, « *Un monde polyglotte pour échapper à la dictature de l'anglais* », in *Le monde Diplomatique*, janvier 2005.

langues européennes face à l'anglais dominant. Selon lui, « *si des Etats de langues romanes prenaient la décision de promouvoir ensemble dans leurs systèmes éducatifs respectifs des méthodes d'apprentissage de l'intercompréhension, ces langues pourraient conjointement acquérir un statut mondial de cohypocentralité avec l'anglais.* » Le journaliste estime par ailleurs que, d'ici une vingtaine d'années, les « romanophones » susceptibles de se comprendre pourraient même représenter plus de 1,3 milliards de locuteurs !

Pourtant, en dépit de l'enthousiasme que suscitent les applications pratiques d'une compétence paneuropéenne dans l'intercompréhension, des difficultés demeurent dans l'instauration des programmes scolaires qui permettraient d'y parvenir : « *La diffusion de telles méthodes dans le système éducatif bute sur un obstacle de taille, déplore F. Ploquin. Elles n'ont pas droit de cité dans la définition des politiques officielles d'enseignement des langues, et donc dans la formation des professeurs. Préparés à n'enseigner qu'une langue étrangère, convaincus que leur mission est de la transmettre à leurs élèves dans son intégralité, les maîtres ne peuvent que rechigner à l'enseignement, à leurs yeux réducteur, d'une compétence partielle : [...] l'intercompréhension fait en effet largement appel aux vertus de l'à peu près, qui permet d'avancer, et à la débrouillardise.* »

C'est peut-être un peu de cette débrouillardise, justement, qui fait actuellement défaut aux institutions de l'Union européenne, soucieuses de préserver à tout prix son multilinguisme de principe. Refusant de renoncer – même partiellement – à des idéaux dont plus personne n'ignore le caractère irréaliste dans l'état actuel de la situation (l'interprétation simultanée assurée dans les 506 combinaisons linguistiques pour toutes les réunions de la Commission et du Parlement), l'Europe se trouve confrontée à des problèmes logistiques dont elle ne peut plus dissimuler l'ampleur.

Toutefois, comme nous allons le voir dans le chapitre qui suit, une dernière piste de réflexion mériterait peut-être d'être explorée, avant que le multilinguisme officiel de l'Union ne soit définitivement considéré comme une douce utopie, et que

les rouages d'une machine grippée depuis les derniers élargissements n'en décrédibilisent totalement l'ambition multiculturelle.

IV-3) Le compromis possible d'une « limitation démocratique » : les mandats linguistiques.

Parmi tous les grands organismes internationaux, l'Union européenne est celui qui compte le plus grand nombre de langues officielles, comme le rappelle Miguel Siguan⁹⁸ dans une brève description des régimes linguistiques des principales organisations mondiales :

« Hormis l'Union Européenne, aucun organisme international n'a adopté la politique qui consiste à utiliser systématiquement toutes les langues de tous les pays membres. Le Conseil de l'Europe et l'OECD (Organisation Européenne de Coopération et de Développement), deux organisations que l'on peut considérer comme typiquement européennes, ont pour langues officielles l'anglais et le français ; l'OECD d'une façon stricte, le Conseil de l'Europe utilisant parfois d'autres langues. L'OTAN, qui a son siège à Bruxelles, utilise également l'anglais et le français, alors que l'EFTA n'emploie que l'anglais.

L'ONU a cinq langues officielles [six en vérité] ou cinq langues de travail si l'on préfère les nommer ainsi : l'anglais, le français, l'espagnol, le russe et l'arabe [et le chinois]. Il en va de même pour les organisations internationales liées à l'Union Européenne, dans l'activité quotidienne de l'Organisation des Nations Unies beaucoup moins de langues interviennent : dans les bureaux de New-York on n'utilise pour ainsi dire que l'anglais, à l'UNESCO à Paris, seuls le français et l'anglais sont utilisés. » (1996 : 152)

⁹⁸ 1996

C'est sans doute en partie pour cette raison qu'en 1995, au cours de la présidence française de l'E.U, le gouvernement français avait proposé (sans succès) une restriction du nombre de langues de travail au sein des institutions européennes.

Cette idée avait d'ailleurs déjà été suggérée quelques années auparavant par des linguistes tels que le professeur Haarmann, qui proposait dès 1991 l'adoption d'un « multilinguisme sélectif ». Cette proposition s'inscrivait d'ailleurs dans le prolongement direct d'un avis politique du Parlement européen signé par M. Otto Habsburg en 1982, et selon lequel « *on [pouvait] parfaitement concevoir que dans un délais de quinze ans, les citoyens de la Communauté auront acquis « par la force de l'habitude », à tous les niveaux de la société, la maîtrise des langues officielles qui, selon votre rapporteur, devraient être l'anglais, le français (et, après l'élargissement, l'espagnol) et contribueront ainsi davantage que par le passé à faire triompher la cause économique et politique de la Communauté* ». (1982 : 24)

Ces propositions ont évidemment été rejetées pour les raisons idéologiques que l'on connaît.

Pourtant, à en juger par les pratiques de traduction et d'interprétation dans les institutions telles que le Commission et le Parlement, on est forcé d'admettre que dans les faits, le multilinguisme est loin d'être systématiquement appliqué dans toutes ses combinaisons, et que certaines langues y sont plus officielles que d'autres : « *Toutes les langues sont égales aux yeux du discours PLC, [...] mais du point de vue de leur valeur, dans leurs fonctions comme dans les représentations, les langues sont profondément inégales* », nous rappelle L.-J. Calvet⁹⁹.

Ces différences de traitement – sur lesquelles nous nous sommes longuement arrêtés – s'expliquent principalement, comme on l'a vu, par les difficultés techniques qu'impliquerait le respect d'une parfaite démocratie linguistique : par exemple, bien que les quelques 785 membres au Parlement européen aient théoriquement le droit¹⁰⁰ de s'exprimer dans l'une des 23 langues officielles de leur choix, on imagine

⁹⁹ « *Mondialisation, langues et politiques linguistiques* » *Le versant linguistique de la mondialisation*.

¹⁰⁰ Selon l'article 138 du règlement du Parlement européen

bien que l'interprétation n'est pas systématiquement assurée pour autant dans chacune des 506 combinaisons. Le nombre de langues de travail est naturellement limité pour d'évidentes raisons pratiques, et rares sont les parlementaires qui oseraient d'ailleurs se plaindre de cet état de fait.

« Même à condition d'être animé des sentiments les meilleurs et d'être disposé à dépenser beaucoup d'argent, il n'est plus possible, dans une Union élargie, d'envisager l'utilisation de toutes les langues officielles, comme langues de travail à part entière. », déclarait Hugo Baetens Beardsmore bien avant les derniers élargissements. (1995 : 11)

Néanmoins, pour bon nombre d'Européens, la reconnaissance légale d'un nombre restreint de langues de travail (par exemple six, comme c'est le cas à l'ONU, voire huit) serait considérée comme une atteinte à la sacro-sainte diversité linguistique de l'Union pour des raisons que nous avons déjà évoquées :

« En décembre 1994, le ministre français des Affaires européennes Alain Lamassoure a avancé l'idée de réduire le nombre de langues de travail à cinq : anglais, français, allemand, espagnol et italien, c'est-à-dire les langues les plus parlées en Europe, nous rappelait L.-J. Calvet¹⁰¹. Aussitôt, la France fut accusée de vouloir mettre sur pied un directoire de cinq langues et d'assassiner les petites langues. »

Parmi les accusateurs figurent évidemment une grande partie des professionnels de la traduction et de l'interprétation qui, peut-être dans le souci bien compréhensible de préserver leur secteur d'activité en pleine effervescence depuis les derniers élargissements, refusent catégoriquement une telle éventualité.

Ainsi, sur le site Internet de la DGI (le plus grand service d'interprétation du monde), les difficultés posées par le multilinguisme officiel de l'Union sont occultées par une valorisation systématique de sa dimension culturelle et économique :

¹⁰¹ « Casse-tête linguistique », in *Le français dans le monde* n°326, mars-avril 2003.

« Un des plus grands atouts de l'Union sur le plan international, c'est sa capacité de communiquer avec presque toutes les régions du monde dans leur propre langue. »

En ce qui concerne l'éventualité d'une réduction du nombre de langues afin de réduire les coûts exorbitants de l'interprétation dans les institutions européennes, le site Internet de la DGI estime que son application serait rendue difficile pour des raisons telles que *« la difficulté politique de décider quelles langues utiliser »*, ou encore ... *« le coût relativement peu élevé des services linguistiques »* !

Ces arguments, dont la pertinence prête parfois à sourire, n'apportent cependant aucune réponse au problème. En outre, ils ne s'appliquent en aucune manière à la réduction du nombre de langues telle que nous l'entendons.

Ils nous semblent d'autant plus irrecevables que la proposition de montage que nous allons maintenant formuler afin de limiter le nombre de langues employées dans les institutions européennes, ne remet nullement en cause le caractère officiel de chacune des 23 langues de l'Union.

Bien au contraire, elle serait plutôt de nature à redynamiser la diversité linguistique de l'Europe, qu'un protectionnisme institutionnel à la fois excessif et contreproductif affaiblit paradoxalement, comme le soulignait habilement Jacques Darras¹⁰² : *« A l'entrée du vingt-et-unième siècle, nous voici, en Europe, dans une situation contradictoire. Dépossédés de notre héritage par manque d'une mesure linguistique commune dont nous avons rendu impossible l'avènement, par fractures et fragmentations en une multiplicité de langues nationales hostiles les unes aux autres, nous sommes aujourd'hui incapables de nous exprimer, comme aiment à dire les commentateurs politiques, d'une seule voix. »*

Pourtant, afin de simplifier les problèmes liés à l'interprétation dans les institutions telles que la Commission ou le Parlement, il est tout à fait envisageable

¹⁰² 2001.

de réduire le nombre de langues de travail sans pour autant remettre en cause le caractère « officiel » de chacune d'elles.

Pour cela, la solution envisagée par L.-J. Calvet consistant à utiliser les langues « à tour de rôle » mérite une attention particulière.

En effet, comme nous l'avons démontré en première partie de cette étude, les pays européens ne disposent pas tous des mêmes compétences en ce qui concerne la formation de leurs traducteurs et de leurs interprètes. En outre, les derniers élargissements ont eu pour conséquence d'augmenter considérablement non seulement le nombre de langues officielles (qui passe de 10 à 23), mais également le nombre de familles linguistiques, qui passe de 3 à 8 !

Or, paradoxalement, c'est justement cette explosion du nombre des familles linguistiques qui permet de justifier aujourd'hui le recours aux « mandats linguistiques » auxquels L.-J. Calvet a fait allusion à de nombreuses reprises. Car s'il était délicat d'élire un nombre restreint de langues de travail parmi 11 langues appartenant à 3 familles linguistiques distinctes (germanique, romane + langue grecque), le choix s'avère beaucoup plus facile entre 23 langues issues de 8 familles.

A ce jour, les 23 langues officielles de l'Union européennes sont réparties de la façon suivante :

Familles linguistiques	Langues de l'U.E	Nombre de pays de l'U.E où au moins l'une d'entre elles est officielle
Germanique	Allemand, anglais, danois, néerlandais, suédois	11
Romane	Espagnol, français, italien, portugais, roumain	6
Slave	Bulgare, polonais, tchèque, slovaque, slovène	5
Balte	Letton, lituanien	2
Ouralienne	Estonien, finnois, hongrois	3
Grec	grec	2

Sémitique	Maltais	1
celtique	Irlandais	1

En observant ce tableau, on s'aperçoit que les langues sont réparties de telle manière qu'il est tout à fait possible d'établir des « mandats linguistiques équitables », qui permettraient non seulement de réduire à 4 ou 5 le nombre de langues de travail sans qu'aucun pays ne se sente linguistiquement défavorisé, mais également de permettre aux pays dans lesquels les formations des traducteurs et des interprètes sont les moins développées de bénéficier d'un report dans leur préparation.

En effet, on remarque à la lecture de ce tableau que les trois principales familles linguistiques (germanique, romane et slave) regroupent chacune 5 langues officielles.

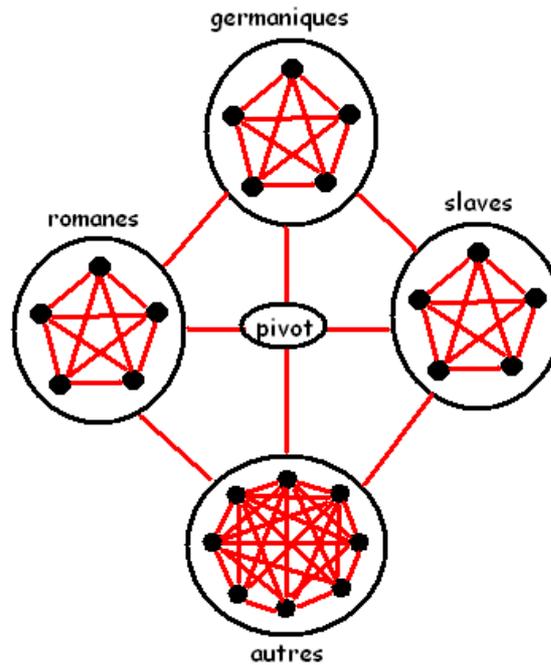
Par ailleurs, les 8 langues restantes (qui sont également les moins répandues), sont réparties dans 5 familles distinctes, dont trois ne contiennent pour l'instant qu'une seule langue.

Dès lors, sans doute est-il possible d'envisager des « mandats linguistiques » en ne considérant plus seulement les langues en tant qu'idiome individualisé, mais en tenant également compte des familles linguistiques auxquelles ces dernières se rattachent. Durant une période limitée, seules quelques langues (4 ou 5, par exemple) pourraient faire office de langues de travail.

Concrètement, les 15 langues également réparties dans les 3 principales familles linguistiques (5 X 3, donc) pourraient cohabiter à tour de rôle avec une (ou deux) des 8 langues restantes, selon des configurations telles que par exemple :

- **mandat 1** : allemand – espagnol – bulgare – grec – (maltais)
- **mandat 2** : anglais – français – polonais – estonien – (finnois)
- **mandat 3** : danois – italien – tchèque – letton – (hongrois) ; etc.

Ainsi, loin de nuire à leur représentativité, l'adoption d'un tel régime permettrait aux idiomes les moins répandus de cohabiter provisoirement et successivement avec des langues de diffusion internationale : propulsées temporairement sur le devant de la scène linguistique européenne, ces « petites langues » bénéficieraient d'une promotion inespérée qui favoriserait très certainement leur apprentissage.



Un tel schéma, qui appelle bien entendu des précisions qu'il ne nous appartient pas de développer (comme par exemple la durée exacte des mandats), permettrait en outre de réduire considérablement le nombre des combinaisons linguistiques en jeu lors des réunions parlementaires, et donc le coût de l'interprétation.

On pourrait d'ailleurs envisager que les économies ainsi réalisées soient réinvesties dans la formation des traducteurs et interprètes travaillant avec ces « petites langues » : les professionnels provisoirement non sollicités (le temps d'un mandat ne favorisant pas les combinaisons pour lesquelles ils ont été formés) pourraient être mis à profit pour la formation de leurs futurs confrères, dans les universités où un grand nombre de combinaisons langagières ne sont pas encore disponibles.

Il conviendrait bien entendu de conserver au moins une langue pivot (l'anglais ?) afin de garantir une parfaite communication entre toutes les langues, y compris les plus éloignées.

En outre, des aménagements seraient également à prévoir afin d'éviter les redondances dans les combinaisons : des langues telles que le tchèque et le slovaque, compte tenu de leurs très grandes similitudes, pourraient par exemple être considérées comme une seule et même langue. De même, dans un souci de promotion de la diversité, il serait judicieux d'interdire la présence simultanée de langues officielles telles que le maltais et l'anglais, ou encore le suédois et le finnois dans un même mandat.

Dans une telle configuration, l'usage de chacune des langues officielles serait donc uniquement réservé à la rédaction des accords qui lient tous les pays membres, alors que pour la préparation et l'exécution de ces accords (au Parlement et à la Commission), seules les langues de travail seraient utilisées.

Reste enfin à définir dans quel contexte un tel procédé pourrait être essayé à titre expérimental avant de l'appliquer, dans l'hypothèse de son bon fonctionnement, à l'ensemble des institutions européennes...

Conclusion

En doublant quasiment le nombre de langues officielles, qui a bondi de 11 à 20 en 2004, l'U.E. a attiré l'attention sur l'importance de leur rôle. Cette impression de surnombre (on avait alors parlé de « big bang linguistique») s'est d'ailleurs confirmée en 2007, avec l'arrivée du bulgare, du roumain et de l'irlandais comme langues officielles, d'autant plus que les langues des pays de l'Est sont généralement mal connues des autres membres de l'Union.

Tous les jours, des dizaines d'articles, d'ouvrages, de mémoires et peut-être même quelques thèses, sont rédigés à propos du multilinguisme de l'Europe. Les colloques et autres conférences tenus chaque année à travers le monde sur ce thème se comptent quant à eux par dizaines. Jamais, sans doute, le multilinguisme n'aura été autant débattu, décrit, expliqué et controversé que durant cette dernière décennie.

A la fois politique, économique et profondément culturelle, la question des langues – aussi brûlante que passionnante – fait l'objet de réflexions tellement nombreuses que le profane se perd bien souvent dans le magma d'informations qui lui sont communiquées par les médias. Pour le spécialiste, la quantité de productions orales ou écrites consacrées au sujet est si abondante qu'il est impossible d'en embrasser l'ensemble.

Dans cette masse de publications, dont la qualité varie considérablement selon les sources, un tri est nécessaire pour le chercheur désireux d'approfondir le problème sur lequel il décide de se pencher, d'ailleurs sans trop savoir sur quel terrain glissant il s'engage : les articles de presse généralistes, et dont le contenu frôle parfois la désinformation, côtoient des ouvrages scientifiques témoignant de recherches très poussées de la part de leurs auteurs. Les argumentaires les plus simplistes ou idéalistes se partagent les rayons des bibliothèques avec des volumes au contenu austère, distillant une prose jargonneuse à laquelle le commun des mortel ne peut être qu'hermétique. Aux images d'Epinal décrivant une Europe

polyglotte « unie dans sa diversité » s'opposent enfin des exposés plus alarmistes, solidement étayés, et décrivant une réalité bien plus complexe et dérangeante.

Car si l'objectif de l'Europe consiste effectivement à tendre vers une parfaite démocratie linguistique dont les grandes institutions (Commission, Parlement etc.) seraient la plus prestigieuse vitrine, les moyens mis en œuvre pour l'atteindre sont quant à eux très inégaux.

Ces moyens, qui reposent avant tout sur la formation des traducteurs et interprètes, n'ont été que très rarement décrits jusqu'à ce jour, et pour cause : selon les pays concernés, la formation des professionnels – qui sont sensés représenter non pas *l'Europe des 27* mais celle des 506 combinaisons – varie de manière considérable. Il est dès lors évident que l'impartialité linguistique ne peut être respectée dans de telles conditions.

Compte tenu de cet état de fait, les données sont rares et ceux qui en disposent sont généralement peu enclins à les dévoiler, souvent pour d'obscures raisons diplomatiques. C'est justement pour cela que nous avons tenté, dans la limite des possibilités qui nous étaient offertes, de réunir le maximum d'éléments permettant d'illustrer les disparités qui existent entre les formations dans les nouveaux pays membres de l'Union. Dans cette démarche audacieuse, les barrières linguistiques et la méfiance de nos interlocuteurs ont bien souvent constitué un handicap qu'il fut difficile d'assumer par moments. Le manque de chiffres concernant la formation dans des pays tels que la Bulgarie, la Slovaquie ou la Pologne en sont l'exemple le plus clair, et l'on ose espérer que ces lacunes nous seront pardonnées.

Malgré ces difficultés, un tableau objectif de la situation a toutefois pu être dressé : aussi perfectible soit-il, celui-ci permet d'expliquer au moins partiellement les différences qui subsistent entre la théorie et les pratiques de la traduction-interprétation au sein des deux principales institutions européennes : la Commission et le Parlement.

Ces différences, bien qu'ignorées du public, sont connues des spécialistes depuis des années : quelques experts, visionnaires ou bons statisticiens, en avaient même prévu certaines, parfois deux décennies avant que ne se manifestent les premiers symptômes de leur apparition. Quelques recommandations éclairées avaient alors été formulées : nous sommes revenus sur certaines d'entre elles à la lumière des constatations que nous avons effectuées, tout en essayant d'en proposer la lecture sous un angle plus actuel.

Toutefois, compte tenu des éléments développés dans la présente étude, qui sont avant tout le reflet d'une situation en pleine mutation, il nous semblerait absurde de la refermer sur une conclusion.

C'est au contraire avec l'espoir d'une ouverture que l'on souhaiterait clore ce travail, que l'on ne saurait à aucun moment considérer comme étant abouti.

En effet, il semble que les européens se passionnent pour le sort de leurs langues régionales et minoritaires : pour des raisons idéologiques (pour ne pas dire identitaires) qui transcendent les pratiques de la communication internationale, un grand nombre d'Européens tiennent à sauvegarder – souvent avec un acharnement surprenant – le patrimoine linguistique dont ils revendiquent l'appartenance parfois sans même le maîtriser.

C'est tout le paradoxe des politiques linguistiques européennes, qui s'appliquent sans cesse à ménager la chèvre et le chou, en tachant d'allier la préservation d'une diversité linguistique aux impératifs d'une communication optimale entre les différentes communautés.

Cette volonté est clairement définie dans le fameux rapport d'Alexander Stubb¹⁰³, dont on se permettra de citer un extrait :

¹⁰³ Rapport sur le rapport spécial n°5/2005 de la Cour des comptes européenne relatif aux dépenses d'interprétation du Parlement, de la Commission et du Conseil. 24 juillet 2006.

Le Parlement européen est d'avis que le multilinguisme est une expression de la diversité culturelle de l'U.E., qui doit être préservée ; c'est pourquoi, même si le nombre croissant des langues officielles exige de trouver des solutions pratiques dans le cadre de travaux préparatoires au sein des institutions, le multilinguisme doit être maintenu pour garantir la légitimité et la diversité de l'Union européenne.

Si, comme on l'a vu, chaque pays membre est en charge de sa propre politique d'éducation nationale, l'Union européenne est en revanche à l'origine de divers programmes communs visant à développer les compétences linguistiques de ses citoyens. Leur action consiste à créer des liens entre les pays et les régions, notamment par le biais de projets qui renforcent l'impact de l'enseignement et l'apprentissage des langues.

Les programmes Socrates (pour l'éducation) et Leonardo (pour la formation professionnelle), largement connus du public, constituent les principaux piliers de l'enseignement / apprentissage des langues étrangères : à eux deux, ils coûtent près de 30 millions d'euros par an.

C'est néanmoins la mise en place du programme *Lingua* (créé en 1990 et intégré à Socrates en 1995 lors de la création de ce dernier) qui a constitué une étape décisive dans l'activité de la Communauté dans le domaine des langues.

Avec pour objectif principal de « *promouvoir une amélioration quantitative et qualitative de la connaissance des langues étrangères en vue de développer les compétences en matière de communication à l'intérieur de la Communauté* »¹⁰⁴, son but est de « *généraliser la pratique des langues étrangères; aider à la promotion de toutes les langues de la Communauté; intégrer les langues étrangères dans le plus grand nombre possible de cursus universitaires; perfectionner la compétence des enseignants de langues étrangères; promouvoir les langues dans la vie économique; encourager l'innovation méthodologique* ». ¹⁰⁵

¹⁰⁴ Décision du Conseil du 28 juillet 1989.

¹⁰⁵ Commission des Communautés européennes. *Rapport de la Commission - Programme Lingua - Rapport d'activités 1992*, Bruxelles, 1993. [COM (93)194 final]

Les programmes Comenius et Grundtvig, quant à eux, s'occupent respectivement de l'éducation scolaire et de la formation continue pour les adultes.

Plus que jamais, outre une optimisation de l'enseignement des langues étrangères dans les pays membres de l'Union, une harmonisation des formations des traducteurs et interprètes s'avère donc nécessaire pour lutter contre les inégalités qualitatives que nous venons d'évoquer tout au long de cette étude.

Or, il semble que les pays européens, peut-être poussés par la prise de conscience collective des difficultés posées par le multilinguisme officiel, soient en passe d'y parvenir dans les années à venir.

En effet, les 19 et 20 octobre 2006, une conférence organisée par la DGT sur le thème de la création d'un master européen en traduction s'est tenue à Bruxelles.

Des spécialistes de tous les Etats membres de l'U.E (y compris la Bulgarie et la Roumanie, qui ne l'étaient pas encore à cette date) étaient présents, ainsi qu'un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur voués à la traduction. Des organisations internationales telles que l'ONU, l'OTAN ou encore l'OCDE étaient également représentées pour débattre la question de la formation des traducteurs dans l'Union.

Cette conférence importante, qui constituait un premier pas vers l'élaboration d'un « cursus type » d'une maîtrise de traduction à l'échelle du territoire communautaire, faisait partie des initiatives destinées à promouvoir le multilinguisme dans l'U.E. qui avaient été annoncées par la Commission.

Une telle formation devrait par ailleurs constituer un pendant au *Master Européen d'Interprétation de Conférence*, dont la mise en place date quant à elle de 1997.

En outre, le besoin d'un cursus de ce type s'était fait sentir au moment de l'élargissement de 2004, lorsque la Commission avait éprouvé des difficultés sérieuses lors du recrutement des traducteurs dans plusieurs langues officielles

M. Jan Figel, commissaire européen à l'éducation, à la formation, à la culture et au multilinguisme, avait alors décrit cette conférence comme « *une manière novatrice de promouvoir le multilinguisme* », puisque celle-ci devait améliorer « *la mise en réseau des universités* » qui collaborent à ce projet, et donc permettre à ces dernières de mieux dialoguer entre elles.

C'est ainsi qu'est né le tout nouveau *Master Européen en Traduction Spécialisée*, qui propose aux étudiants traducteurs une année de spécialisation et de professionnalisation interculturelle, sous la forme d'un programme original garanti par des critères d'*exigence qualité*.

La formation se déroule sur une année, sous la forme de deux semestres dans deux des sept universités partenaires de pays différents : Haute Ecole « Communauté Française de Bruxelles » (ISTI) ; Haute Ecole « Léonard de Vinci » (ILMH) ; Institut Catholique de Paris (ISIT) ; Lessius Hogeschool ; Université Catholique de l'Ouest (IPLV) ; Universität Leipzig ; Universitat Pompeu Fabra.

Chacun de ces partenaires propose un programme de spécialisation correspondant à un semestre d'enseignement. Les étudiants doivent choisir parmi les 21 parcours proposés, sachant que le parcours complet s'effectue sur deux semestres, dans deux universités d'accueil différentes.

Selon un document de présentation publié en anglais par la DGT (Commission européenne), la mise en place de ce master (European Master's in Translation, ou EMT) a principalement pour ambition de pallier les écarts qui subsistent entre les différents pays membres en matière de formation des traducteurs :

« While many European countries have a long tradition of translation training and, consequently, well-established training programmes, some others still lack such programmes or have begun to develop them only recently. Those planning or developing their programmes often need support and assistance in their efforts».

(Tandis que de nombreux pays européens possèdent une longue expérience dans la formation des traducteurs et possèdent, par conséquent, des programmes bien établis, d'autres pays ne disposent pas encore de tels programmes ou commencent tout juste à les développer. Ces pays ont souvent besoin d'assistance et de soutien dans leurs efforts.)

Par le biais de ce master, la Commission envisage donc d'apporter une aide non seulement financière mais également logistique (conseils pour l'établissement des programmes, mise à disposition de professeurs etc.) aux pays demandeurs, dans l'intention de disposer à moyen terme d'un personnel dont les qualifications seront harmonisées et conformes aux exigences des institutions européennes recruteuses.

A l'issue de leur formation, ces traducteurs devraient donc présenter un certain nombre de qualités, clairement explicitées dans le document, à savoir :

- Une parfaite maîtrise grammaticale et stylistique de la première langue ;
- Une connaissance approfondie d'au moins deux autres langues (si possible l'anglais, le français ou l'allemand) ou de l'une d'entre elles plus une autre langue officielle de l'U.E ;
- Une bonne connaissance des secteurs économiques, financiers, juridiques, techniques ou scientifiques ;
- Une capacité à comprendre des textes dans la langue source et à les restituer correctement dans la langue cible, en utilisant les registres et les conventions appropriées ;
- Une aptitude à obtenir rapidement et de manière efficace, à la fois dans les deux langues sources et dans la langue cible, les renseignements préalables (faits, terminologie, conventions linguistiques) nécessaires à la production

d'une traduction répondant aux standards professionnels, y compris dans les domaines les moins largement connus ;

- Une bonne maîtrise des outils d'aides à la traduction assistée par ordinateur : bases terminologiques et logiciels de traduction automatique.

Outre les compétences techniques précitées, le traducteur doit également être en mesure d'appréhender les facteurs culturels permettant d'inscrire une traduction son contexte précis, et disposer par ailleurs de connaissances précises de son environnement professionnel telles que son histoire, ses règles, ses principes éthiques etc.

Enfin, à ces qualités requises s'ajoutent des compétences exigées par la plupart des départements universitaires formant des professionnels de la traduction, à savoir : un haut degré de motivation et de curiosité intellectuelle, un sens de l'initiative et de l'imagination, des aptitudes à travailler (aussi bien en équipe qu'individuellement) dans des situations de stress, une maîtrise correcte de l'ordinateur, etc.

En revanche, la structure exacte du programme de formation reste à déterminer par les universités elles-mêmes. Celles-ci devraient être aidées dans cette tâche, si l'on en juge par la réunion du groupe d'experts EMT qui s'est tenue à l'Université d'Aston les 15 et 16 octobre 2007, afin de rédiger une annexe technique au programme d'étude du Master. En particulier, celle-ci avait pour objectif de *« définir les compétences à acquérir par les futurs traducteurs, afin d'aider les universités candidates dans la mise en œuvre du projet. »*

Si ces programmes se mettent effectivement en place et que les résultats se révèlent à la hauteur des espérances qu'ils suscitent, alors, peut-être, le multilinguisme pourra-t-il continuer à faire la fierté de l'Europe.

Bibliographie

- Afton, T., 2007, « *Traduction et interprétation dans les organismes internationaux* » in *Traduction et mondialisation*. Hermès n°49, Paris, CNRS éditions.
- Bachrach, J.-A. et Hirschberg, L., 1967, « *Une troisième version du Dicautom* » in *International Conference on Computational Linguistics. Proceeding of the 1967 Conference on Computztional Linguistics*, Morristown (Etats-Unis), Association for Computational Linguistics.
- Baquiast J.-P., 2004, « *L'Europe prise de vitesse par l'inde dans la lutte contre la babélisation* ». Site internet d'Automates Intelligents. <http://www.automatesintelligents.com/echanges/2004/nov/babelisation.html>
- Barochez (de), L., 2004, « *Dans la Babel de l'Union, toutes les langues sont égales* » in *Le Figaro*, 13/04/2004, p.7.
- Barrionuevo, A., 2005, « *L'Europe fait entendre sa voix de plus en plus loin, mais elle cherche ses mots.* » in *The Wall Street Journal Online*, 5 janvier 2005. <http://webreprints.djreprints.com/1143190880997FrTrans.html>
- Benda, A., 2002, « *Langues et identité européenne* » in *Défense de la langue française n°203*. Paris.
- Berteloot, P., 1999, « *Le droit à la langue de l'Union européenne* » in *Langue et droit*, Bruxelles, Bruylant.
- Beacco, J.-C., 2005, « *Langues et répertoire de langues : le plurilinguisme comme manière d'être en Europe* ». Etude de référence pour le *Guide pour l'élaboration des politiques en Europe*, Strasbourg, Conseil de l'Europe ; division des politiques linguistiques.
- Beacco, J.-C., 2007, *De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue : Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe*. Strasbourg, Conseil de l'Europe ; division des politiques linguistiques.

- Beatens Beardsmore, H. 1995, « *Le droit à l'emploi de sa propre langue* » in *Lidil n°11 : Jalons pour une Europe des langues*. Presses Universitaires de Grenoble.
- Bikulcius, V., 2004, « *La formation des traducteurs et des interprètes en Lituanie* » in *Traduire n°200*, Société française des traducteurs.
- Blanchet, P. (éd.), 1992, *Nos langues et l'unité de l'Europe. Actes des colloques de Fleury (Normandie) et Maiano (Prouvenço)*, Bibliothèque des Cahiers de L'institut de linguistique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Peeters.
- Bollmann, Y., 2001, *La bataille des langues en Europe*. Paris, Bartillat.
- Brehon, N.-J., 1999, « *Le coût du multilinguisme* », Le Monde du 30 novembre 1999. <http://www.finances-europe.com/article.php?id=8>
- Braun-Chen, F., 1998, « *La traduction automatique à la Commission européenne : d'hier à aujourd'hui.* » in site internet de la Commission européenne. http://ec.europa.eu/translation/reading/articles/pdf/1998_01_tt_braun1.pdf
- Breidbach, S., 2003, « *Le plurilinguisme, la citoyenneté démocratique en Europe et le rôle de l'anglais* ». Etude de référence pour le *Guide pour l'élaboration des politiques en Europe*, Strasbourg, Conseil de l'Europe ; division des politiques linguistiques.
- Bunard, S., 2005, *Quelle langue pour l'Europe ?* Entretien avec Henri Giordan. <http://www.europeplusnet.info/article552.html>
- Calvet, L.-J., 1974, *Linguistique et colonialisme. Petit traité de glottophagie*. Paris, Payot.
- Calvet, L.-J., 1987, *La guerre des langues et les politiques linguistiques*. Paris, Payot.
- Calvet, L.-J., 1993, *Les langues et l'Europe*. Paris, Payot.
- Calvet, L.-J., 1996, *Les politiques linguistiques*. Paris, PUF (coll. « Que sais-je ? » n°3075)
- Calvet, L.-J., 1999, *Pour une écologie des langues du monde*. Paris, Plon.

- Calvet, L.-J., 2002, *Le marché aux langues, les effets linguistiques de la mondialisation*. Paris, Plon.
- Calvet, L.-J. et Oseki-Dépré, I., 2002, « *Mondialisation et traduction : le rapport inverse entre centralité et diversité* » Kaslik (Liban).
- Calvet, L.-J., 2003, « *Casse-tête linguistique* » in *Le français dans le monde* n°326, Mars-avril 2003. <http://www.fdlm.org/file/article/326/326calvet.php>
- Calvet, L.-J., 2004, *Une langue qui meurt, c'est une vision du monde qui disparaît* ». Interview dans l'Express du 21 novembre 2004.
- Calvet, L.-J., 2005, « *Un modèle gravitationnel pour une écologie des langues* » in *Impérialismes linguistiques hier et aujourd'hui*. Paris, Inalco-Edisud.
- Calvet, L.-J., 2007, « *La mondialisation au filtre des traductions* » in *Traduction et mondialisation*. Hermès n°49, Paris, CNRS éditions.
- Calvet, L.-J., (sd), « *Mondialisation, langues, et politiques linguistiques : Le versant linguistique de la mondialisation.* » <http://www.usenghor-francophonie.org/international/conf/2002/calvet.pdf>
- Candelier, N. (coordinateur), 1995, *Jalons pour une Europe des langues*. Presses Universitaires de Grenoble.
- Carton, F. (dir.), 1998, *Les langues dans l'Europe de demain*. Actes du symposium de Nancy. Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle.
- Cassen, B., 2005, « *Un monde polyglotte pour échapper à la dictature de l'anglais* » in *Le Monde diplomatique*, janvier 2005. <http://www.monde-diplomatique.fr/2005/01/CASSEN/11819>
- Castagne, E., 2004, « *Intercompréhension européenne et plurilinguisme : propositions pour quelques aménagements linguistiques favorisant la communication plurilingue* » in *Neue Forschungen zur Europäischen Interkomprehension*, Aachen, Shaker Verlag, Coll. Editiones EuroCom.
- Chaudenson, R. (éd.), 2001, *L'Europe parlera-t-elle anglais demain ? Actes du colloque international de Bordeaux organisé par le Goethe Institut et l'INTIF (3 mars 2001)*, Institut de la Francophonie, L'Harmattan.

- Commission européenne, 2005, « *Les Européens et les langues* », rapport Eurobaromètre spécial 237, septembre 2005.
http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_237.fr.pdf
- Coulie, B., 2004, « *Une Europe d'où monte une clameur de Babel ?* » in *Langues : imaginaires européens* ou *Les langues pour parler en Europe : dire l'unité à plusieurs voix*. Paris, l'Harmattan.
- Coulmas, F. (dir.), 1991, *A language policy for the European Community: Prospects and quandaries*. Berlin, New-York, Mouton de Gruyler.
- Coûteaux, P-M., 2006, *Etre et parler français*. Paris, Perrin.
- Cunningham, K., 2001, « *Translating for a larger Union : can we cope with more than 11 languages ?* » in *Terminologie et Traduction (T&T) : la revue des services linguistiques des institutions européennes n°2-2001*. Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes.
- Danell, K.-J., 2003, « *Impossible mais nécessaire : les dilemmes de la traduction en Union européenne* » in *Revue Française de Linguistique Appliquée* » 2003/2, volume VIII. Paris, Publications Linguistiques.
- Dalby, D., 1992, « *L'idée d'un plurilinguisme : nos langues et l'unité de l'Europe* » in *Nos langues et l'unité de l'Europe. Actes des colloques de Fleury (Normandie) et Maiano (Prouvenço)*, Bibliothèque des Cahiers de L'institut de linguistique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Peeters.
- Dalgalian, G., 2000, *Enfances plurilingues : témoignages pour une éducation bilingue et plurilingue*. Paris, l'Harmattan.
- Darras, J., 2001, *Qui parle l'européen ? L'Europe dans la contrainte des langues nationales*. Bruxelles, Le Cri Edition.
- Dell'Alba, G. 1997, *Pour un agenda 2000 de la communication européenne. Document de travail sur la question de la (non) communication dans l'Union européenne*.
- Deproost, P.-A., 2004, « *Les langues à l'image de l'homme* » in *Langues : imaginaires européens* ou *Les langues pour parler en Europe : dire l'unité à plusieurs voix*. Paris, l'Harmattan.

- Dhormes, G., 1999, « *Dernières nouvelles du front de la traduction en Europe* ». Site internet de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs de l'Université de Paris. <http://www.geocities.com/Eureka/Office/1936/art22.html>
- Doerflinger, O., 2001, « *Le multilinguisme dans les institutions européennes* » in *L'Europe parlera-t-elle anglais demain ? Actes du colloque international de Bordeaux organisé par le Goethe Institut et l'INTIF (3 mars 2001)*, Institut de la Francophonie, L'Harmattan.
- Donovan, V., 2005, « *Cacophonie dans l'Union européenne* ». Source internet : www.cafébabel.com/fr/printversion.asp?T=T&Id=4053
- Doyé, P., 2005, « *L'intercompréhension* ». Etude de référence pour le *Guide pour l'élaboration des politiques en Europe*. Strasbourg, Conseil de l'Europe ; division des politiques linguistiques.
- Eco, U., 1997, *La recherche de la langue parfaite dans la culture européenne*. Paris, Seuil, coll. « Points ».
- Fenet, A., 2001, « *Diversité linguistique et construction européenne* » in *Revue Trimestrielle de Droit Européen n°2*. Paris.
- Fosty, A., 1985, *La langue française dans les institutions communautaires de l'Europe*. Québec, Conseil de la langue française. (Disponible en ligne : <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/PubD122/D122ch1.html#table>)
- Francard, M. & Hambye, P., 2004, « *Des langues minoritaires et des hommes. Aspects linguistiques, identitaires et politiques* » in *Langues : imaginaires européens ou Les langues pour parler en Europe : dire l'unité à plusieurs voix*. Paris, l'Harmattan.
- Geremek, B., 2006, « *De Babel à Bruxelles, la multiplicité des langues et l'identité de l'Europe* », intervention lors de la conférence internationale *l'Europe unie et ses langues – entre diversité culturelle et langues communes : défis présents et futurs du plurilinguisme dans l'U.E.* Varsovie, 8 mai 2005, Hôtel Radisson.
- Giordan, H., 2002, « *La question des langues en Europe* » version remaniée d'une conférence prononcée lors du Colloque " The Assessment of the European Multilingualism : Reviewing the European Year of Languages 2001 ", organisé par la Research Association for the

Multilingual Societies, à Tokyo les 26-27 janvier 2002. <http://www.la-science-politique.com/revue/revue2/papier4.htm>

- Goyer, C., 2003, « *Oui à une Constitution européenne, Non à une langue unique* » in *Défense de la langue française* n°208, juin 2003. Paris.
- Grin, F., 2002, « *L'économie de la langue et de l'éducation dans la politique d'enseignement des langues* ». Etude de référence pour le *Guide pour l'élaboration des politiques en Europe*, Strasbourg, Conseil de l'Europe ; division des politiques linguistiques.
- Grin, F., 2004, « *Coûts et justice linguistique dans l'élargissement de l'Union européenne* », in *Panoramiques* n°69, 4^{ème} trimestre 2004.
- Grin, F., 2004 bis, « *Le cadeau insensé fait par le monde aux pays anglophones* » in *Le Temps*, mardi 13 janvier 2004.
- Guillermin, G., 2004, « *Le régime linguistique des institutions des Communautés et de l'Union européennes* », in *La diversité linguistique dans l'Union européenne : chance ou handicap à l'heure des élargissements ?* sous la direction du Prof. Cl. -J. BERR, Grenoble, Les Cahiers de l'Espace Europe, série « les Cahiers du CUREI », n° 17, mai 2004.
- Gylden, A., 2004, *La bataille de Bruxelles*. In L'Express du 22/11/2004.
- Haarmann, H., 1991, « *Monolingualism versus Selective Multi-lingualism : On the Future Alternatives for Europe as it integrates in the 1990s.* » in *Statut et fonction des langues dans les organes de la Communauté européenne*, Sociolinguistica, Tübingen, Niemeyer Verlag. - 1991, n° 5.
- Hagège, C., 1992, *Le souffle de la langue. Voies et destins des parlars d'Europe*. Paris, Odile Jacob.
- Hagège, C. 2000, *Halte à la mort des langues*. Paris, Odile Jacob.
- Hagège, C., 2005, « *Multilinguisme et plurilinguisme en Europe* ». Discours d'ouverture de la conférence internationale *l'Europe unie et ses langues – entre diversité culturelle et langues communes : défis présents et futurs du plurilinguisme dans l'U.E.* Varsovie, 8 mai 2005, Hôtel Radisson. <http://www.chair.coleurop.pl/Conferences/konf/languages/hagege.html>

- Hagège, C., 2006, *Combat pour le français. Au nom de la diversité des langues et des cultures*. Paris, Odile Jacob.
- Haarman, H., 1991, « *Language politics and the new European identity* » in *A language policy for the European Community : prospects and quandaries*, Berlin, New_York, Mouton de Gruyter.
- Herbillon, M., 2003, *La diversité linguistique dans l'Union européenne*, rapport d'information n°902 déposé par la délégation de l'assemblée nationale pour l'Union européenne.
<http://www.assembleenationale.fr/12/europe/rap-info/i0902.asp>
- Herreras, J.-C. (dir.), 1998, *L'enseignement des langues étrangères dans les pays de l'Union européenne*. Louvain (Belgique), Bibliothèque des cahiers de l'institut de linguistique de Louvain. Peeters.
- Huhta, M., 2002, « *Outils pour la planification de la formation linguistique* ». Etude de référence pour le *Guide pour l'élaboration des politiques en Europe*. Strasbourg, Conseil de l'Europe ; division des politiques linguistiques.
- Jamet, M.-C., 2005, « *L'intercompréhension orale en expérimentation* » *Le français dans le monde*, juillet-août 2005, n°340.
<http://www.fdlm.org/file/article/340/jamet.php>
- Jucquois, G., 1994, « *L'unification européenne et la question des langues* » in *Langue nationale et mondialisation : enjeux et défis pour le français*. Québec. Publications du Québec.
- Jucquois, G., 1995, « *Le monolinguisme ne coûterait-il pas finalement plus cher que le multilinguisme ?* » *Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain*, volume 21.
- Kierszkowska, D., 2002, « *Enseignement postuniversitaire offert aux traducteurs en Pologne* » in *Traduire* n°192. Paris, Société Française des Traducteurs.
- Labrie, N., 1993, *La construction linguistique de la communauté européenne*. Paris, Champion.
- Lejasiasaka, I., 2001, « *Development and use of uniform Latvian terminology at the Translation and Terminology Centre* » in *Terminologie et Traduction (T&T): la revue des services linguistiques des institutions*

européennes n°2-2001. Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes.

- Lofler-Laurian, A.-M., 1996, *La traduction automatique*. Paris, Septentrion Presses Universitaires.
- Lönnroth, K.-J., 2006, « *Translation practices in the Commission* » *Session I : status quo on multilingualism in the European institutions – Language policies and actual practices of oral and written communication in the European Institutions*. Luxembourg, Commission européenne.
- Markic, J., 2001, « *La interpretacion de conferencias en Eslovenia* » in *Terminologie et Traduction (T&T): la revue des services linguistiques des institutions européennes n°2-2001*. Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes.
- Martinet, A., 1992, *Préface* de l'ouvrage *Nos langues et l'unité de l'Europe. Actes des colloques de Fleury (Normandie) et Maiano (Prouvenço)*, Bibliothèque des Cahiers de L'institut de linguistique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Peeters.
- Minc, A., 1989, *La grande illusion*. Paris, Grasset.
- Miodunka, W., 2006, « *La politique linguistique de la Pologne sur le fond européen* » intervention lors de la conférence internationale *l'Europe unie et ses langues – entre diversité culturelle et langues communes : défis présents et futurs du plurilinguisme dans l'U.E.* Varsovie, 8 mai 2005, Hôtel Radisson.
- Neuner, G., 2002 « *Les politiques à adopter à l'égard de l'anglais* » (version provisoire). Etude de référence pour le *Guide pour l'élaboration des politiques en Europe*. Strasbourg, Conseil de l'Europe ; division des politiques linguistiques.
- Nyborg, K., 1982, « *Proposition de résolution sur le multilinguisme de la Communauté européenne* », rapport fait au nom de la Commission du règlement et des pétitions sur le multilinguisme de la Communauté européenne. Document de séance 1982-1983, 21 juin 1982, Document 1-306/82.
- Panzaru, I., 2001, « *Maîtrise de langues modernes appliquées à l'université de Bucarest* » in *Terminologie et Traduction (T&T) : la revue des services linguistiques des institutions européennes n°2-2001*.

Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes.

- Perez, M., 2001, « *La diversité linguistique en Europe* » in *L'Europe parlera-t-elle anglais demain ? Actes du colloque international de Bordeaux organisé par le Goethe Institut et l'INTIF (3 mars 2001)*, Institut de la Francophonie, L'Harmattan.
- Phillipson, R., 1992, *Linguistic imperialism*. Oxford University Press.
- Phillipson, R., 2001, « *Principes pour une politique linguistique supranationale européenne* » in *L'Europe parlera-t-elle anglais demain ? Actes du colloque international de Bordeaux organisé par le Goethe Institut et l'INTIF (3 mars 2001)*. Institut de la Francophonie, L'Harmattan.
- Phillipson, R., 2003, *English-only Europe ? Challenging language policy*. Routledge.
- Phillipson, R., 2005, « *If language policies are explosive, how should they best be handled ?* » intervention lors de la conférence internationale *l'Europe unie et ses langues – entre diversité culturelle et langues communes : défis présents et futurs du plurilinguisme dans l'U.E.* Varsovie, 8 mai 2005, Hôtel Radisson.
- Piri, R., 2002, « *L'enseignement des langues de moindre diffusion comme langues étrangères dans d'autres pays* », guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe. De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue. Strasbourg, Conseil de l'Europe, Division des politiques linguistiques.
<http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/PiriFR.pdf>
- Piron, C., 1994, *Le défi des langues : du gâchis au bon sens*, Paris, L'Harmattan.
- Ploquin, F., 2005, « *Esprit de famille* » in « *On peut déjà se comprendre entre locuteurs de langue romande* ». *Le Monde Diplomatique*, janvier 2005. <http://www.monde-diplomatique.fr/2005/01/PLOQUIN/11842>
- Polony, N., 2006, « *Allons-nous tous parler anglais ?* » in *Marianne* n°461, du 18 au 24 février 2006.

- Raasch, A., 2002, « *L'Europe, les frontières et les langues* ». Etude de référence pour le *Guide pour l'élaboration des politiques en Europe*, Strasbourg, Conseil de l'Europe ; division des politiques linguistiques.
- Rémond, A., 2006, « *Ils sont fous, ces Roumains !* » in *Marianne* n°476, du 3 au 6 juin 2006.
- Rzewuska, M., 2001, « *Linguistic preparation of Poland for accession to the European Union* », in *Terminologie et Traduction (T&T)* n° 2.2001 *La revue des services linguistiques des institutions européennes*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, Commission européenne.
- Siguan, M., 1996, *L'Europe des langues*, Editions Pierre Mardaga, collection "Psychologie et sciences humaines", Liège, Belgique.
- Skutnabb-Kangas, T., 2002, « *Pourquoi préserver et favoriser la diversité linguistique en Europe ? Quelques arguments* ». Etude de référence pour le *Guide pour l'élaboration des politiques en Europe*, Strasbourg, Conseil de l'Europe ; division des politiques linguistiques.
- Streidt, C. & Billwatsch, M.-H., 2002, *Rapport de l'enquête sur l'usage des langues officielles par les eurodéputés*, Bruxelles, Maison de la Francité.
- Stubb, A., 2006, Rapport final A6-0261/2006 sur le rapport spécial n°5/2005 de la Cour des comptes relatif aux dépenses d'interprétation du Parlement, de la Commission et du Conseil. 24 juillet 2006.
- Swaan (de), A., 2006, « *Quelques recommandations quant à la diversité des langues en Europe* », intervention lors de la conférence internationale *l'Europe unie et ses langues – entre diversité culturelle et langues communes : défis présents et futurs du plurilinguisme dans l'U.E.* Varsovie, 8 mai 2005, Hôtel Radisson.
- Swann (de), A., 2007, « *Le sentimentalisme des langues. Les langues menacées et la sociolinguistique* » in *Politiques & usages de la langue en Europe*. CIERA (Centre Interdisciplinaire d'Etudes et de la Recherche sur l'Allemagne). Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme.
- Truchot, C. (dir.), 1994, *Le plurilinguisme européen. Théories et pratiques en politique linguistique*, Paris, Champion.

- Truchot, C., 2002, « *L'anglais en Europe : repères* ». Etude de référence pour le *Guide pour l'élaboration des politiques en Europe*, Strasbourg, Conseil de l'Europe ; division des politiques linguistiques.
- Vaupot, S., 2001, « *Le français en Slovénie : sa place actuelle et dans le système universitaire* » in *Terminologie et Traduction (T&T) : la revue des services linguistiques des institutions européennes*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes.
- Wénin, A., 2004, « *La dispersion des langues à Babel : malédiction ou bénédiction ? Version et subversion d'une légende mythique* » in *Langues : imaginaires européens ou Les langues pour parler en Europe : dire l'unité à plusieurs voix*. Paris, l'Harmattan.
- Widlund-Fantini, A.-M., 2003, « *L'interprétation de conférence* » in *Revue Française de Linguistique Appliquée 2003/2, Volume VIII*. Paris, Publications Linguistiques.

Sites Internet

L'Aménagement linguistique dans le monde

<http://www.tlfq.ulaval.ca/AXL/index.shtml>

Association Internationale des interprètes de conférence

<http://www.aiic.asso.fr>

<http://www.aiic.net>

Education Nationale Française

www.education.gouv.fr

European Society for Translation Studies

<http://est.utu.fi>

Eurodicautom

<http://eurodic.ip.lu>

Europa (site portail de l'Union Européenne)

<http://europa.eu.int>

Eurydice (réseau d'information sur l'éducation en Europe)

<http://www.eurydice.org>

Fédération internationale des traducteurs

<http://www.fit-ift.org>

Service de traduction de la Commission européenne

<http://europa.eu.int/comm/translation/fr/index.html>

Service commun « Interprétation-conférences », Communautés européennes

http://europa.eu.int/comm/scic/index_fr.htm

Site sur l'intelligence artificielle :

<http://www.automatesintelligents.com/echanges/2004/nov/babelisation.html>

Site sur la traduction automatique :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Traduction_automatique



Avec ses 23 langues officielles et ses 506 combinaisons de traduction possibles, l'Union Européenne doit aujourd'hui faire face à une quantité de problèmes logistiques dont les médias se sont largement fait l'écho, en particulier depuis les élargissements de 2004 puis de 2007. On sait notamment que pour certaines combinaisons (par exemple : finnois-letton, néerlandais-estonien ou encore grec-slovène) les professionnels de la traduction et de l'interprétariat manquent cruellement, même s'il n'existe pas toujours de chiffres reflétant cette réalité avec exactitude.

Aussi, l'objectif de ce travail est-il de dresser un bilan précis du personnel dont dispose réellement chaque pays membre, en s'appuyant sur un inventaire aussi exhaustif que possible des formations universitaires instaurées dans ces domaines. S'ensuivront une description du fonctionnement multilingue de la Commission et du Parlement européens, ainsi que diverses propositions visant à résoudre le problème tant redouté d'une éventuelle « babélisation » de l'Europe.

The point on the training of the translators & interpreters in the last 12 Member States of the U.E: Towards a reform of the linguistic mode of Europe?

Abstract : With its 23 official languages and its 506 possible combinations of translation, the European Union must today face a quantity of logistic problems which were largely reported by the medias, in particular since the enlargements of 2004 and 2007. It is especially known that for certain combinations (for example: Finnish-Latvian, Netherlander-Estonian or Greek-Slovenien) the professionals of translation and interpretation miss cruelly, even if figures reflecting this reality with exactitude does not always exist yet. Also, the objective of this work is it to draw up a precise estimation of the personnel available in each new Member State, based on an inventory as exhaustive as possible of the university formations existing in these fields. A description of the multilingual system of the European Commission and Parliament will follow, as well as various proposals aiming of solving the possible problem of “babelisation” of Europe.

Formation doctorale : U.F.R LACS, Laboratoire **Parole et Langage**.

Mots-clés : Formation ; traducteurs ; interprètes ; pays ; membres ; Union Européenne ; traduction ; interprétariat ; multilinguisme ; babélisation ; Europe ; régime ; linguistique ; institutions ; Commission ; Parlement.

Laboratoire « **Parole et Langage** » UMR 6057
Université de Provence
29 avenue Robert Schuman
13621 Aix-en-Provence cedex 1.